Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU SIVALOR

N° CC_2026_0118

Séance du : mercredi 16 septembre 2026

Convocation du : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE

Représentés :
Thierry BOUVET par Carole DARCY, Guillaume MATHELIER par Joseph FAVRE, Chadia LIMAM par Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL par Mylène SAILLET RAPHOZ, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX par Anne VINDEVOGEL, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Jean-Marc CHEVALLEY par Coralie FERNEX

Excusés :
Isabelle VINCENT, Stéphane PASSAQUAY

***

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-39 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L. 541-1 ;

Vu le rapport annuel 2025 établi par le SIVALOR, syndicat mixte chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés, transmis à Annemasse Agglo conformément aux dispositions précitées ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'Annemasse Agglo, en sa qualité de membre du SIVALOR, de prendre acte de ce rapport et d'émettre un avis sur son contenu, conformément aux obligations légales de débat prévues par l'article L. 5211-39 du CGCT ;

Le rapport d'activité du SIVALOR rend compte, pour l'exercice 2025, de l'ensemble des actions, moyens et résultats de l'établissement public dans le domaine du traitement des déchets. Il a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposés, les exutoires des différents déchets, etc.) et

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

financiers (modalités d'exécution du service de gestion des déchets, montant annuel global des dépenses et recettes, modes de financement, etc.).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2025 du SIVALOR.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/09/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

2025

Rapport annuel d'activité

LIVRE 1



Image générée par l'IA (freepik.com)

Syndicat Intercommunal de VALORisation
5 Chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
04 50 56 67 30
WWW.SIVALOR.ORG

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateurs de valorisation !

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

ÉDITO



Cher lecteur,

Je suis heureux de vous présenter le bilan d'activité du SIVALOR pour l'année 2025, dernière année de ce mandat riche en projets et en actions pour notre Syndicat Intercommunal de VALORisation.

Je tiens à souligner la qualité du travail accompli collectivement, de remercier celles et ceux qui s'investissent au quotidien au SIVALOR : agents, entreprises, associations partenaires, institutions publiques. Ces acteurs sont indispensables à la poursuite de l'action publique commune concrète et efficace, pleinement tournée vers les besoins de notre territoire Ain Haute-Savoie, et de ses 431 000 habitants.

Le SIVALOR a démontré, tout au long de ces années, sa capacité d'adaptation aux évolutions, sans perdre de vue sa mission première de gestion et de valorisation des déchets.

Le syndicat intercommunal constitue désormais un acteur identifié et incontournable de la souveraineté énergétique du territoire et moteur en matière de transition environnementale.

En 2026, nous poursuivons collectivement les efforts engagés pour relever les défis du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets.

L'objectif que s'est fixé le SIVALOR, avec ses intercommunalités adhérentes : l'amélioration de la qualité du tri des recyclables.

Nous devons davantage sensibiliser et communiquer auprès de nos concitoyens pour améliorer nos performances de tri. Outre le fait que ces erreurs de tri coûtent très cher à nos collectivités, c'est un véritable danger pour nos installations, UVE et centre de tri en particulier avec des départs de feux réguliers occasionnant d'importants dégâts.

Nous allons déployer d'importants moyens pour faire de cette année 2026, l'année de la qualité du tri. Les équipes du SIVALOR seront sur le terrain, à votre rencontre, pour vous accompagner, sensibiliser, communiquer davantage.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Serge Ronzon
Président du SIVALOR

Directeur de publication : Serge RONZON
Rédaction et conception : SIVALOR
Crédit photos : CITEO / SIVALOR / SUEZ / © Fotolia.com - JP Chavan / istockphoto.com / freepik.com / Franck Cortot Photographies
Imprimeur : Kalistene - 5 route de Nanfray 74960 Annecy
Date de parution et dépôt légal : avril 2026
ISNN : 2970-4995

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

DROIT À L'INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ, LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU SIVALOR
- LE TERRITOIRE . . . 4
- LES COMPÉTENCES . . . 6
- L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE . . . 8
- L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE . . . 10
- LES INDICATEURS FINANCIERS . . . 12

2 LE SIVALOR : LA VALORISATION MULTIFILIÈRE
- LES CHIFFRES CLÉS EN 2025 . . . 14
- LE SCHÉMA GLOBAL DE LA VALORISATION DES DÉCHETS . . . 16

3 LA VALORISATION MATIÈRE PAR RECYCLAGE
- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE . . . 18
- LE PLAN DE CONTINUITÉ DU TRI . . . 19
- L'ATELIER VALORISATION MATIÈRE . . . 20
- LES PRESTATAIRES INTERVENANTS . . . 21
- LA VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE . . . 22

4 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION
- LE TRANSFERT DES DÉCHETS . . . 24
- L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE . . . 26
- LE PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR . . . 28

5 LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION
- LES CHARGÉS DE SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN . . . 29
- LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE . . . 31
- LE CENTRE D'IMMERSION ÉDUCATIF ET LUDIQUE (C.I.E.L) . . . 35

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



1 PRÉSENTATION DU SIVALOR

LE TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal de VALORisation rassemble en 2025 trois Communautés d'Agglomération (CA) et sept Communautés de Communes (CC), soit **163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie** et plus de 460 000 habitants au 1er janvier 2025.

- Haut-Bugey Agglo : 27 communes (hors Monts-Berthiand et Plateau d'Hauteville)
  Population DGF 2024 : 54 574 habitants
- Terre Valserhône l'Interco : 12 communes
  Population DGF 2024 : 22 721 habitants
- Pays de Gex Agglo : 27 communes
  Population DGF 2024 : 112 806 habitants
- CC Usses et Rhône : 26 communes
  Population DGF 2024 : 22 845 habitants
- CC du Genevois : 17 communes
  Population DGF 2024 : 51 760 habitants
- Annemasse Agglo : 12 communes
  Population DGF 2024 : 99 557 habitants
- CC Arve et Salève : 8 communes
  Population DGF 2024 : 21 478 habitants
- CC Pays Rochois : 9 communes
  Population DGF 2024 : 30 759 habitants
- CC de la Vallée Verte : 8 communes
  Population DGF 2024 : 9 919 habitants
- CC Rumilly Terre de Savoie* : 17 communes
  Population DGF 2024 : 34 481 habitants

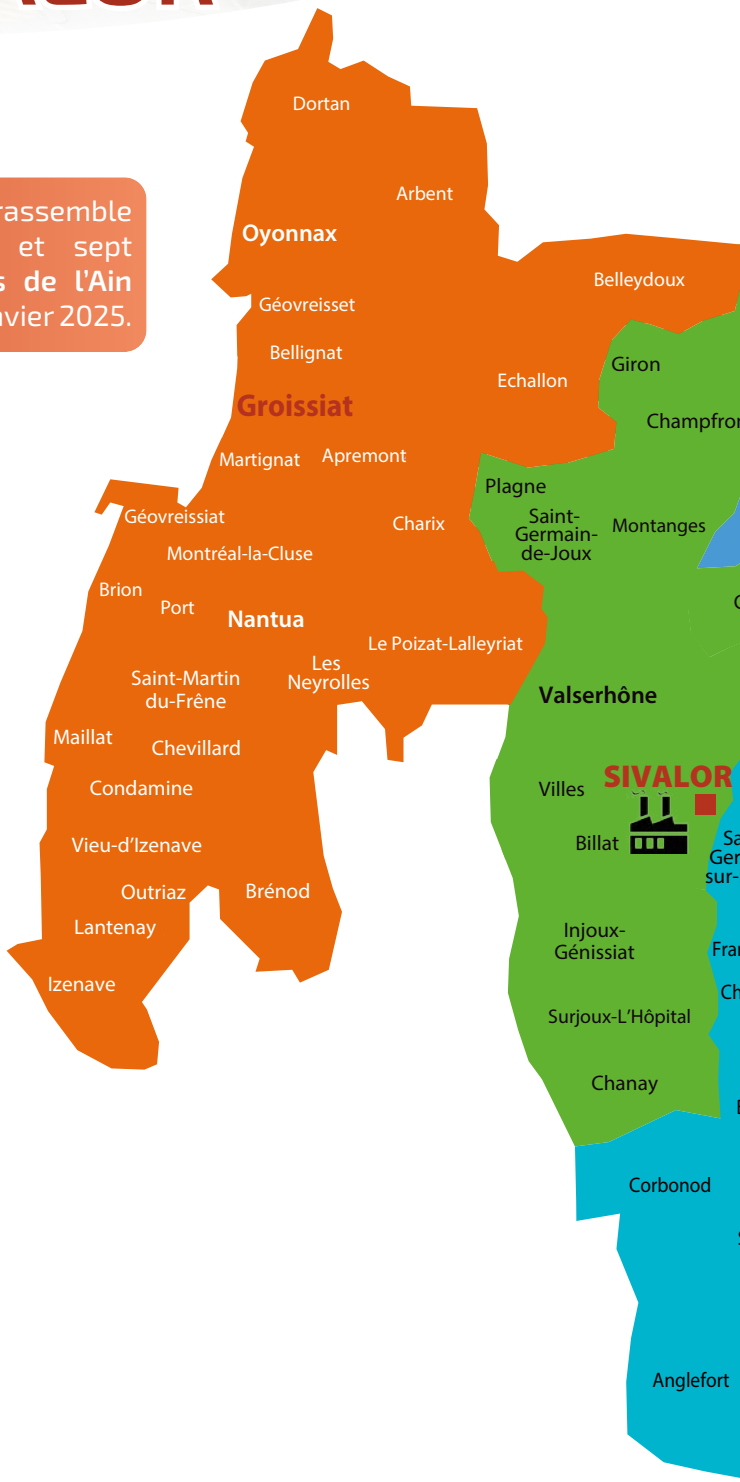

*Retrait du SIVALOR au 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

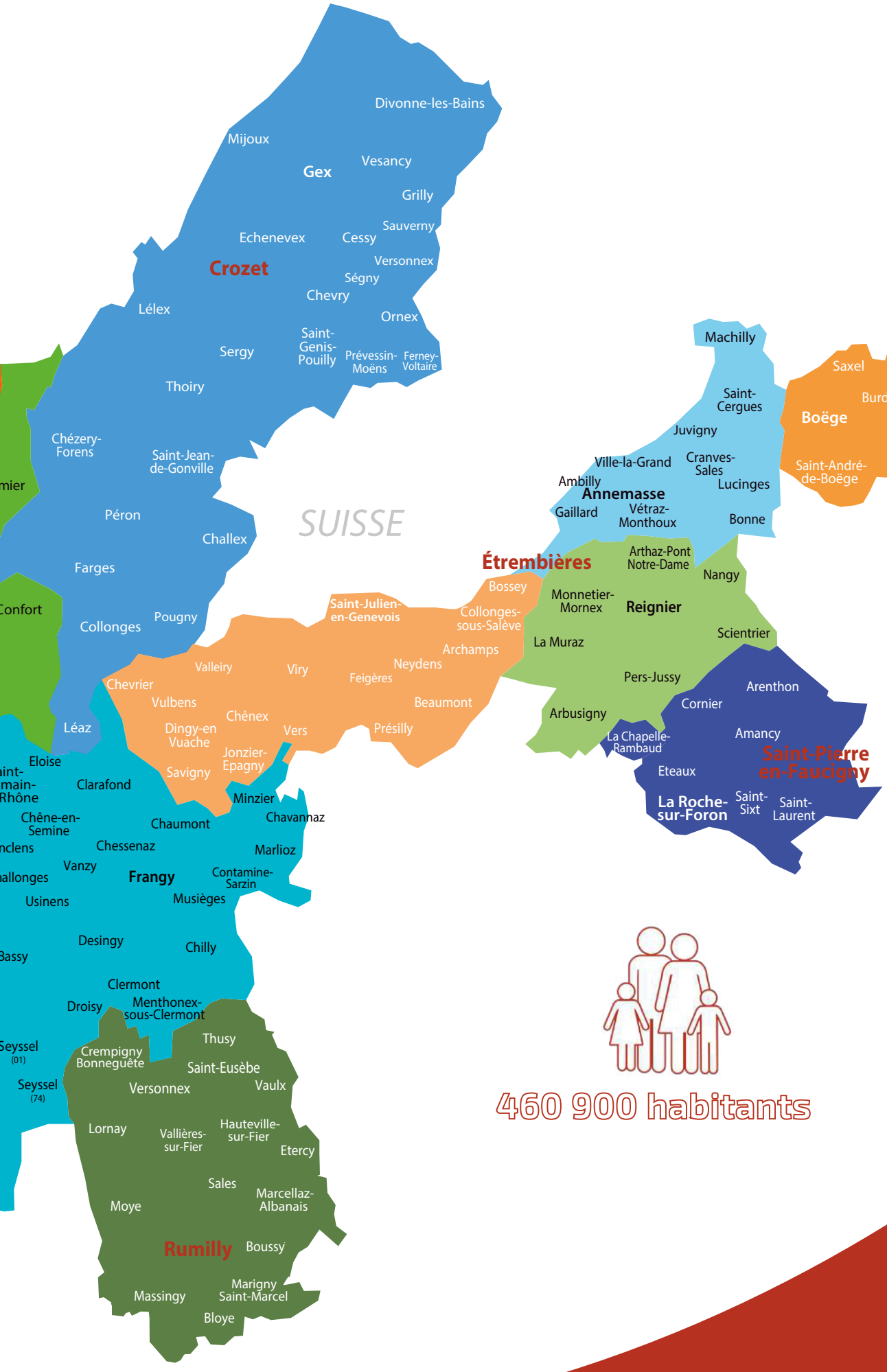

460 900 habitants

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES COMPÉTENCES

Le SIDEFAGE est né par arrêté préfectoral du 20 novembre 1990 pour répondre à la problématique de traitement des déchets du territoire.

Il a permis de mutualiser les moyens et les compétences afin de valoriser les déchets collectés. Auparavant situé à Annemasse, le siège du SIDEFAGE a été transféré à Valserhône en 1998, année de démarrage de l'Unité de Valorisation Énergétique. Le périmètre et les statuts ont évolué plusieurs fois jusqu'à l'arrêté interpréfectoral du 19 juillet 2022.

Le SIDEFAGE est alors devenu SIVALOR, Syndicat Intercommunal de Valorisation. Ce nouveau nom est maintenant axé sur les missions de gestion des déchets et ne fait plus référence à un territoire.

Le SIVALOR est un établissement public de coopération intercommunale exerçant la compétence de traitement des déchets par :



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SIVALOR, située à Valserhône permet de valoriser les ordures ménagères en les transformant en électricité.

Chaque année, près de 125 000 tonnes de déchets sont valorisées, et sont acheminées à l'UVE par le train et par camion notamment depuis les stations de transfert.

L'entreprise SET Faucigny Genevois est chargée de la gestion opérationnelle de l'usine. La surveillance environnementale et les investissements sont assurés par le SIVALOR. L'usine tourne en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 grâce à l'engagement d'une quarantaine d'employés.



LE TRANSFERT DES DÉCHETS

Les stations de transfert sont des points de rassemblement des ordures ménagères résiduelles collectées par les collectivités adhérentes, avant leur acheminement vers l'UVE de Valserhône.

Situées à Etrembières, Saint-Pierre en Faucigny, Crozet, Groissiat et Rumilly, les cinq stations permettent de limiter les coûts financiers et environnementaux du transport.

41% des déchets sont transportés par le train depuis Etrembières, et 59% par camion semi remorque depuis les autres stations ou arrivent en direct à l'UVE.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



VALORISATION MATIÈRE

Le SIVALOR met en place des conteneurs de tri sur des lieux dédiés appelés Points d'Apport Volontaire (PAV). Le syndicat assure leur entretien et leur réparation, grâce au savoir faire des agents de son Centre Technique de Valorisation Matière.

Le SIVALOR collecte, via des prestataires privés, les déchets triés dans les conteneurs, pour les acheminer vers un centre de tri. Ces déchets sont ensuite transportés vers les usines de recyclage afin d'avoir une nouvelle vie.



VALORISATION ORGANIQUE

Le SIVALOR prend en charge les déchets végétaux déposés dans les déchèteries de son territoire.

Le syndicat externalise leur compostage à grande échelle auprès de trois entreprises : Valterra, Dortan Compost et Suez Organique.

Ce compost est alors utilisé par les paysagistes et les agriculteurs. Environ 40% du compost produit localement trouve une utilisation dans la région.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

La communication pour l'ensemble de la gestion des déchets ménagers fait également partie de la compétence du SIVALOR.

Une équipe de chargés de sensibilisation travaille à sensibiliser les habitants au tri, recyclage, compostage et au réemploi. La prévention à la réduction des déchets est un enjeu majeur afin de réduire notre impact environnemental.

Une équipe dédiée crée de nombreux supports de communication afin de faciliter le relai de l'information auprès des habitants.

Le SIVALOR propose des visites de son Centre d'Immersion Éducatif et Ludique (C.I.E.L) afin de montrer le parcours des déchets dans l'UVE et de faire découvrir au plus grand nombre comment les ordures ménagères sont transformées en électricité. Les visites sont gratuites et se font sur réservation en ligne.



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le SIVALOR est dirigé par un Comité syndical de 48 membres titulaires (et autant de suppléants) désignés par les adhérents, avec délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical.

Le Bureau syndical est constitué du Président, de six Vice-présidents, d'un conseiller délégué et de trois membres élus par le Comité.



Le Président
Serge RONZON
Terre Valserhône l'Interco



Jean-Luc SOULAT
Annemasse Agglo
1er Vice-président
délégué aux finances



Marianne DUBARE
Haut-Bugey Agglo
2e Vice-présidente
déléguée à la communication et l'animation



Emmanuel GEORGES
CC Usses et Rhône
3e Vice-président
délégué à la transition écologique



Guy DUJOURD'HUI
CC du Pays Rochois
4e Vice-président
délégué au tri



Dominique PHILIPPOT
CC Rumilly Terre de Savoie
5e Vice-présidente
déléguée au transfert



David MUNIER
Pays de Gex Agglo
6e Vice-président
délégué à la valorisation énergétique



Michel CHANEL
Pays de Gex Agglo
Conseiller délégué
délégué aux études et travaux à l'UVE

Les membres du Bureau syndical



Jean-François BOSSON
CC de la Vallée Verte



Nicolas LAKS
CC du Genevois



Régine REMILLON
CC Arve et Salève

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Les assemblées délibérantes en 2025

Nombre de réunions

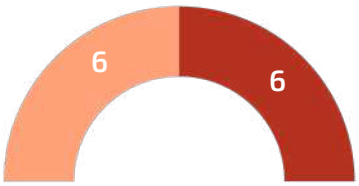

Comité syndical
Bureau syndical

Nombre de délibérations

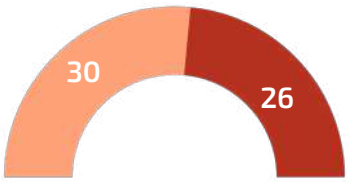

Les commissions en 2025 :



37 réunions

Les autres membres titulaires du Comité syndical

Haut-Bugey Agglo : L. Comtet, E. Ravot, D. Vailloud, J. Vareyon, A. Serre

Pays de Gex Agglo : V. Loubet, C. Alliod, J. Dubout, S. Rall, D. Masson

Terre Valserhône l'Interco : J. Prudhomme, G. Thomasset, G. Susini

Annemasse Agglo : J-P. Belmas, R. Dullaart, F. Meynet, P. Plagnat, P. Rophille, P. Sauge

CC du Pays Rochois : D. Doldo, A. Lassus, F. Viviand

CC de la Vallée Verte : P. Bonnet

CC Usses et Rhône : M. Botteri, D. Clerc, F. Aurelle

CC du Genevois : I. Rossat-Mignod, C. Billot, J-C. Laverriere, J. Lavorel, M. Secret, R. LAFOND*
*depuis le 22/09/2025

CC Arve et Salève : A. Veyrat, P. Sauvaget, R. Arnould,

CC Rumilly Terre de Savoie** : J. Zamparo, Y. Tranchant, Y. Clévy

**Sortie du syndicat à compter du 31 décembre 2025.

Les marchés publics* conclus en 2025

* de plus de 40 000 € HT

5 marchés de service

3 marchés de travaux

1 marché de fournitures courantes



L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

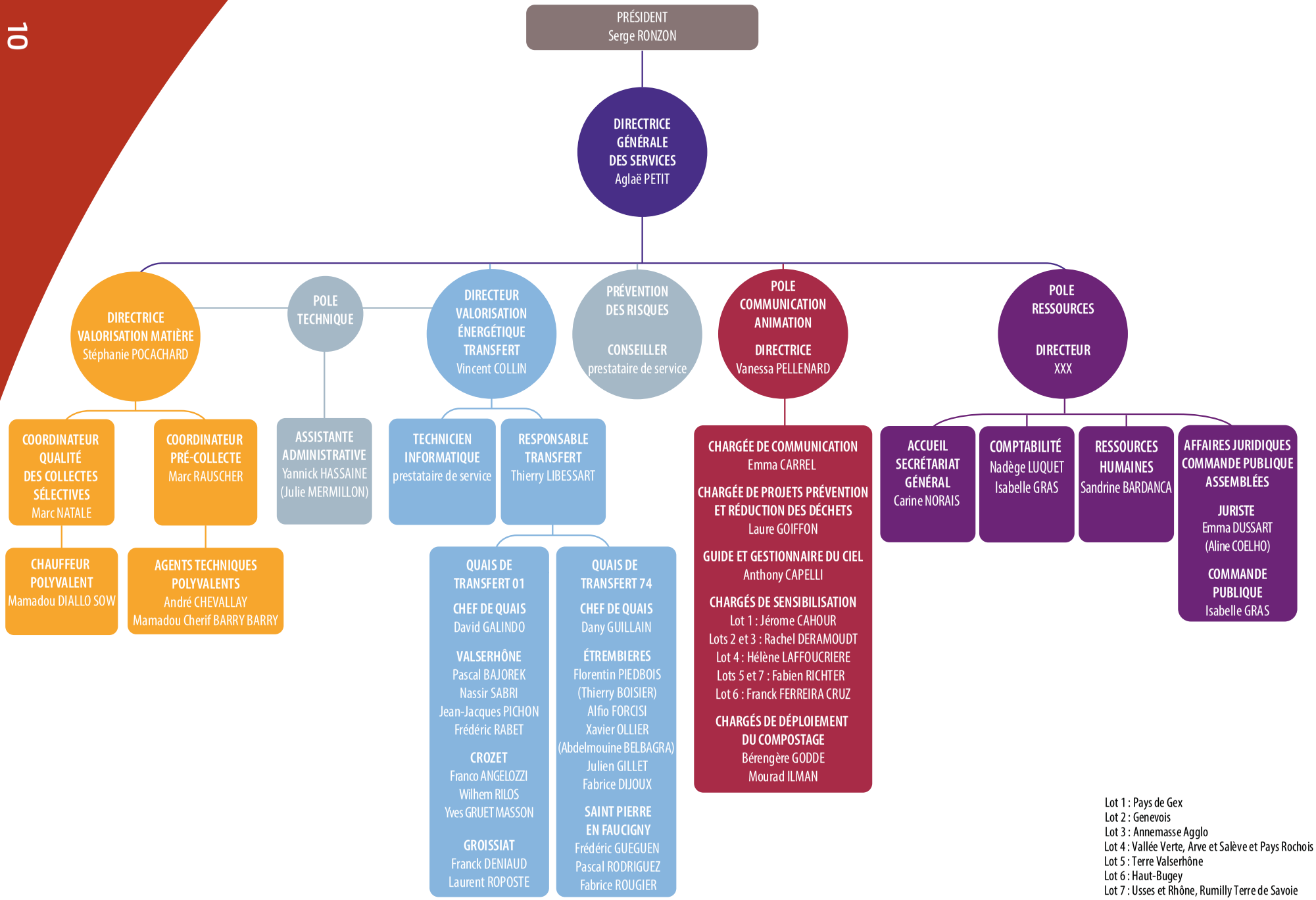

Lot 1 : Pays de Gex
Lot 2 : Genevois
Lot 3 : Annemasse Agglo
Lot 4 : Vallée Verte, Arve et Salève et Pays Rochois
Lot 5 : Terre Valserhône
Lot 6 : Haut-Bugey
Lot 7 : Usses et Rhône, Rumilly Terre de Savoie

Organigramme des services (décembre 2025)

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

44 agents

répartis sur 6 sites

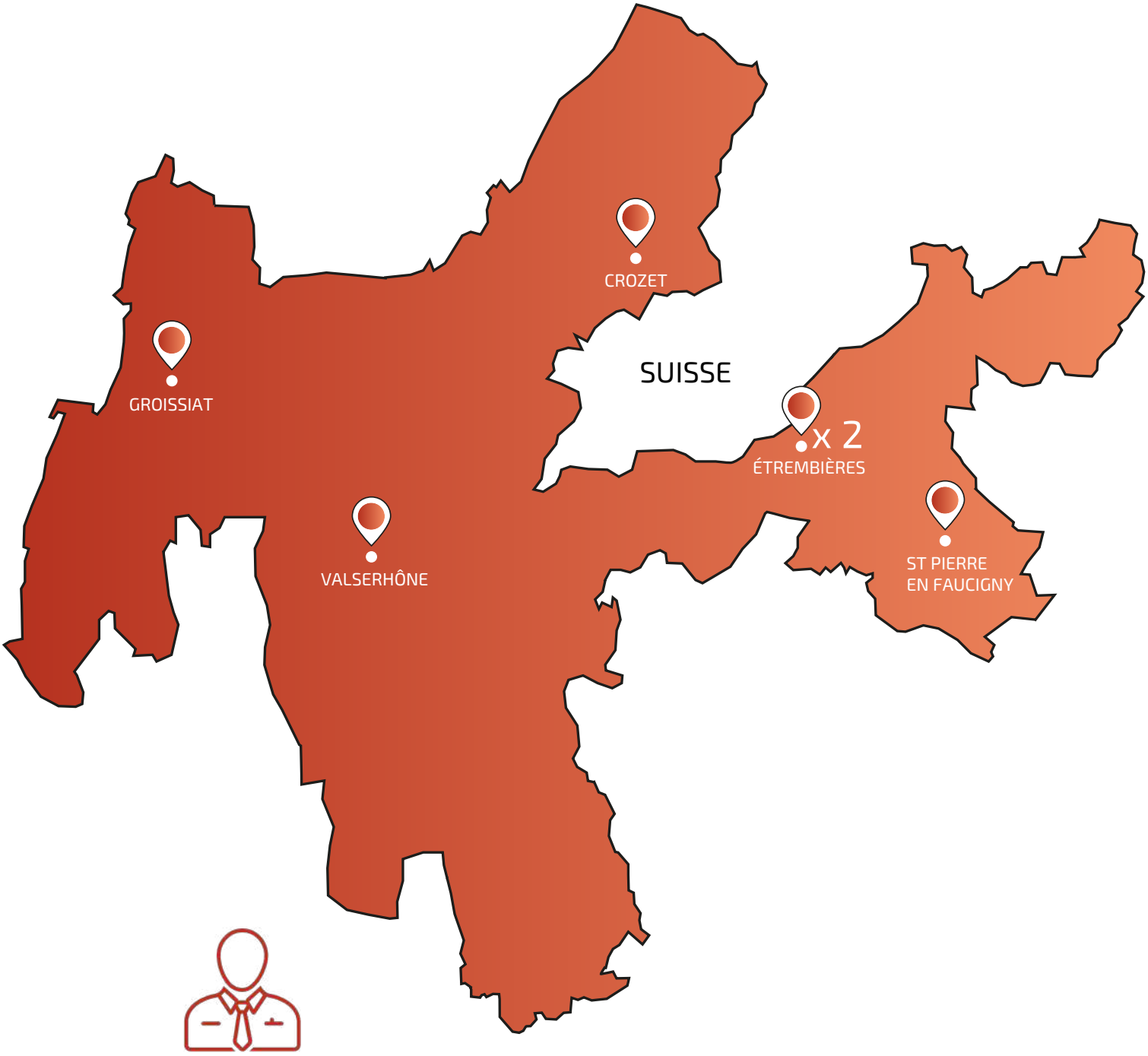

4 directions

- Valorisation matière et organique
- Valorisation énergétique / Transfert
- Communication et animation
- Ressources

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES INDICATEURS FINANCIERS

Le syndicat dispose d'un budget général pour régler ses frais de structure et de deux budgets annexes assujettis à la TVA.

LE BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement

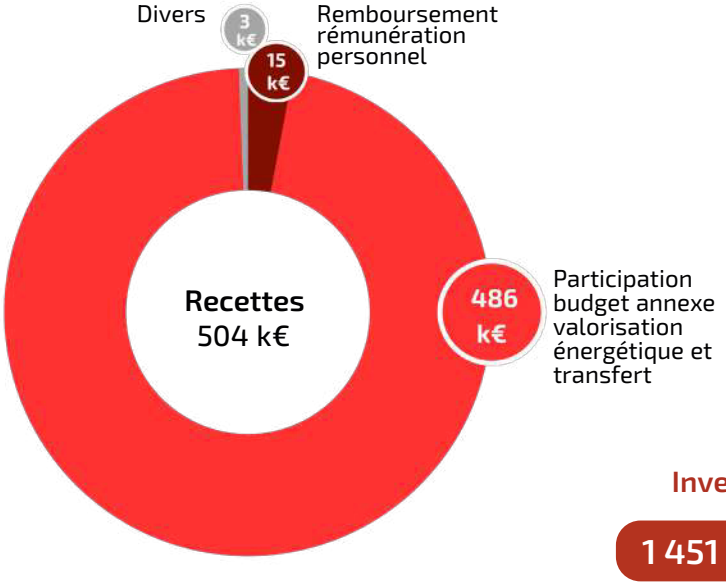

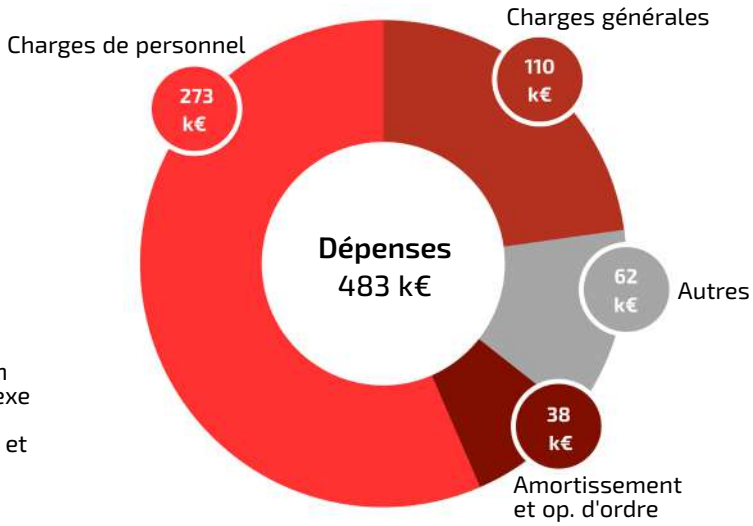

Investissement



LE BUDGET "VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET TRANSFERT"

Fonctionnement

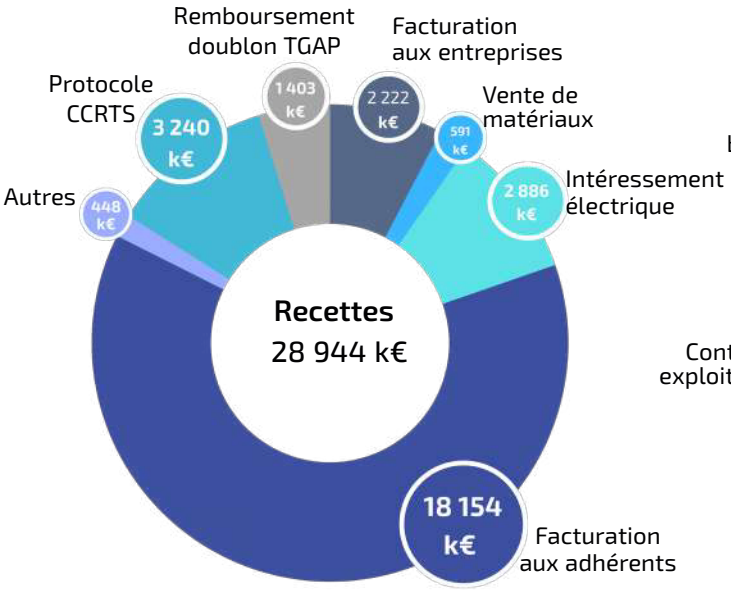

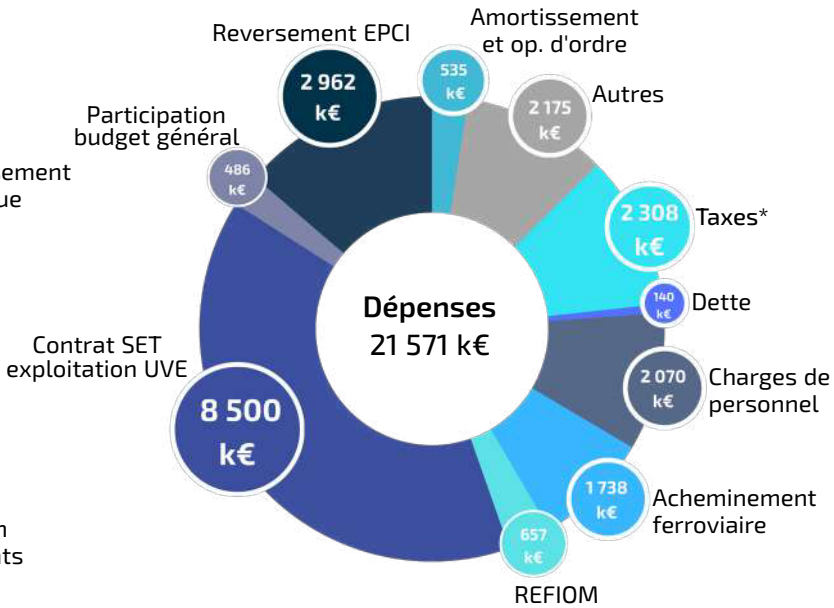

* (VNF/TFB/déchets entrants/TGAP)

Investissement

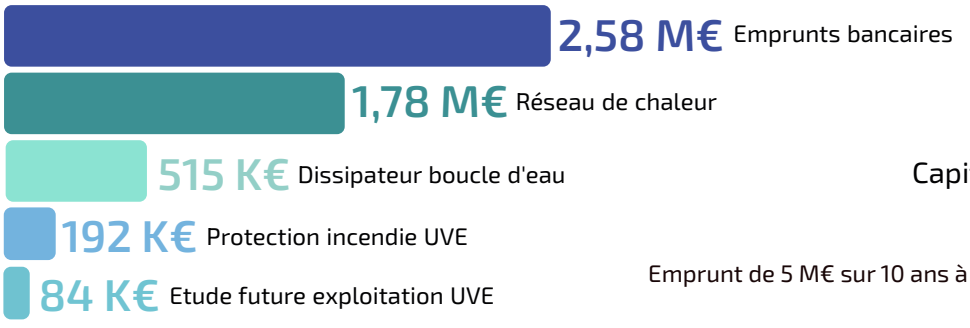

Emprunts bancaires

Capital restant dû au 31 décembre 2025 :

3,521 M€
Emprunt de 5 M€ sur 10 ans à taux d'intérêt fixe 0,40%.

12,50 M€
Emprunt de 25 M€ sur 12 ans à taux d'intérêt fixe 0,85%.



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LE BUDGET "VALORISATION MATIÈRE"

Fonctionnement

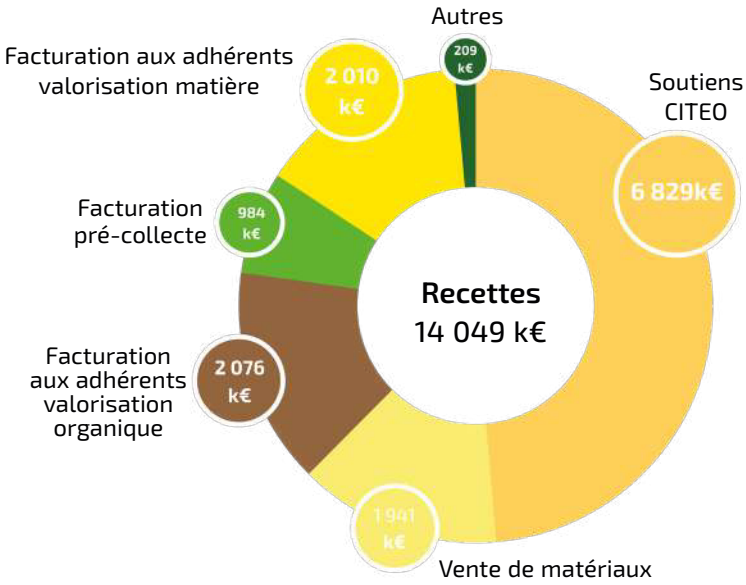

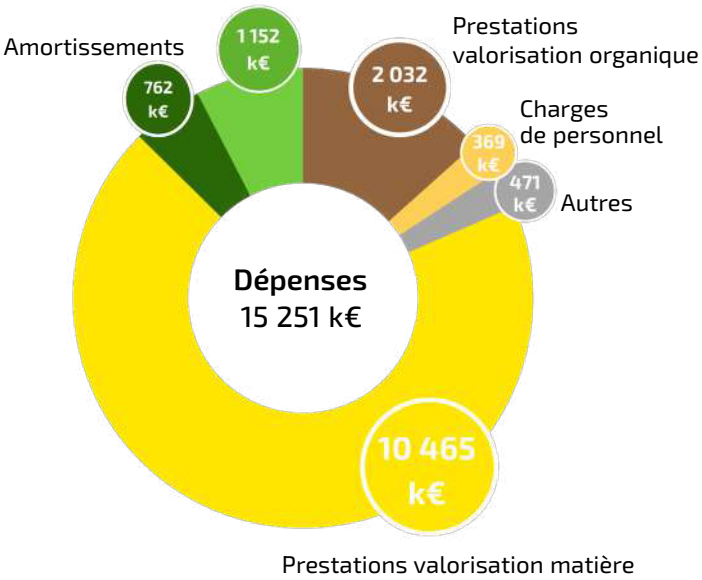

dont 1 038 k€ de reversement
exc eptionnel aux EPCI

Investissement

30K€
Achat de véhicules

80 K€
Aménagement des quais

16 K€
Achats télécom et informatique

Les tarifs et la cotisation

Le budget général 2025 est financé presque exclusivement par une participation du budget annexe VET.
Exceptionnellement la cotisation de 1,20 € par habitant n'a pas été appelée en 2025.

Tarifs de valorisation organique (en € HT/tonne)	
Compostage des déchets verts	59 €
Transfert des déchets verts	Selon le site de départ et le poids des bennes

Tarifs de transfert (en € HT/tonne)	
Transfert (ordures ménagères)	41 €
Tarifs de valorisation énergétique (en € HT/tonne)	
Ordures ménagères et assimilés	110 €*
Interdépannage des syndicats de traitement 74	100 €
Déchets non dangereux des activités économiques	130 €
Déchets encombrants ménagers	125 €*

Tarifs de valorisation matière (en € HT/tonne)	
Verre : Collecte en PAV et traitement ***	22 €
Apport volontaire multimatériaux : transfert, transport, tri, caractérisation et traitement sans pré-collecte ni collecte***	0 €
Apport volontaire multimatériaux : Collecte	207 €
Porte à porte multimatériaux : transfert, transport, tri, caractérisation et traitement sans pré-collecte ni collecte***	0 €
Carton de déchèteries : transport, conditionnement et traitement des bennes de déchèterie***	0 €
Papier de déchèteries : transport, tri, caractérisation et traitement***	270 €
Conteneurs aériens : pose, dépose et entretien (pré-collecte)	475 €** HT / conteneur
Entretien des conteneurs enterrés et semi-enterrés (pré-collecte)	190 € ** HT / conteneur

* + Taxe Communale (1,50 € HT / tonne) et TGAP (15 € HT / tonne).

** Prix médian.

*** Toutes recettes déduites.





Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

2 LE SIVALOR : LA VALO

LES CHIFFRES CLÉS EN 2025

Le SIVALOR a toujours privilégié la valorisation multifilière pour traiter les déchets des usagers.
En 2025, le syndicat a pris en charge 199 260 tonnes de déchets :



37 676 t
Papiers et emballages
+ 2,33 % par rapport à 2024



33 420 t
Déchets verts
- 13,39% par rapport à 2024



128 164 t
Ordures ménagères
et assimilés
+ 0,06 % par rapport à 2024

Valorisation des déchets des adhérents du SIVALOR

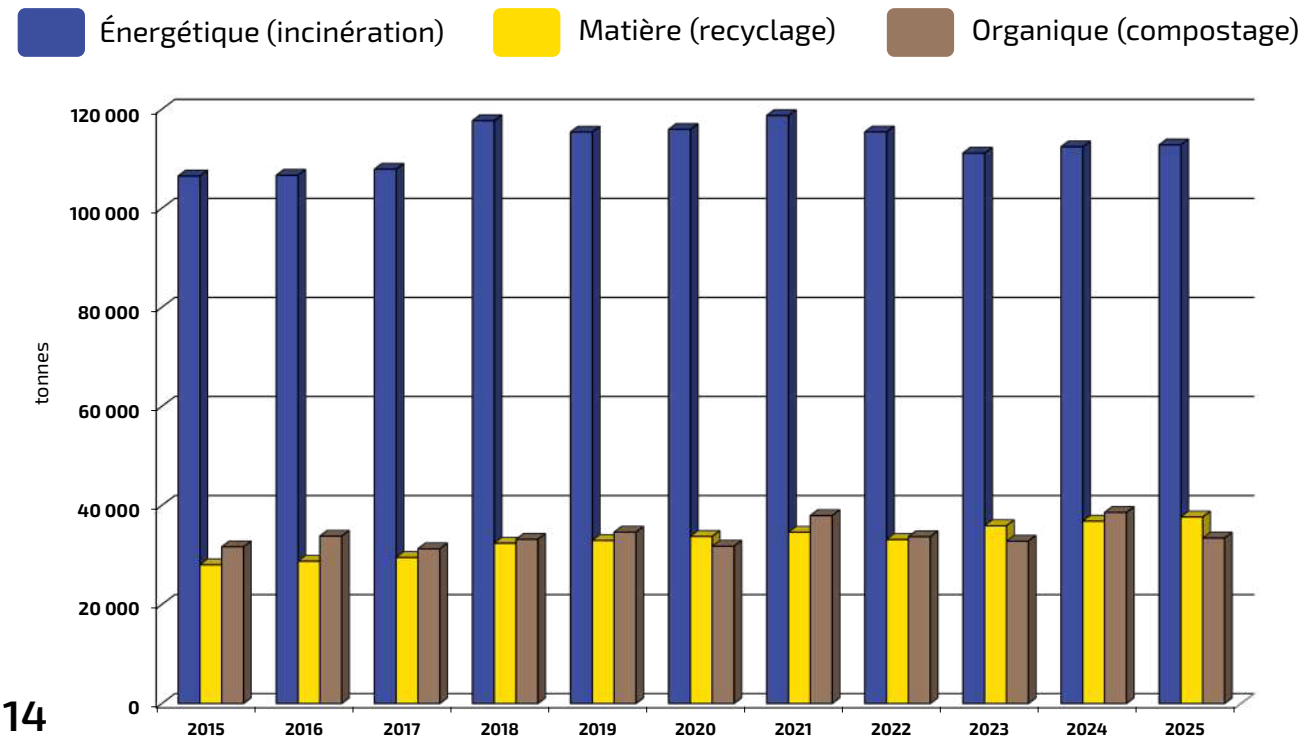





Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

RISATION MULTIFILIÈRE

Évolutions comparées (base 100 en 2010)

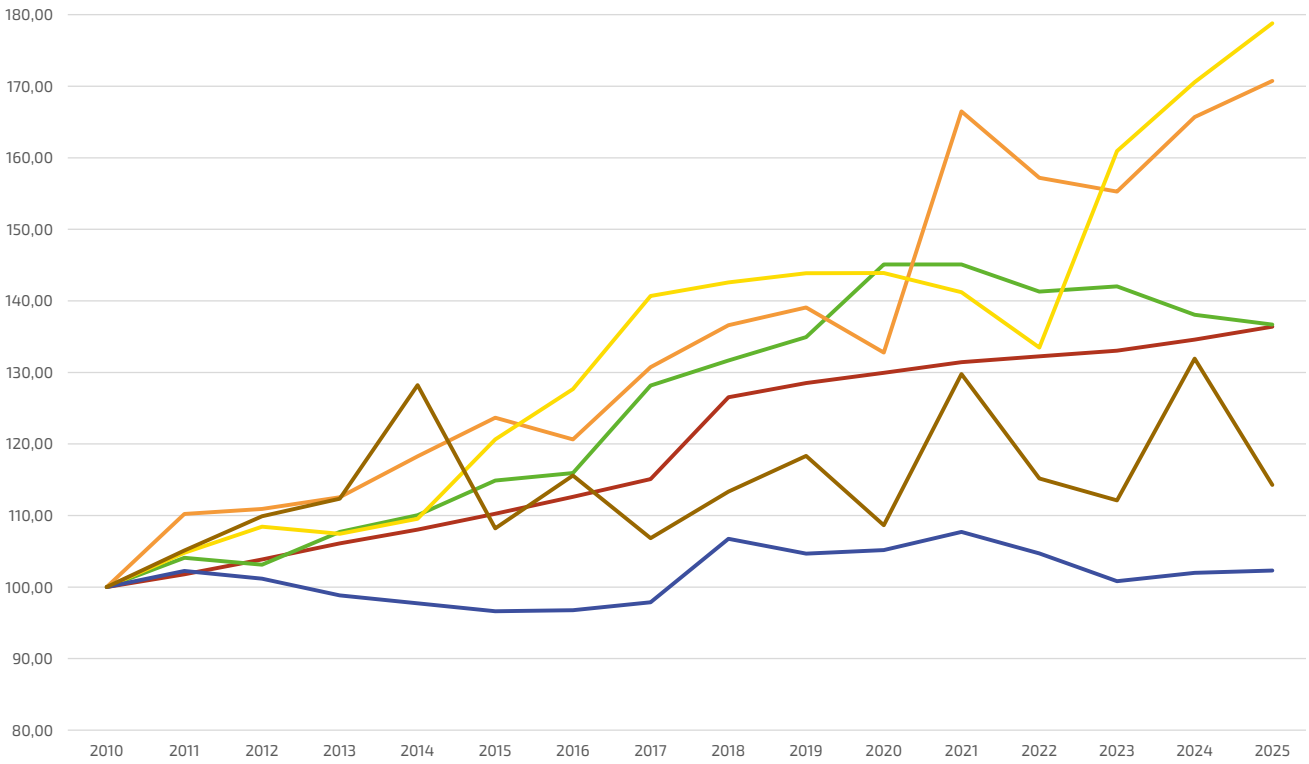

- Cartons de déchèteries
- Déchets végétaux de déchèteries
- Multimatériaux*
- Déchets résiduels incinérés
- Verre
- Population

* dont regroupement de l'ancien flux fibreux, non fibreux et papiers collectés en déchèteries.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est adhérente du SIVALOR de 2018 à 2025 inclus.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LE SCHÉMA GLOBAL DE L'AVALORISATION





Journaux Magazines et Emballages ménagers
37 676 t (+ 2,33 %)

VALORISATION MATIÈRE PAR RECYCLAGE

- Cartons de déchèteries **5 577 t**
- Multimatériaux **18 130 t**
- Verre **13 969 t**

CENTRES DE TRI ET / OU DE CONDITIONNEMENT

- **EXCOFFIER RECYCLAGE** — Marché de groupement de commandes* **22 977 t**
- **SERRAND** — Dortan (01) **295 t**
- **SME ENVIRONNEMENT** — Belley (01) **434 t**

FILIÈRES DE RECYCLAGE

- Cartons et cartonnettes **10 342 t**
- Emballages plastiques **2 590 t**
- Journaux - Revues - Magazines **2 185 t**
- Emballages métalliques **848 t**
- Papiers et cartons mélangés **1 315 t**
- Briques alimentaires **307 t**

FILIÈRES DE RECYCLAGE

- OI France **13 340 t**

REFUS DE TRI - traitement par valorisation énergétique
3 543 t

* détails en pages 19 et 21

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

MULTIFILIÈRE DU SIVALOR EN 2025



Déchets verts
33 420 t (- 13,39 %)



Ordures ménagères et assimilés
128 164 t (+ 0,06%)

VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

- **DORTAN COMPOST** — Dortan (01) — **2 172 t**
- **Groupe VALTERRA (AWT et Surjoux Compost)** — Versonnex (01), Peron (01), Surjoux (01) — **20 129 t**
- **SUEZ ORGANIQUE** — Perrignier (74) — **11 119 t**

Amendement de terres agricoles
Vente

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION

- Ordures ménagères **99 675 t**
- Déchèteries **14 292 t**
- DNDAE **14 198 t**

Rejets à l'atmosphère
NOx : 17,966 t
SO_2 : 0,580 t
Poussières : 0,116 t
HCL : 0,093 t
COV : 0,546 t
Dioxines : 0,065 mg

Différence de pesée, variation du stock en fosse et déroutage

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VALSERHÔNE

124 829 t incinérées*

- **REFIOM** **3 530 t**
  - ISDD **69 t**
  - Ex Mine de sel **3 461 t**
- **MÂCHEFERS**
  - Ferrailles recyclées **3 547 t**
  - Non Ferreux Brut : **300 t** / Non Ferreux Net : **198 t**
  - Valorisation en travaux routiers **17 128 t**
  - ISDND **0 t**

- Électricité produite **70 683 MWh**
- Électricité achetée **841 MWh**
- Énergie thermique autoconsommée **48 309 MWh**
- Consommation interne **14 901 MWh**
- Vente EDF **56 623 MWh**

ABRÉVIATIONS

COV : Composés Organiques Volatils
DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activés Économiques
HCl : Acide Chlorhydrique
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
ISDD : Installation de Stockage des Déchets Dangereux
NO_x : Oxydes d'Azote
REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
SO_2 : Dioxyde de Soufre
UVE : Unité de Valorisation Énergétique

* capacité réglementaire passée de 120 000 à 125 000 tonnes au 01/01/2024.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



3

LA VALORISATION MATIÈRE PAR RECYCLAGE

30 927 t
recyclées

37 676 t
collectées

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Sur le territoire du SIVALOR, **1 462** Points d'Apport Volontaire (PAV) permettent aux usagers de trier leurs emballages et leurs papiers.

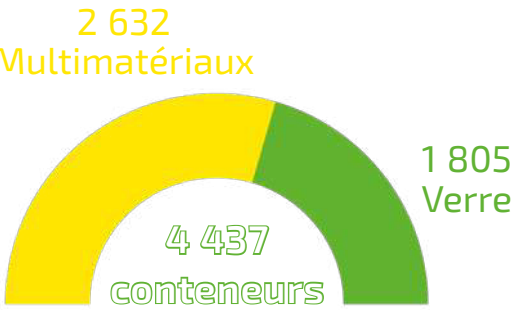

Performances de collecte des 4 flux en kg/hab par EPCI en 2025

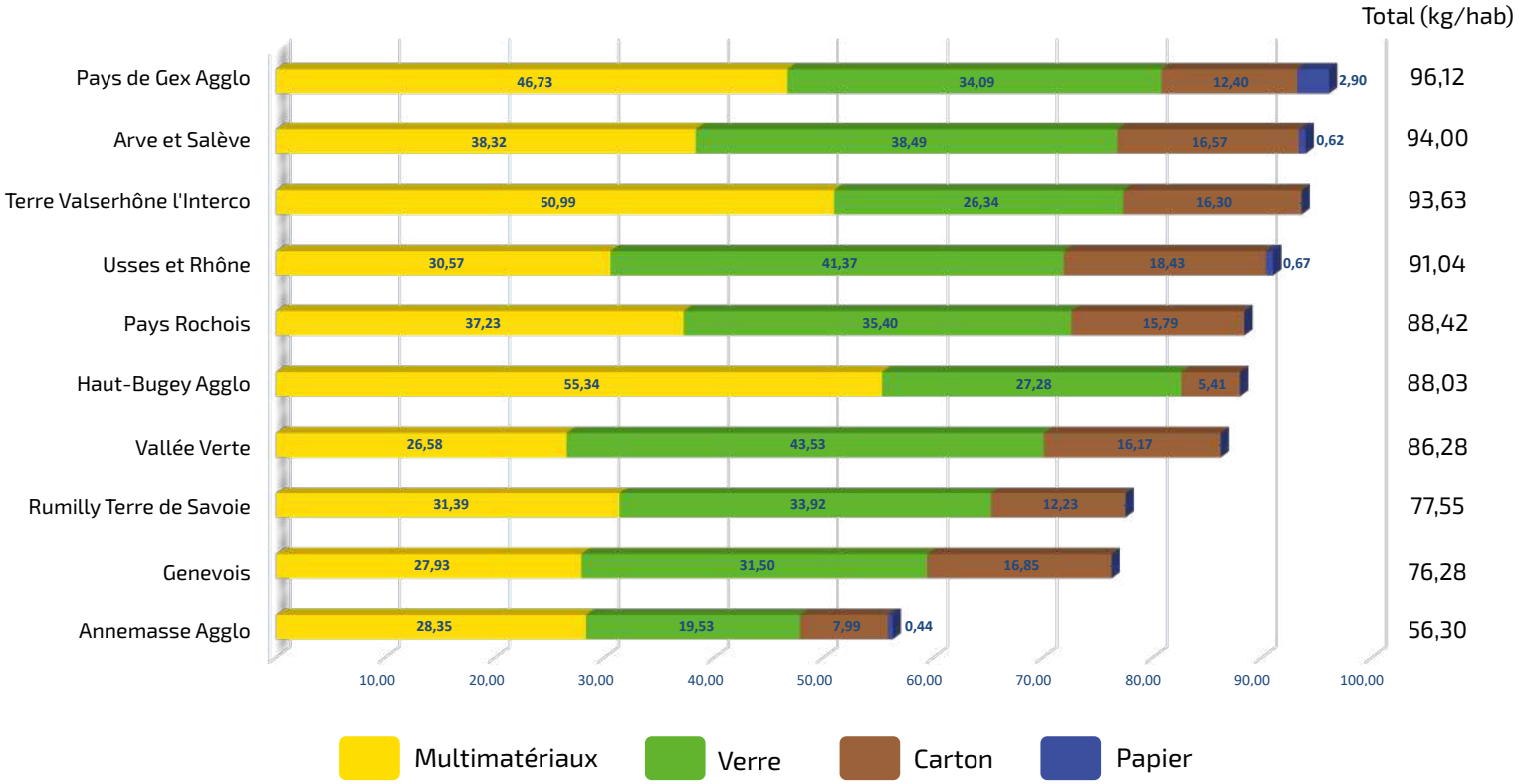

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Évolution des tonnages des collectes sélectives de 2015 à 2025

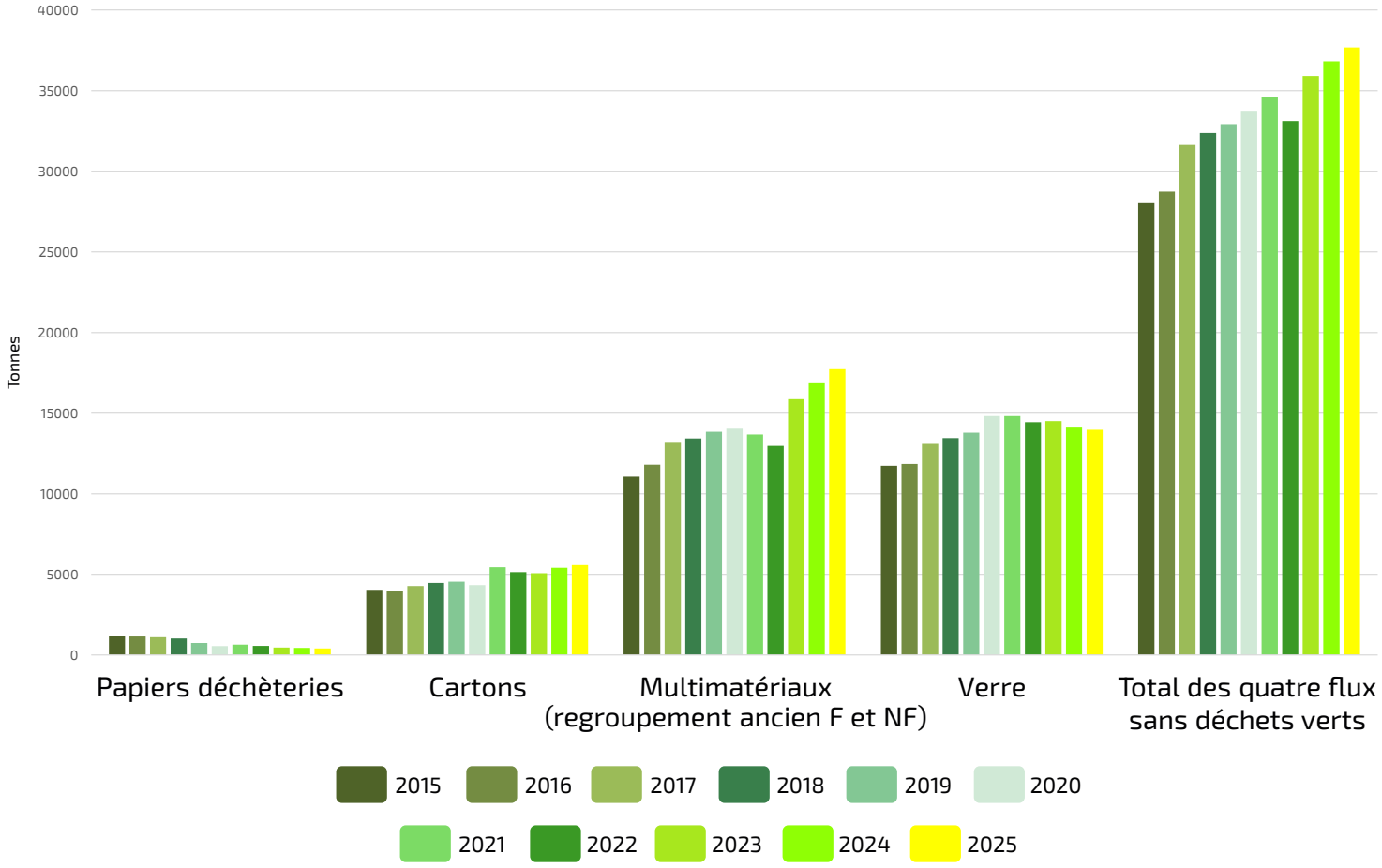

LE PLAN DE CONTINUITÉ DU TRI

Carte de l'organisation du tri

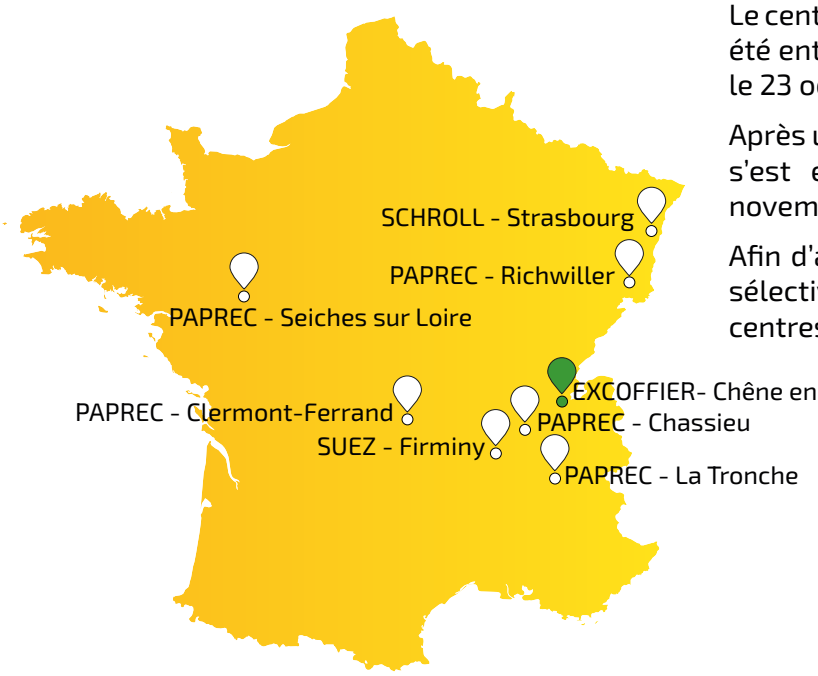

Le centre de tri Excoffier Recyclage à Chêne en Semine (74) a été entièrement reconstruit à la suite de l'incendie survenu le 23 octobre 2023.

Après une année de reconstruction, la reprise d'exploitation s'est effectuée de manière progressive à compter de novembre 2025.

Afin d'assurer la continuité du service public, les collectes sélectives ont été temporairement déroutées vers des centres de tri de délestage répartis sur le territoire national.



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



Les actions 2025 sur les conteneurs de tri

Les trois agents du Centre technique situé à Étrembières assurent l'entretien, les réparations et le lavage des conteneurs aériens, ainsi que le fonctionnement du quai de transfert des collectes sélectives de Vétraz Monthoux.

En 2025, le service a intensifié le travail de récupération des pièces détachées pour la réparation des conteneurs.

381

Livraisons, remplacements, déplacements et retraits (soit **760** conteneurs déplacés)

1 647

Conteneurs aériens nettoyés par les agents du SIVALOR

303

Conteneurs réparés



55

Nouveaux PAV mis en service

1 056

Conteneurs enterrés ou semi-enterrés nettoyés via une prestation de service organisée par le SIVALOR

134

Conteneurs hors d'usage détruits avec recyclage de la partie métallique et valorisation énergétique de la partie fibre

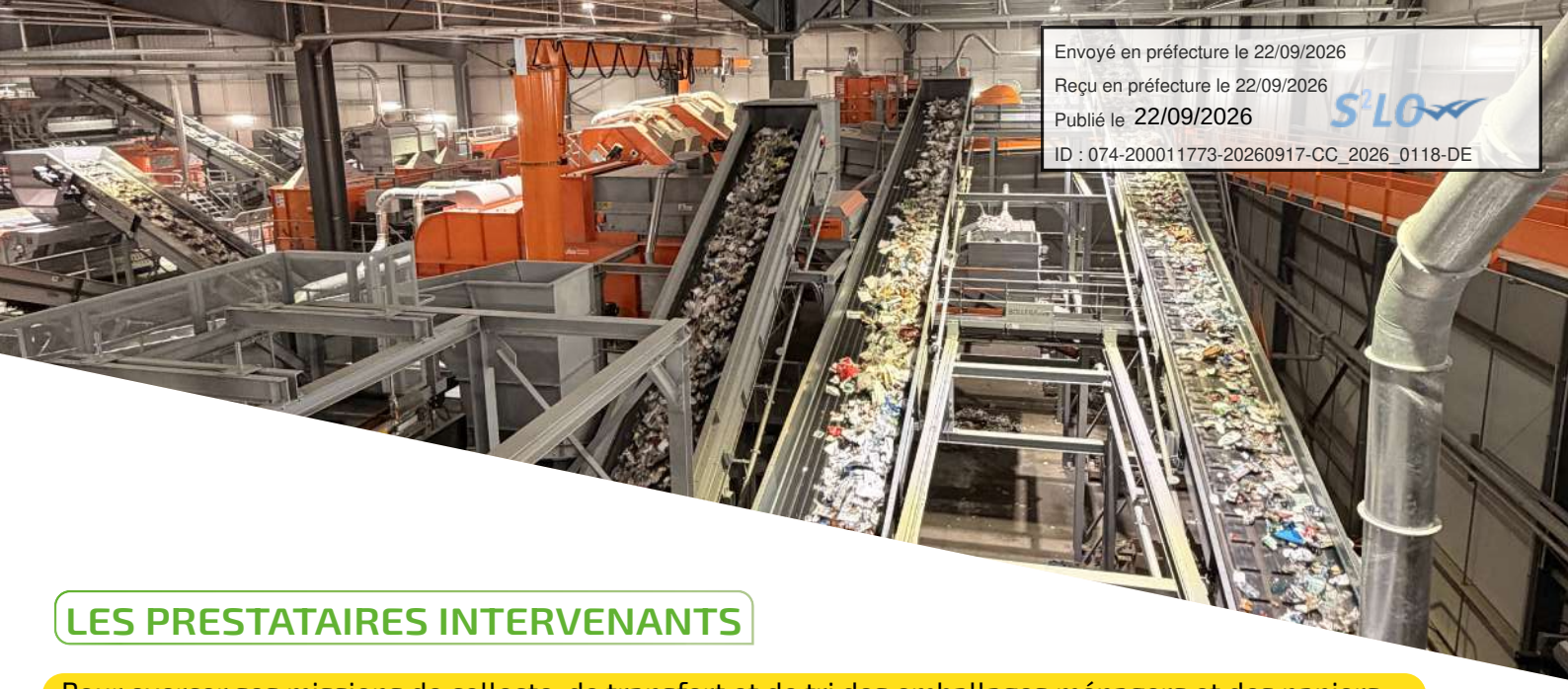

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES PRESTATAIRES INTERVENANTS

Pour exercer ses missions de collecte, de transfert et de tri des emballages ménagers et des papiers, le SIVALOR fait appel à des prestataires de service.

Le tableau ci-dessous synthétise les opérateurs agissant sur chaque collectivité adhérente du SIVALOR selon le groupe de prestations qui lui a été confié en 2025.

Correspondance EPCI	Verre (collecte PAV)		Transfert (> 33km) et tri des emballages et papiers	Emballages multimatériaux (collecte PAV et tri)		Bennes papiers de déchèteries et multimatériaux (transfert et tri) jusqu'au 28/02/2025		Cartons de déchèteries (transfert et conditionnement) jusqu'au 28/02/2025		Bennes multimatériaux et papiers (transport) Carton (transport, transfert et conditionnement) à partir du 01/03/2025	
Pays de Gex Agglo	Lot 1	MINÉRIS	EXCOFFIER	Lot 1	SUEZ	LOT A	EXCOFFIER	OUEST	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND	LOT 1	EXCOFFIER
CC Genevois	Lot 2	EXCOFFIER		Lot 2	non concerné	non concerné	non concerné	EST	EXCOFFIER	LOT 3	EXCOFFIER
Annemasse Agglo	Lot 3	MINÉRIS		Lot 3	non concerné	non concerné	non concerné	EST	EXCOFFIER	LOT 2	EXCOFFIER
CC Arve et Salève	Lot 4	EXCOFFIER		Lot 4	COVED	LOT B	EXCOFFIER	EST	EXCOFFIER	LOT 2	EXCOFFIER
CC Pays Rochois	Lot 4	EXCOFFIER		Lot 4	COVED	LOT B	EXCOFFIER	EST	EXCOFFIER	LOT 2	EXCOFFIER
CC Vallée Verte	Lot 4	EXCOFFIER		Lot 4	COVED	non concerné	non concerné	EST	EXCOFFIER	LOT 2	EXCOFFIER
Terre Valserhône l'Interco	Lot 5	MINÉRIS		non concerné	non concerné	LOT B	EXCOFFIER	OUEST	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND	LOT 3	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND
Haut-Bugey Agglo	Lot 5	MINÉRIS		non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	OUEST	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND	LOT 3	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND
CC Usses et Rhône	LOT 7 jusqu'au 28/02/2025 LOT 2 à partir du 01/03/2025	MINÉRIS jusqu'au 28/02/2025 EXCOFFIER à partir du 01/03/2025		Lot 6	du 01/07/2024 au 28/02/2025 EGT Environnement à partir du 01/03/2025 : reprise des prestations par la CCUR	LOT B	EXCOFFIER	OUEST	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND	LOT 3	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND
CC Rumilly Terre de Savoie	LOT 7 jusqu'au 28/02/2025 à partir du 01/03/2025 : non concerné	MINÉRIS jusqu'au 28/02/2025 à partir du 01/03/2025 : non concerné		Lot 6	du 01/07/2024 au 28/02/2025 EGT Environnement à partir du 01/03/2025 : reprise des prestations par la CCRTS	non concerné	non concerné	OUEST	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND	LOT 4	Groupement EXCOFFIER/ SME/ SERRAND

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



LA VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE

33 420 t

transformées en compost

Le SIVALOR valorise les déchets végétaux issus des déchèteries de ses adhérents.

Pour chacun des lots de son territoire, le SIVALOR a signé un marché public avec un prestataire de service.

Les prestataires et sites de traitement en 2025

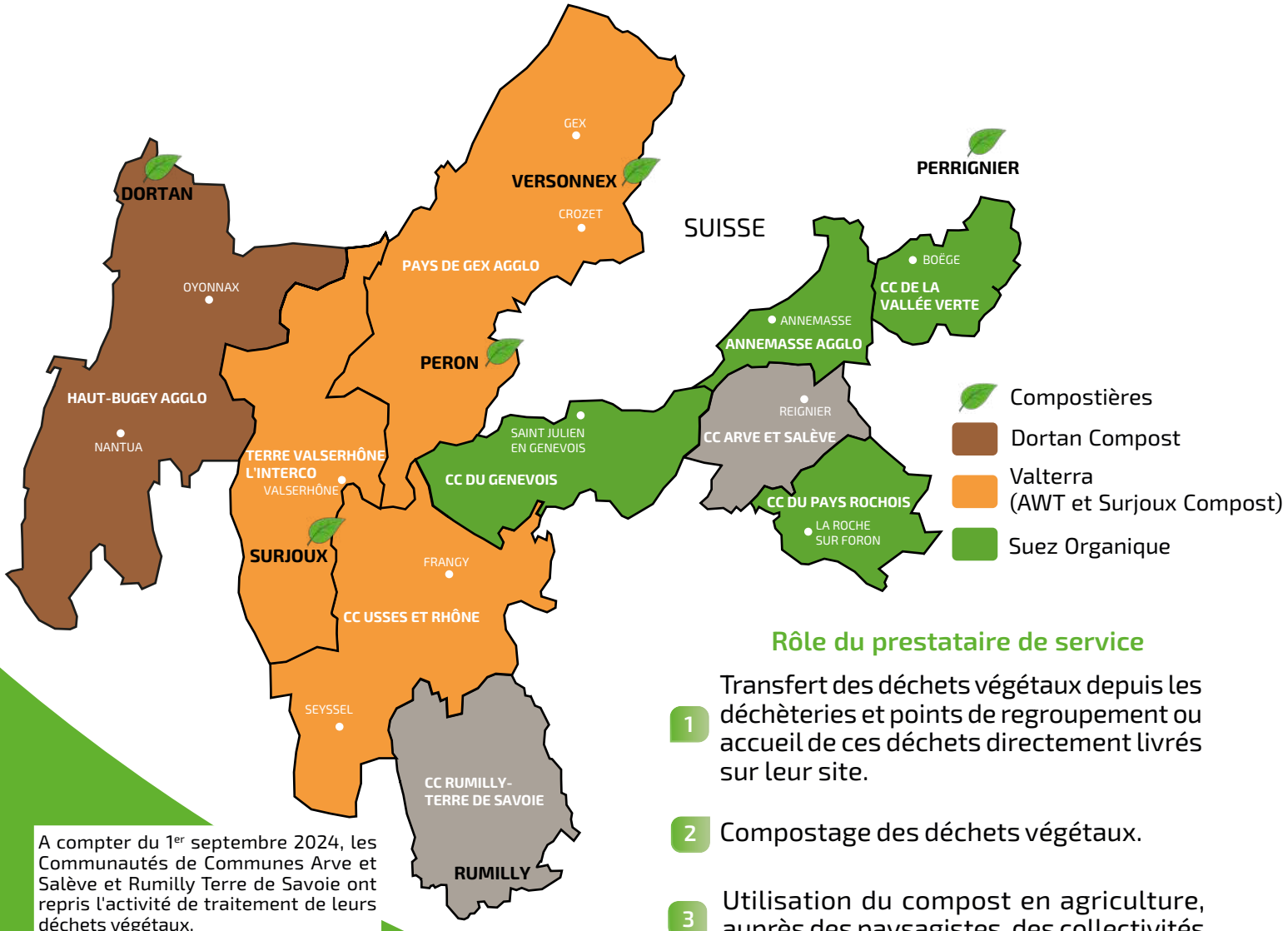

A compter du 1er septembre 2024, les Communautés de Communes Arve et Salève et Rumilly Terre de Savoie ont repris l'activité de traitement de leurs déchets végétaux.

Rôle du prestataire de service

1. Transfert des déchets végétaux depuis les déchèteries et points de regroupement ou accueil de ces déchets directement livrés sur leur site.
2. Compostage des déchets végétaux.
3. Utilisation du compost en agriculture, auprès des paysagistes, des collectivités ou des particuliers.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Répartition du traitement des déchets végétaux en 2025

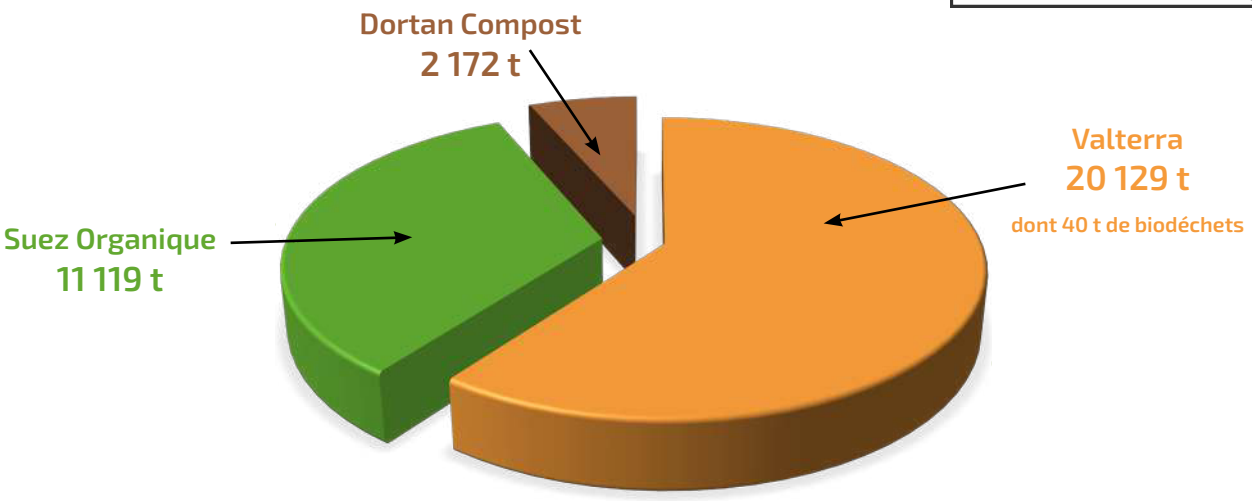

Performance de collecte des déchets végétaux en kg/hab par EPCI en 2025

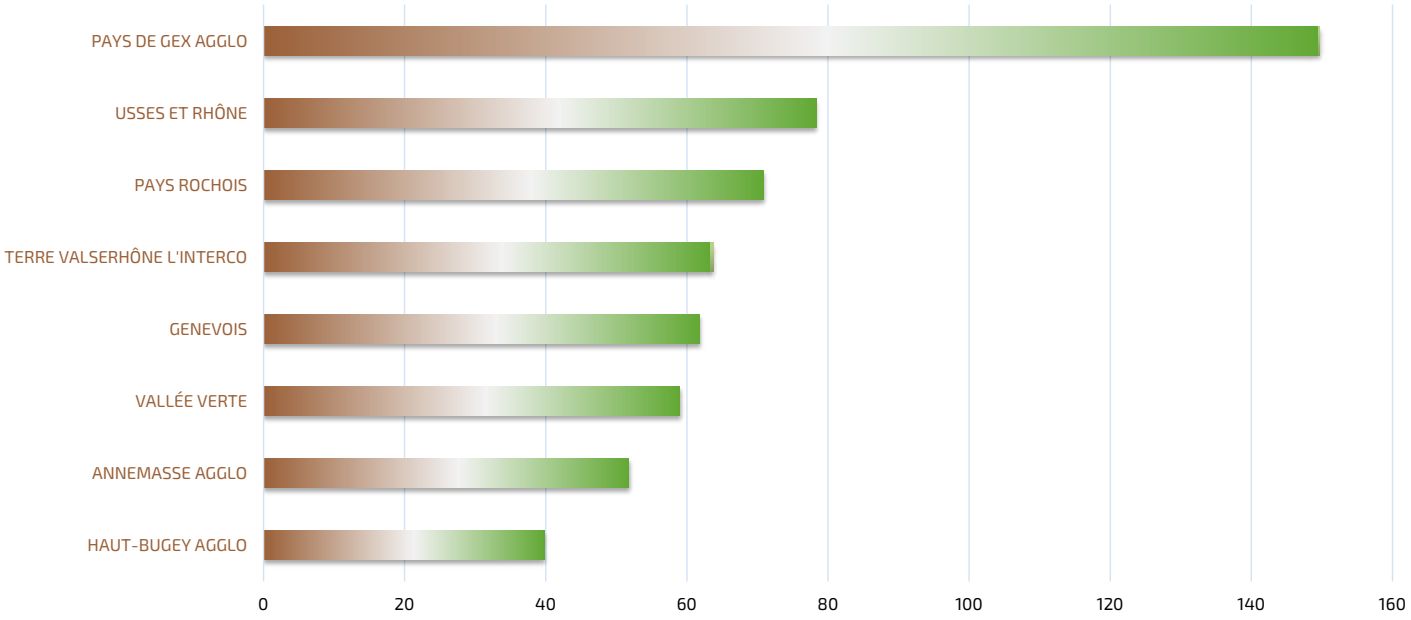

Évolution des tonnages des déchets végétaux traités de 2015 à 2025

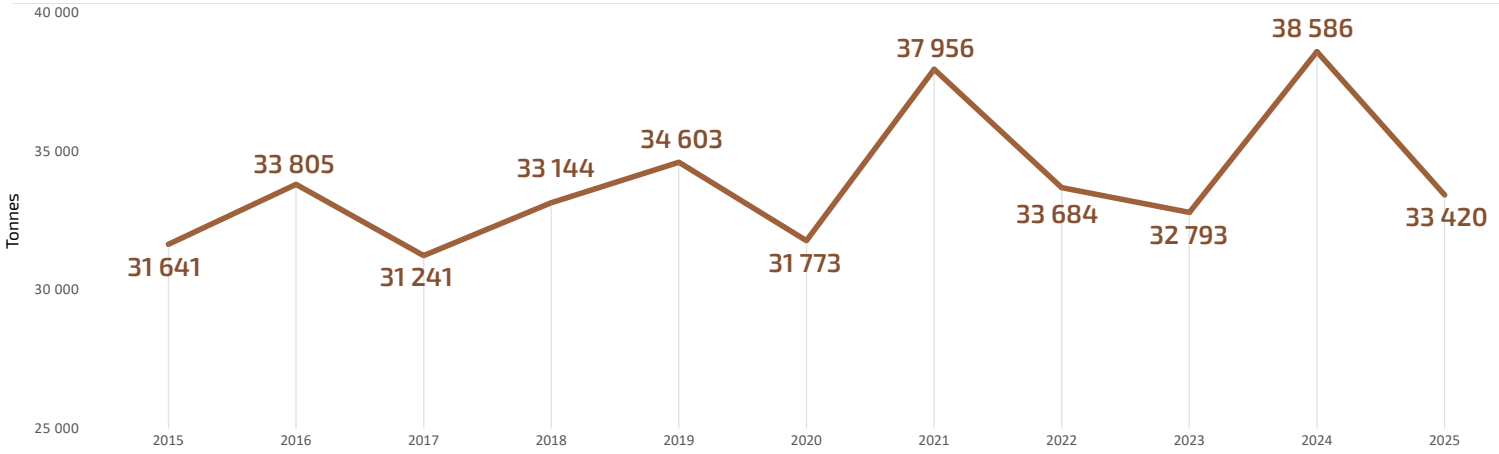

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



5

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION

LE TRANSFERT DES DÉCHETS

Le SIVALOR a la compétence "transfert des ordures ménagères" jusqu'à l'usine d'incinération. Près de la moitié des déchets reçus par l'Unité de Valorisation Énergétique est livrée par le train, via le prestataire Forwardis.

41,1 %
acheminés par train

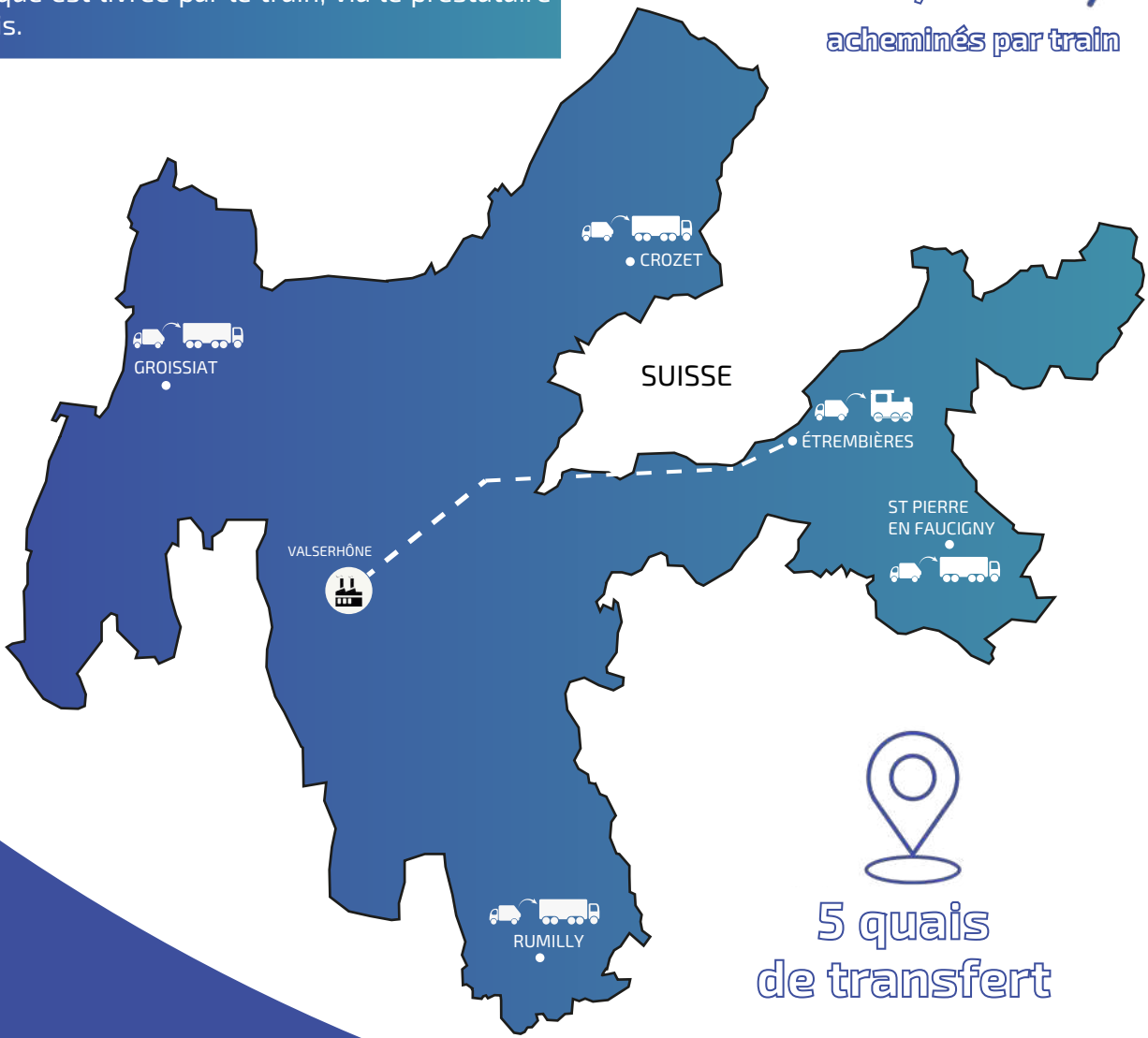

5 quais de transfert

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Prise en charge des déchets par quai de transfert ou en direct à l'UVE de 2015 à 2025

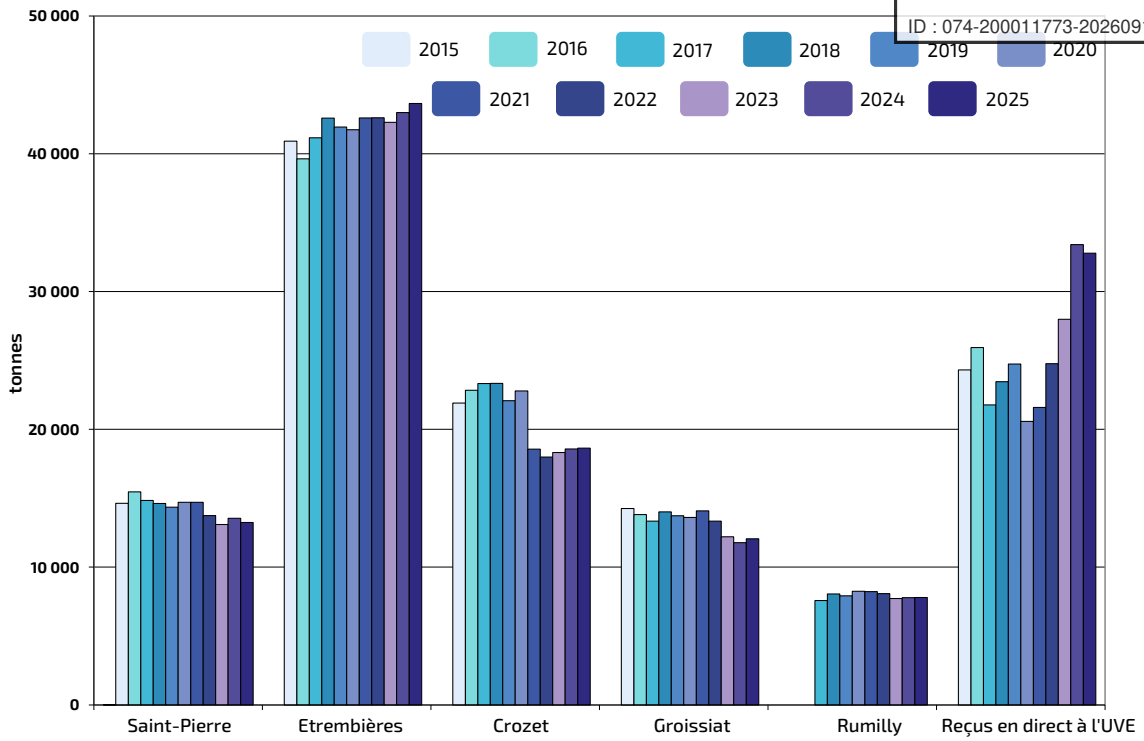

LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DU TRANSFERT



106 caissons à guillotine pour OM



5 tracteurs agricoles



5 semi-remorques à fond mouvant



2 remorques



47 caissons à filets pour les déchets incinérables issus des déchèteries

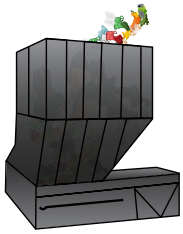

4 compacteurs

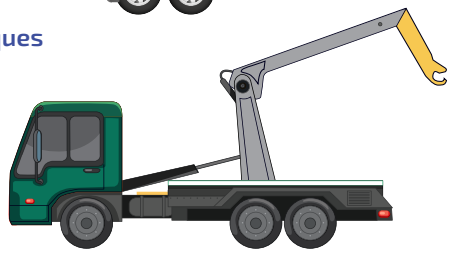

6 poids lourds avec bras ampliroll



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le SIVALOR est propriétaire de l'usine de valorisation énergétique par incinération d'ordures ménagères et assimilés, située à Valserhône, pour laquelle il dispose d'une autorisation préfectorale d'exploiter.

Un marché public a été passé avec un opérateur chargé de la conduite des installations, sous le contrôle et la responsabilité du SIVALOR. Il s'agit de la société SET Faucigny Genevois (Groupe SUEZ), dont le contrat a été conclu en 2013, pour une durée de sept ans renouvelable une fois pour la même durée.

En intégrant les différences de pesées et les variations de stock dans la fosse, l'usine de Valserhône a incinéré en 2025, 124 829 tonnes de déchets.

Les mâchefers, résidus issus de l'incinération, sont également traités puis valorisés.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de l'usine, un rapport d'activité spécifique, le Livre 2, lui est entièrement consacré, notamment pour répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation.

Tonnages pris en charge par le SIVALOR

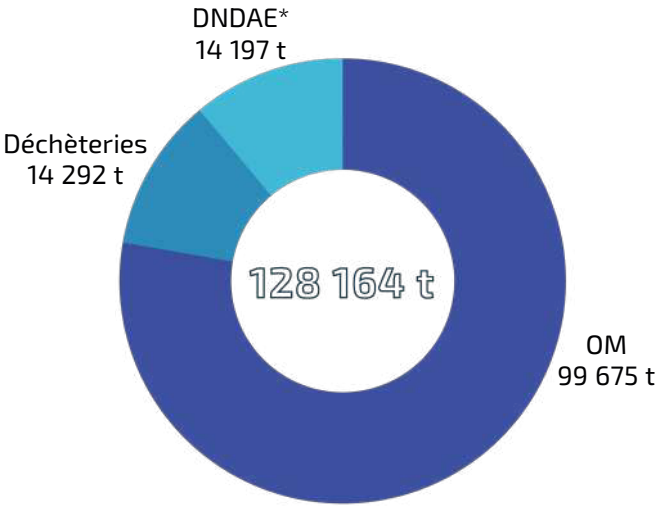

*Déchets Non Dangereux des Activités Economiques

70 683 MWh
produits

=

23 500 foyers



À la fin du processus de valorisation :

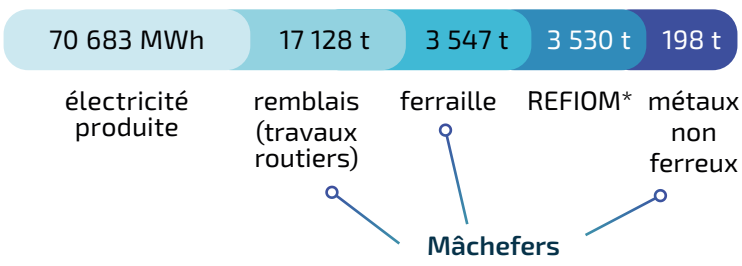

* Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères.

Ils ont été valorisés au comblement d'anciennes mines de sel allemandes.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

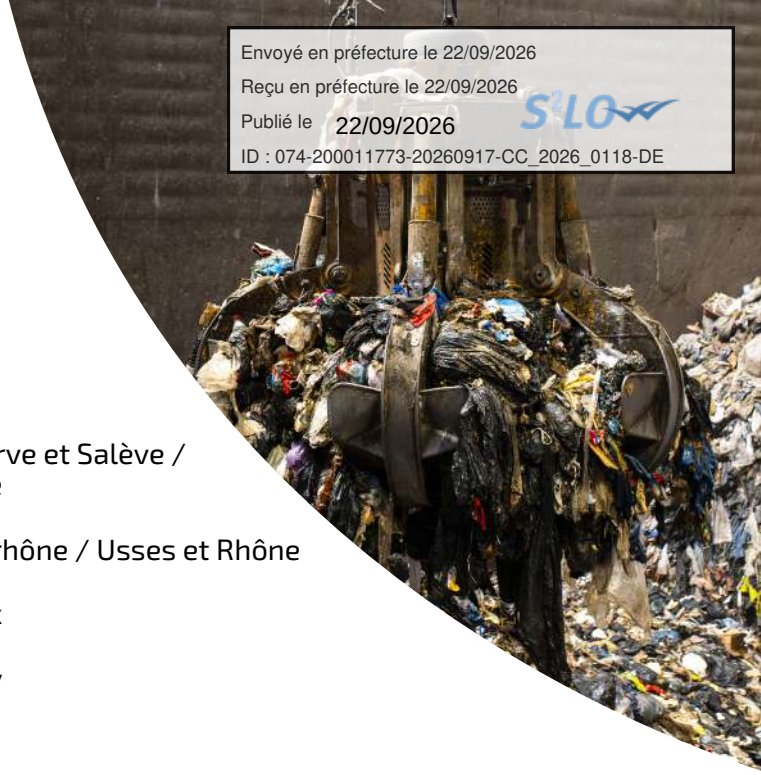

Tonnages 2025 par secteur

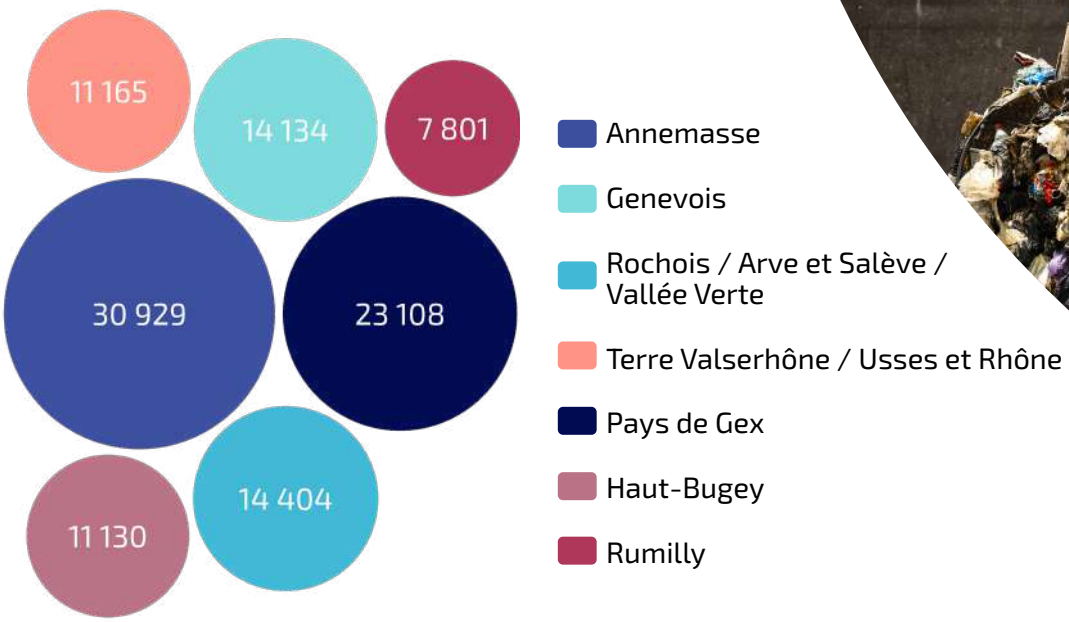

Évolution des tonnages par secteur de 2015 à 2025

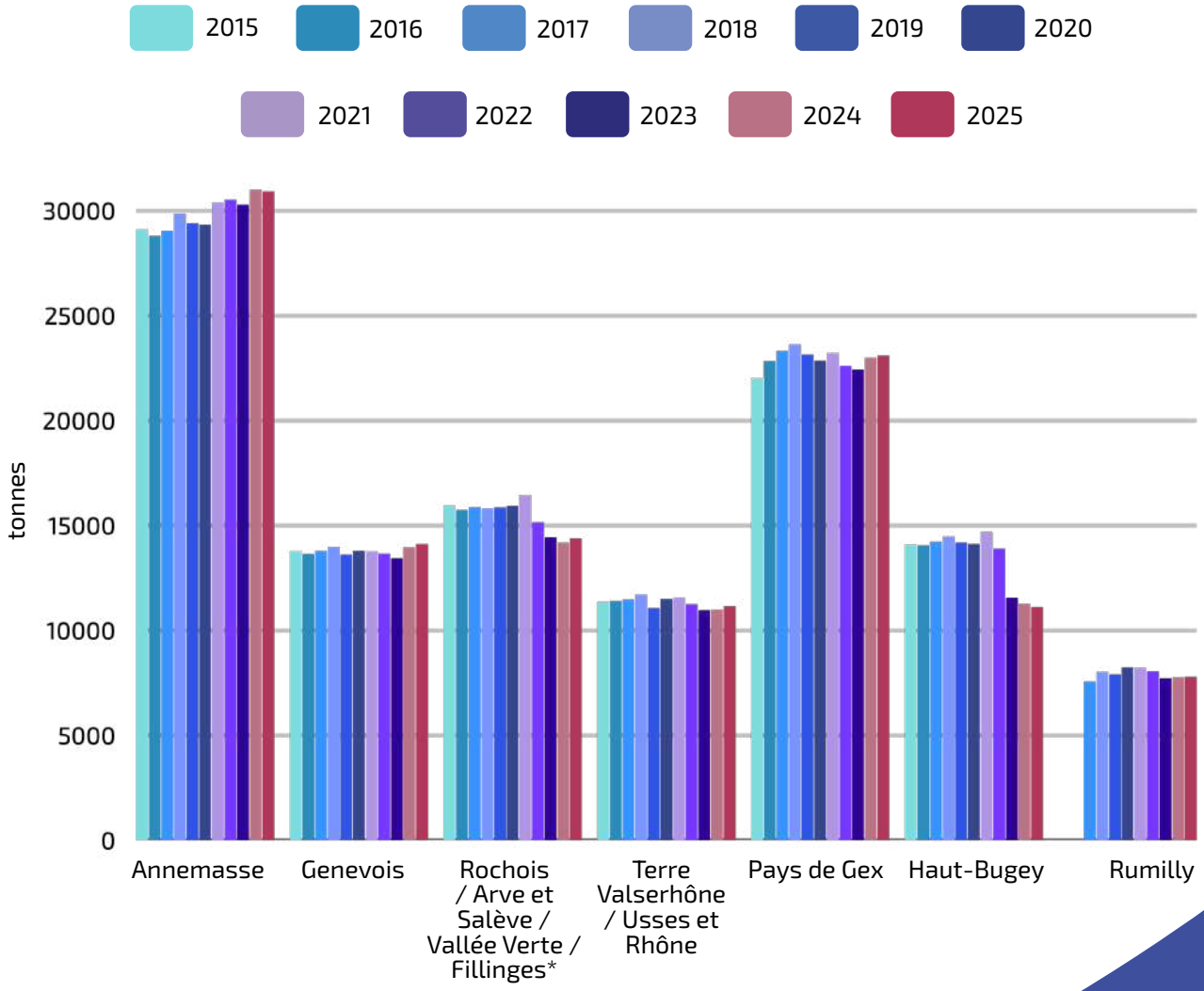

* Ville sortie du SIVALOR en juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LE PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR

Le SIVALOR réaffirme son engagement en faveur d'un avenir plus durable à Valserhône.

Ce projet d'envergure, conduit en partenariat avec la Ville de Valserhône, la SEM LÉA et Dalkia, permettra d'optimiser la valorisation de la chaleur produite par notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

L'énergie thermique issue de l'UVE sera récupérée pour chauffer de l'eau, ensuite distribuée via un réseau de chaleur à une partie de la ville. Ce dispositif alimentera en énergie des logements sociaux, des copropriétés, des sites industriels ainsi que des bâtiments publics, contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire et à la maîtrise des coûts pour les usagers.

Les travaux ont débuté fin novembre 2025 avec les opérations de terrassement sur le terrain destiné à accueillir la future chaufferie, implantée sur le site du SIVALOR.

Le projet de réseau de chaleur bénéficie d'une participation financière de l'État au titre du « Fonds vert – France nation verte ».

Le plan prévisionnel

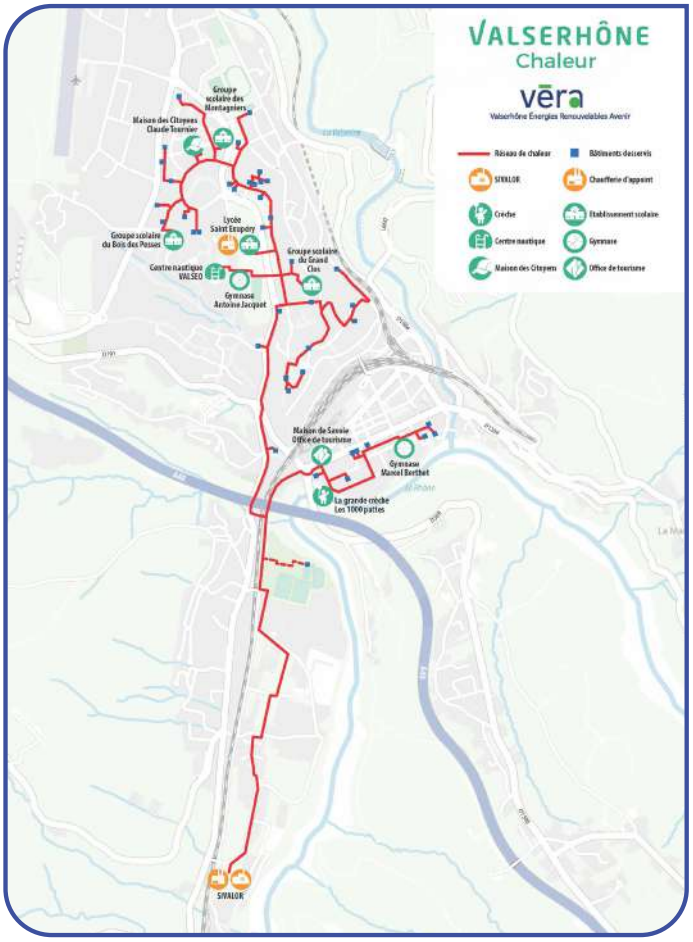

Les chiffres clés

85%
de l'énergie issue de l'UVE

11,4 Km
de réseau

50
points de livraison
(bâtiments publics, logements, industries)

6,5 M€
financés par le SIVALOR pour les travaux de l'UVE

4 200
tonnes de CO_2 évitées / an

sivalor AIN HAUTE-SAVOIE — Accélérateurs de valorisation !

VALSERHÔNE Ma ville par nature

dalkia GROUPE EDF

Léa Les Énergies de l'Ain

FRANCE NATION VERTE — Agir · Mobiliser · Accélérer

Les dates importantes

Lancement des travaux : novembre 2025

Mise en service prévisionnelle : décembre 2026



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



6 LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION

LES CHARGÉS DE SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN

Huit chargés de sensibilisation dont deux maîtres composteurs sont présents toute l'année sur le terrain. Chacun d'entre eux a la charge du secteur géographique correspondant aux différents lots formalisés par le SIVALOR. Leur mission est de répondre à toutes les questions des habitants sur le tri et la valorisation des déchets.



POUR CONTACTER LE SERVICE COMMUNICATION

communication.animation@sivalor.org

POUR CONTACTER LES CHARGÉS DE SENSIBILISATION :

PAYS DE GEX - 06 08 27 27 36

GENEVOIS/ANNEMASSE - 06 74 78 59 65

PAYS ROCHOIS/ARVE ET SALÈVE/VALLÉE VERTE - 06 78 15 47 17

HAUT-BUGEY - 06 31 60 92 37

TERRE VALSERHÔNE/USSES ET RHÔNE - 07 85 49 14 09

POUR DES INFORMATIONS SUR LE COMPOSTAGE

06 77 63 93 15 - 06 89 83 21 58

compostage@sivalor.org

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Actions des chargés de sensibilisation en 2025

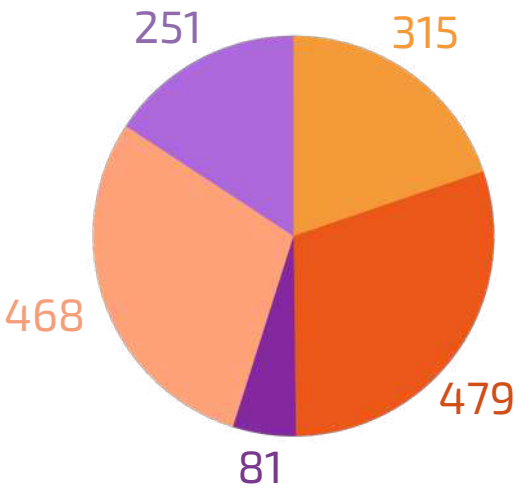

Personnes sensibilisées en 2025

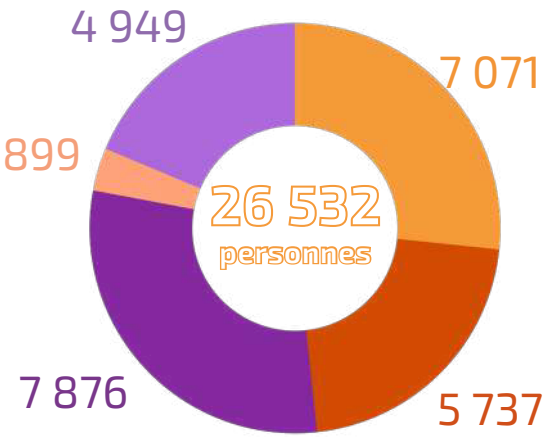

*MJC, centres de loisirs, associations, conseils municipaux des enfants, communes, syndics, structures d'accueil, entreprises, etc.

Le déploiement du compostage de proximité

Les chargés de déploiement de sites de compostage ont renforcé l'accompagnement et le suivi des sites de compostage collectif.

Un réseau des référents de sites de compostage a été développé à travers l'organisation de rencontres en présentiel, une journée de formation alliant apports théoriques et pratiques, la mise en ligne d'une page dédiée sur notre site internet regroupant les ressources utiles, ainsi que la diffusion d'une newsletter visant à maintenir le lien entre les référents.

Par ailleurs, des ateliers ludiques ont été proposés en complément de visites du C.I.E.L. Le compostage autonome en établissement a également été renforcé grâce à des actions de sensibilisation menées en table de tri dans les selfs des collèges, ainsi qu'à l'organisation d'un webinaire consacré à la restauration collective.



De nouveaux outils pour sensibiliser dès le plus jeune âge !



Nos chargés de sensibilisation ont conçu des kits de jeux "clé en main" autour de la thématique des déchets. Ces outils ludiques sont destinés aux activités périscolaires et extrascolaires afin de sensibiliser les plus petits de manière amusante et pédagogique. Des grandes thématiques sont abordées au travers de 26 jeux : le gaspillage alimentaire, le tri-recyclage, et le compostage. Notre équipe forme également les agents du périscolaire afin qu'ils puissent animer ces jeux en toute autonomie.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Les trophées de la valorisation, les SIVALd'OR

Lors de la cérémonie des voeux 2026, le SIVALOR a salué les performances de tri de ses intercommunalités en 2025, en remettant le SIVALd'OR de la Valorisation Matière à la Communauté de communes Arve et Salève.

Le Président a tenu à saluer l'engagement d'un élu particulièrement investi, depuis plus de 30 ans, Michel CHANEL, en lui remettant un Trophée d'Honneur.











Le Village du Recyclage et de la Valorisation

Le samedi 14 juin 2025, le SIVALOR a organisé la 8ème édition du Village du Recyclage et de la Valorisation, un événement désormais incontournable pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique.

Près de 200 visiteurs ont ainsi participé à une journée conviviale rythmée par des animations, des découvertes et des échanges, aux côtés d'officiels, de partenaires et de prestataires engagés.

Tout au long de la journée, petits et grands ont pu découvrir de manière ludique les bonnes pratiques de gestion des déchets, se challenger lors d'un escape game pédagogique, découvrir le transfert ferroviaire des déchets à bord d'une locomotive et participer à des ateliers interactifs pour apprendre en s'amusant.

18 partenaires



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Les marchés 100% gratuit

Fort des succès des précédentes éditions, le SIVALOR poursuit son trava[illegible] communes désireuses d'organiser un marché 100% gratuit.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser au réemploi et à l'économie circulaire.

C'est un espace de gratuité, d'entraide et de convivialité. On donne sans vendre, on prend sans acheter.

C'est le moment parfait pour offrir une seconde vie aux objets que l'on n'utilise plus !

Vêtements, livres, jouets, petits meubles, vaisselles, appareils électriques... peuvent être déposés, à condition qu'ils soient propres et en bon état.

En fin de journée, les objets qui n'ont pas trouvé preneur, sont remis aux associations partenaires.







QUELQUES CHIFFRES EN 2025 :

11 334 kg d'objets déposés
9 244 kg ont trouvé un nouveau propriétaire
3 020 kg donnés au profit d'associations
3 330 visiteurs

Vous souhaitez organiser un marché 100% gratuit ?

Contactez le service
communication-animation
communication.animation@sivalor.org

Le tri en dehors du foyer

Lauréat de l'appel à projets de CITEO sur le déploiement du tri hors foyer, le SIVALOR a pu financer l'achat de matériel de tri et le distribuer aux communes ayant fait part de leurs besoins concernant la gestion des déchets lors des manifestations.



385 supports de tri distribués
54 communes équipées

" Je trie chez moi, je trie chez toi, je trie à chaque endroit ! "



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE





Le vélo smoothie au service de la sen… contre le gaspillage alimentaire

Prenez un vélo,
Prenez un mixeur,
Trouvez un collègue bricoleur
Et vous obtiendrez un vélo smoothie !

Afin de sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets, les chargés de sensibilisation du SIVALOR organisent des animations vélo smoothie sur le territoire.

À la force des mollets, on obtient en quelques coups de pédales un bon jus de fruits anti-gaspi.

Un partenariat avec l'enseigne Grand Frais a permis de récupérer des fruits et légumes invendus pour réaliser cet atelier.

La fabrication du vélo smoothie a été réalisée par un de nos agents avec des matériaux de récupération.





Le challenge anti-gaspillage alimentaire

Le SIVALOR propose un outil "clé en main" à destination des restaurants scolaires pour travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.
Durant six semaines, les élèves sont invités à mettre de côté leurs restes de repas. Chaque jour, les restes sont pesés et consignés dans un tableau.

Pour cette édition du challenge anti gaspillage alimentaire, 34 kits ont été distribués en 2025.

Fort de ce succès, une nouvelle édition est lancée pour 2026. Ce challenge sera proposé aux collèges et lycées du territoire.

Challenge ANTI-GASPI
UN CONCEPT SIVALOR



BRAVO !!

Les élèves des écoles de SAINT SIXT et de CLARAFOND ARCINE remportent le challenge 2025 avec une moyenne de 7g de restes par enfant.

Félicitations également à l'IME d'OYONNAX qui a réalisé une diminution constante de ses restes de repas.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Des contenus digitaux pour sensibiliser les jeunes générations

Le SIVALOR a lancé un concours de création de chansons destiné aux collégiens et lycéens du territoire. L'objectif ? Composer une chanson originale en utilisant des outils d'intelligence artificielle, afin de sensibiliser aux enjeux environnementaux tels que la réduction des déchets, le tri, le compostage, la protection des ressources naturelles ou encore la consommation responsable.
Deux classes ont été récompensées pour leur créativité et l'implication des élèves, le collège Sainte-Marie de La Roche-sur-Foron et le collège Théodore Rosset de Montréal-la-Cluse. Ils ont remporté une session d'escape game dans le C.I.E.L.



Le concours est relancé en 2026 sur une période plus élargie !

Retrouvez notre chanson "Fais le tri de tes poubelles" sur notre chaîne YouTube





240 400 vues sur Facebook

52 réels

+ 42% d'abonnés sur Linkedin

En 2025, nous avons produit et publié 14 vidéos sur notre chaîne YouTube. La majorité de ces contenus étaient des tutoriels sur le réemploi, montrant comment donner une seconde vie à des objets destinés à être jetés. Nous avons également créé des chansons de sensibilisation abordant différents thèmes : compostage, réemploi, gaspillage alimentaire et réduction des déchets.

Afin de sensibiliser et d'accompagner davantage de personnes dans la gestion responsable des déchets, notamment en touchant un public plus jeune, le SIVALOR a créé sa page Instagram.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de moderniser la communication, et de renforcer le lien et l'interaction avec les habitants, en utilisant des formats accessibles, visuels et adaptés aux nouveaux usages numériques.

Suivez-nous maintenant sur

INSTAGRAM

SIVALOR01



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LE CENTRE D'IMMERSION ÉDUCATIF ET LUDIQUE

À travers un détonnant mélange de sons, lumières et interactivités, p[illegible] découvrent ce que deviennent leurs ordures ménagères après les avoir jetées à la poubelle, lors d'une visite gratuite sur 3 étages et 600m².

Une subvention est toujours attribuée aux établissements scolaires et autres organismes validés par le SIVALOR permettant la prise en charge à hauteur de 60% de la facture du transporteur.

Réservation obligatoire en ligne.

CENTRE D'IMMERSION ÉDUCATIF & LUDIQUE



ESCAPE GAME "MISSION TRI POSSIBLE"

En 2025, le C.I.E.L évolue pour proposer un escape game. Les enquêteurs partent à la recherche d'indices pour découvrir quel objet a provoqué l'arrêt de l'usine.



Une fois celui ci trouvé, l'enquête se poursuit pour connaître sa provenance et où il aurait dû être trié....

Reste encore quelques étapes avant le redémarrage de l'usine en toute sécurité !

Petits et grands enquêteurs sont les bienvenus !

Escape game gratuit - À partir de 8 ans

Les visites estivales

Le SIVALOR s'associe chaque été à des partenaires locaux tels que, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et Dinoplagne pour organiser des journées de découvertes à destination du grand public.
L'objectif est de proposer une immersion ludique et pédagogique en combinant visites techniques et découverte du territoire.



Vous souhaitez organiser une visite du C.I.E.L ou tenter l'escape game ?

Contactez nous pour vous inscrire :

04 50 56 67 30
contact.ciel@sivalor.org

L'espace réemploi prend place

Le SIVALOR a fait appel aux partenaires du réemploi et de l'économie circulaire de son territoire pour proposer un espace dédié au réemploi dans le parcours de visite du C.I.E.L.







Nous souhaitons remercier :

- La matériauthèque **Cerestia** pour la réalisation des sièges. Une seconde vie pour ses assises suite au démantèlement du stade de Valserhône.
- La **Recyclerie du Pays Bellegardien** et **Aire Services** pour la fourniture du mobilier et de la décoration qui permettent de montrer que l'on peut s'équiper à prix doux !
- **Le Truc, la manufacture collaborative** qui a réalisé le lettrage de l'espace réemploi avec du bois de récupération.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

VISITES GRATUITES
SUR RÉSERVATION

VISITES POUR TOUS
CHAQUE DERNIER MERCREDI DU MOIS

C'EL
CENTRE D'IMMERSION ÉDUCATIF & LUDIQUE DU SIVALOR



Impression : Kalistene - papier certifié 100% PEFC

5 chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
Tél. 04 50 56 67 30
www.sivalor.org

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Accélérateurs de valorisation !

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

2025

Rapport annuel d'activité

LIVRE 2



Syndicat Intercommunal de VALORisation

5 Chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
04 50 56 67 30
WWW.SIVALOR.ORG

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateurs de valorisation !

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

ÉDITO



Cher lecteur,

Le SIVALOR vous présente le Livre 2 de son rapport d'activité 2025, entièrement consacré au fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Valserhône.

Fidèle à sa mission, le Syndicat Intercommunal de VALORisation assure sans interruption le transfert et le traitement des déchets ménagers de près de 435 000 habitants répartis sur 146 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie, après le retrait de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au 31/12/2025. Il poursuit son engagement en faveur d'une gestion exemplaire, durable et résolument tournée vers l'avenir.

L'année 2025 marque un tournant majeur, confirmant la place centrale de l'UVE dans la transition énergétique du territoire. Le projet de réseau de chaleur de Valserhône, porté conjointement par le SIVALOR, la Ville de Valserhône, Dalkia et la SEM LEA, entre dans sa phase opérationnelle. Les travaux de construction du réseau urbain ont débuté en octobre 2025.
Avec ses 11,4 km de canalisations, ses 21 GWh de consommation annuelle et ses 4 200 tonnes de CO_2 évitées chaque année – soit l'équivalent de 2 100 voitures retirées de la circulation – ce réseau fera de Valserhône un véritable modèle d'économie circulaire énergétique. La mise en service est attendue pour novembre 2026. Ce projet d'envergure représente un investissement de près de 7 Millions d'euros pour le SIVALOR.

En parallèle, des travaux vont être réalisés à l'UVE par l'Opérateur exploitant SUEZ sur le marché à compter de 2027. Ils visent à renforcer la performance énergétique et environnementale de l'installation : déploiement de 4 500 m² de panneaux photovoltaïques, réduction de 75 % de la consommation d'eau potable grâce à la réutilisation des eaux pluviales, amélioration de la valorisation des métaux non ferreux et renforcement de la résilience du site face aux variations de température de l'eau du Rhône du fait du changement climatique.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et contribuent à renforcer l'indépendance énergétique du territoire. Elles confirment également la vocation de l'UVE à devenir une référence européenne en matière de performance industrielle et environnementale.

Ces avancées ne seraient possibles sans l'implication constante de nos partenaires institutionnels et industriels, ainsi que la confiance renouvelée des habitants et des collectivités que nous accompagnons quotidiennement.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce magazine 2025, reflet d'un territoire en action.

Serge Ronzon
Président du SIVALOR



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LIVRE 2 - UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

DROIT À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DÉCHETS
DROIT DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

ÉDITO 2

LES CERTIFICATIONS ISO 5

1 L'USINE DE VALSERHÔNE : LE PROCESS 6
- LA COMBUSTION 6
- LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 7
- LE TRAITEMENT DES FUMÉES 7

2 L'EXPLOITATION EN 2025 9
- LES TONNAGES VALORISÉS 9
- LE TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE 13
- PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE L'UVE EN 2025 14
- RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION EN 2025 14

3 LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES EN 2025 16
- EN SORTIE DE CHEMINÉE 16
- SUR L'AIR AMBIANT 23
- REJETS DANS LE RHÔNE 24

4 LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE SUR L'ENVIRONNEMENT 25
- LES RÉSULTATS DANS L'AIR AMBIANT 26
- LES RÉSULTATS POUR LES SOLS 27
- LES RÉSULTATS POUR LES VÉGÉTAUX 29
- LES RÉSULTATS POUR LES SÉDIMENTS DU RHÔNE 30
- LES RÉSULTATS DANS LE LAIT 30
- EN CONCLUSION 31

5 LES RÉSULTATS DE LA PLATEFORME DES MÂCHEFERS 32
- BILAN DE LA VALORISATION DES MÂCHEFERS EN 2025 34
- CAMPAGNE DE MESURE DES REJETS AQUEUX DE LA PLATEFORME MÂCHEFERS 35

Directeur de publication : Serge RONZON
Rédaction et conception : SIVALOR
Crédit photos : SIVALOR / SUEZ / L.Fortunati / S.Moraud
Imprimeur : Kalistene - 5 route de Nanfray 74960 Annecy
Date de parution : mars 2026
Date de dépôt légal : mars 2026
ISNN : 2970-4995

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LE SIVALOR UNE VALORISATION MULTIFILIÈRE

Le SIVALOR exerce la compétence "traitement des déchets" sur son territoire de trois manières :

La valorisation organique par compostage des déchets verts
33 420 tonnes en 2025

La valorisation matière par recyclage
37 676 tonnes en 2025

La valorisation énergétique par incinération des ordures ménagères résiduelles et des déchets incinérables issus des déchèteries et des entreprises
124 829 tonnes en 2025

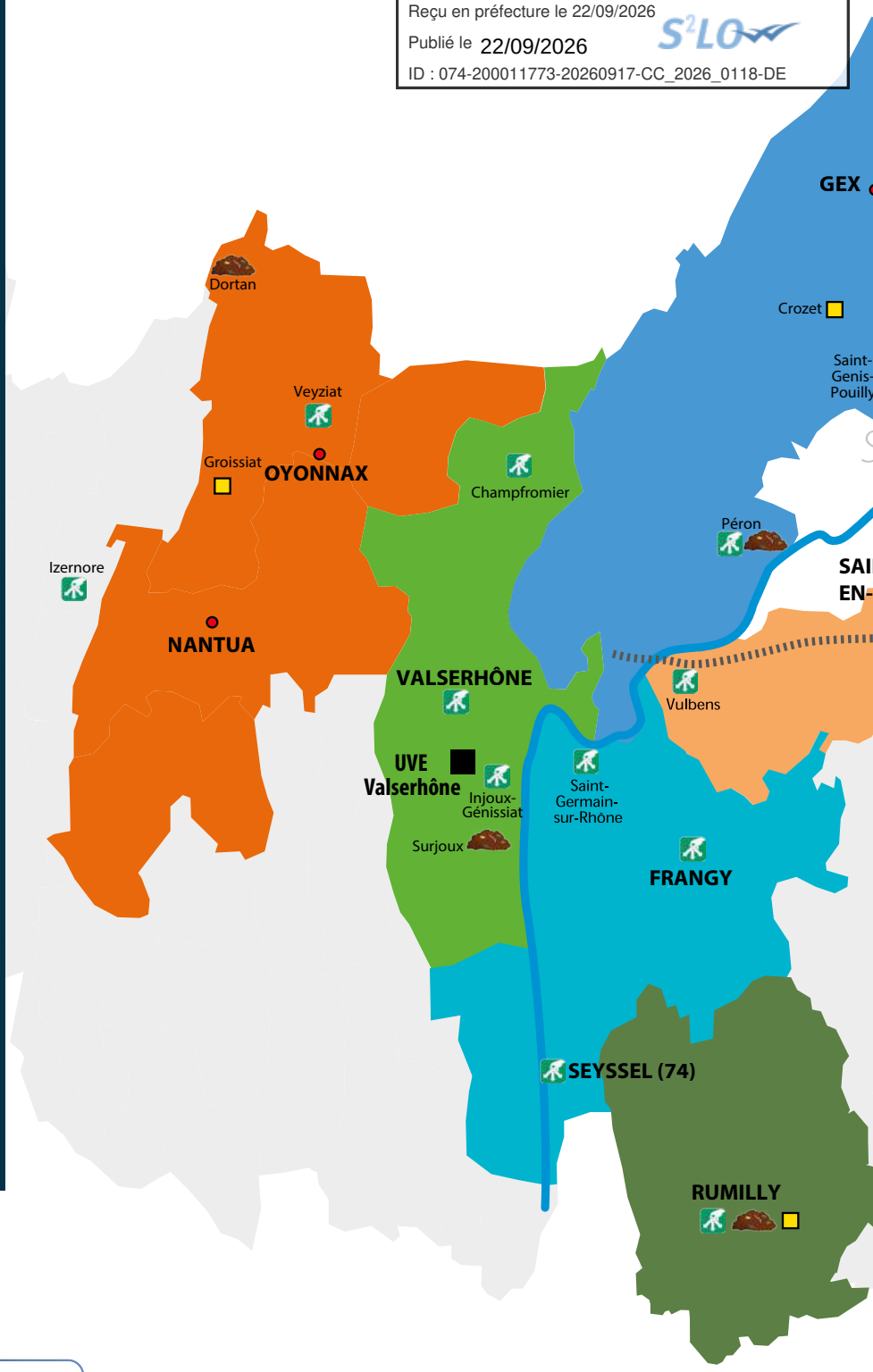

LES CHIFFRES CLÉS EN 2025

112 802 tonnes de déchets ménagers issues du territoire valorisées énergétiquement
+ 0,33 % de tonnage par rapport à 2024
70 683 MWh d'électricité produits dont 56 623 MWh remis sur le réseau public
17 128 tonnes de mâchefers valorisées
3 530 tonnes de résidus d'épuration des fumées traitées
3 547 tonnes d'acier recyclées (résidus d'incinération)
198 tonnes de métaux non ferreux recyclées (résidus d'incinération)

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

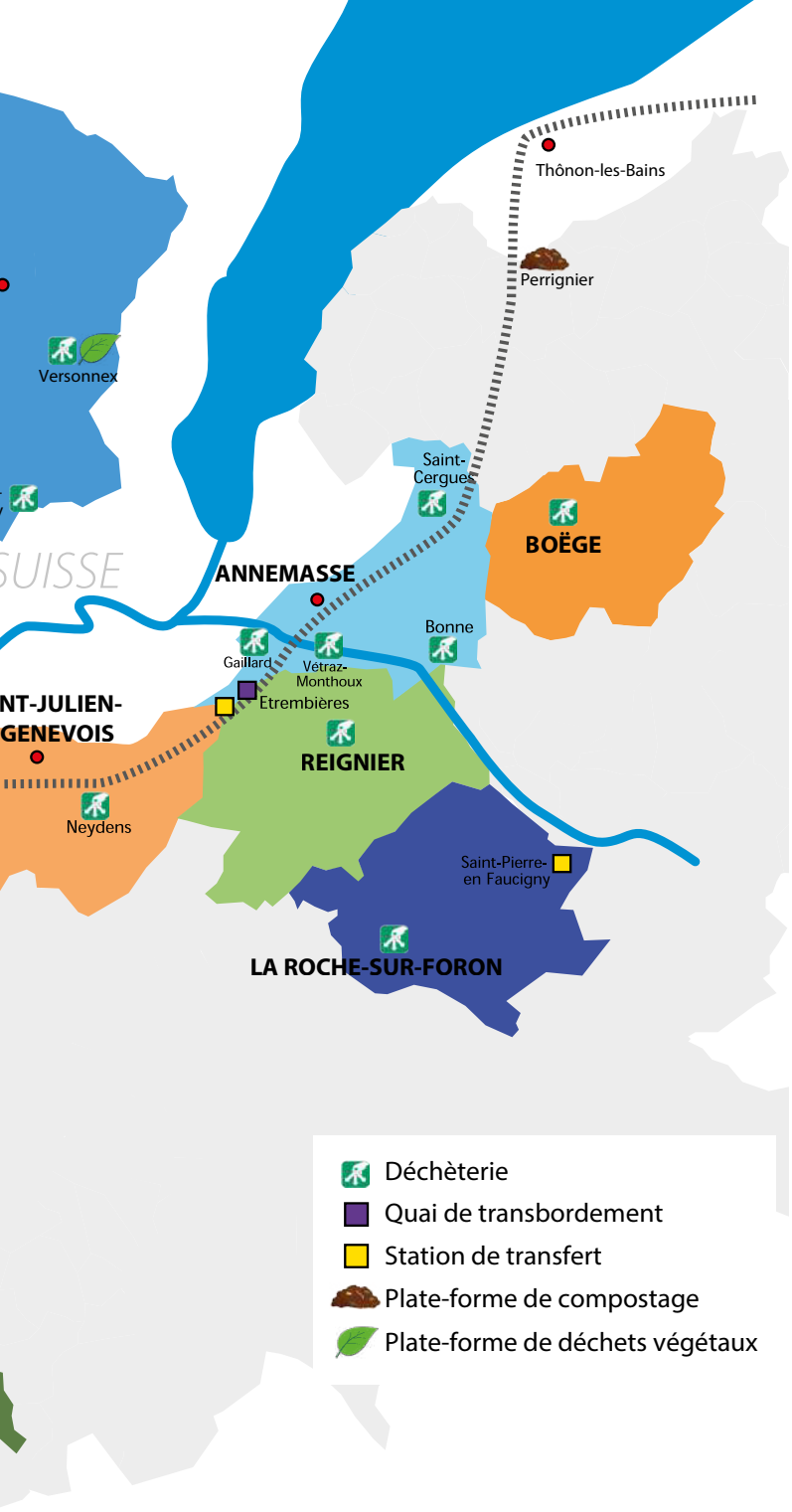

LES CERTIFICATIONS ISO DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'opérateur du SIVALOR pour la conduite de l'UVE, SET Faucigny Genevois, détient quatre certifications.

Un site certifié :

ISO 50001 : GESTION DE L'ÉNERGIE. Ce système de management consiste à optimiser les consommations d'énergie tout en améliorant la performance énergétique de l'UVE.

ISO 9001 : GESTION DE LA QUALITÉ. Ce système de management consiste à s'assurer que les services répondent aux exigences des clients et aux normes de qualité.

ISO 45001 : GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ. Ce système de management consiste à améliorer les performances en matière de santé et de sécurité au travail.

ISO 14001 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT. Ce système de management consiste à améliorer les impacts environnementaux de l'UVE.

La démarche d'obtention d'une certification ISO est volontaire, contractuelle, et se renouvelle chaque année. Les certifications ISO permettent une amélioration continue.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



1 L'USINE DE VALSERHÔNE : LE PROCESS

Le SIVALOR valorise énergétiquement les ordures ménagères de son territoire de 2 000 km² composé de 10 intercommunalités adhérentes.
En 2025, 124 829 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont pu être valorisées sur le site de Valserhône.

460 900 habitants

163 communes

2 lignes d'incinération

124 829 t de déchets valorisées

La valorisation énergétique des ordures ménagères suit trois étapes principales : les déchets sont brûlés, la chaleur produite est transformée en énergie, et enfin, les fumées produites sont traitées.

LA COMBUSTION

Composée de deux lignes d'une capacité unitaire de traitement de 8 tonnes par heure, l'usine a été construite par Tunzini Environnement devenu SGE Environnement (Groupe Vinci). Les fours à six rouleaux inclinés à 20° et à vitesse de rotation variable indépendante (de 1,2 à 5 tours par heure) sont une conception de Deutsche Babcock Anlagen (DBA). Les fours sont maintenus à une température minimale de 850°C.

8 t par heure

De l'air primaire en provenance de la partie supérieure du hall de déchargement est insufflé sous les rouleaux à des températures réglables de 105°C à 145°C après réchauffage par un échangeur. Il représente 75 % du débit total de combustion. Il pénètre dans la couche de déchets par les fentes entre les rouleaux. De l'air secondaire est injecté en voûtes frontale et dorsale des fours. Il permet de régler la teneur en oxygène, d'assurer la combustion des imbrûlés et de refroidir la partie supérieure de la voûte du four si nécessaire. Les fumées suivent trois parcours verticaux libres avant de rejoindre la partie horizontale de la chaudière. Chaque four est équipé d'un brûleur d'allumage et d'un brûleur de soutien, fonctionnant au gaz propane. Ces deux brûleurs ont pour fonction de maintenir, en cas de besoin, une température minimale de 850°C pour assurer une bonne combustion des déchets et le respect de la réglementation.

Le foyer est à co-courant, ce qui garantit une combustion complète. Les particules provenant de la zone d'allumage traversent une zone très chaude de 1 000°C à 1 200°C et sont entièrement brûlées.
Les parois du four font partie intégrante de la chaudière car elles sont réalisées en tubes de vaporisation avec revêtement en béton réfractaire et Inconel.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Cette valorisation est assurée par une chaudière à vapeur surchauffée. Elle assure le refroidissement des fumées et la production de vapeur surchauffée (385°C et 38 bars) qui permet la production d'électricité (20 % utilisés en autoconsommation et 80 % vendus). À charge nominale, le débit de vapeur est de 24 tonnes/heure par four et le rendement prévu de 81 %.

Cette chaudière comporte trois parcours verticaux et un passage horizontal comprenant un évaporateur, quatre surchauffeurs et trois économiseurs.

L'eau de la chaudière arrive à 130 °C dans les faisceaux de l'économiseur, d'où elle ressort à 204°C (proche de la saturation) avant d'être amenée au ballon de la chaudière. Dans le ballon, une homogénéisation a lieu. Puis l'eau circule dans les faisceaux évaporateurs avant la séparation des phases liquide et vapeur. Cette dernière est acheminée vers les quatre surchauffeurs où elle est alternativement surchauffée puis désurchauffée pour maintenir une température constante de 385 °C. Cette vapeur est acheminée vers le groupe turbo alternateur à condensation avec soutirage de puissance 10,9 MW.

température constante de la vapeur : 385 °C

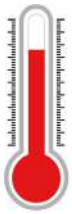

En plus de l'électricité produite, une partie de la vapeur est valorisée en interne pour le réchauffage de la bâche alimentaire via un soutirage de vapeur moyenne pression au niveau de la turbine.

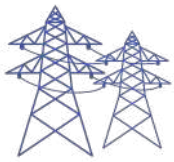

70 683 MWh
d'électricité produite



56 623 MWh
d'électricité vendue



17 128 t
de mâchefers valorisées



0,800
indice de performance énergétique R1

LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées est de type sec.

À la sortie de chacune des deux chaudières, les fumées passent par un réacteur où est injecté du bicarbonate de sodium pour éliminer la majorité de l'acide chlorhydrique (HCl) et les oxydes de soufre (SOx). Les fumées traversent ensuite un premier filtre à manches composé de trois caissons de 624 manches chacun, ce qui permet la captation de l'ensemble des poussières ainsi que le bicarbonate qui a réagi préalablement avec les polluants.

Un catalyseur permet ensuite d'abattre les oxydes d'azote avec l'injection, en amont de ce dernier, d'eau ammoniacale. Une partie des dioxines / furannes est également détruite dans cette installation.

Un traitement de finition, avec l'injection de chaux et de coke de lignite, permet de capter les polluants résiduels. Les réactifs consommés sont récupérés dans un second filtre à manches, identique au premier.

Après une première utilisation, une partie des réactifs est réinjectée en amont des filtres à manches afin d'optimiser leur consommation.

Dans les deux filtres à manches, les fumées traversent les manches de l'extérieur vers l'intérieur et les poussières et les réactifs consommés sont récupérés sous les trémies par décolmatage séquentiel à l'air comprimé. Ces résidus sont transportés jusqu'à des silos de stockage par des transporteurs pneumatiques puis valorisés en ex-mines de sel en Allemagne.

réutilisation optimale

Le traitement des fumées de chaque ligne d'incinération est également équipé d'une boucle d'eau surchauffée qui alimente deux économiseurs. Le premier, situé à la sortie de chaque chaudière, permet de garantir une température des fumées qui ne dépasse pas 240°C en entrée du traitement des fumées. Le second, situé en aval du catalyseur, permet de descendre la température des fumées à 125°C.

L'énergie ainsi récupérée est ensuite utilisée pour le réchauffage des airs de combustion et des condensats d'eau déminéralisée récupérés après le processus de production d'électricité, avant leur réinjection dans les chaudières.

Avec le réchauffage de la bâche alimentaire décrit plus haut, ce sont ainsi plus de 40 000 MWh thermiques qui sont utilisés chaque année dans l'usine.

La valorisation des déchets en énergie

Un service public assuré 24h/24 et 7j/7

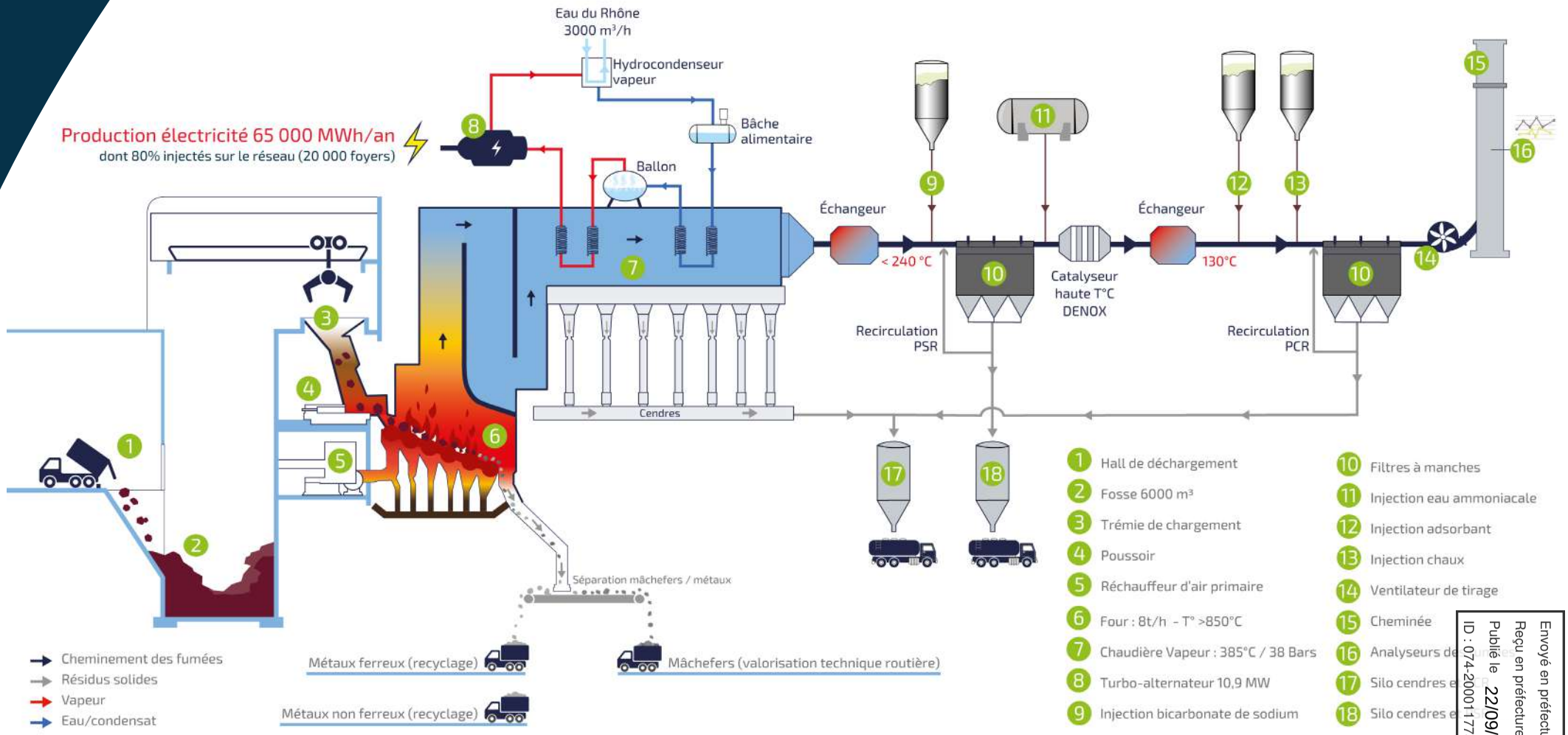

LES RESPONSABLES DE L'USINE

SET FAUCIGNY GENEVOIS (opérateur)
> Directeur de sites : **Jocelyn LEVEQUE**
> Responsable d'usine : **Nicolas VIZIER**

SIVALOR (propriétaire exploitant)
> Président : **Serge RONZON**
> Vice président chargé de la Valorisation énergétique : **David MUNIE**
> Conseiller délégué aux études et travaux : **Michel CHANEL**
> Directrice générale des services : **Aglaë PETIT**
> Directeur Valorisation énergétique / Transfert : **Vincent COLLIN**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

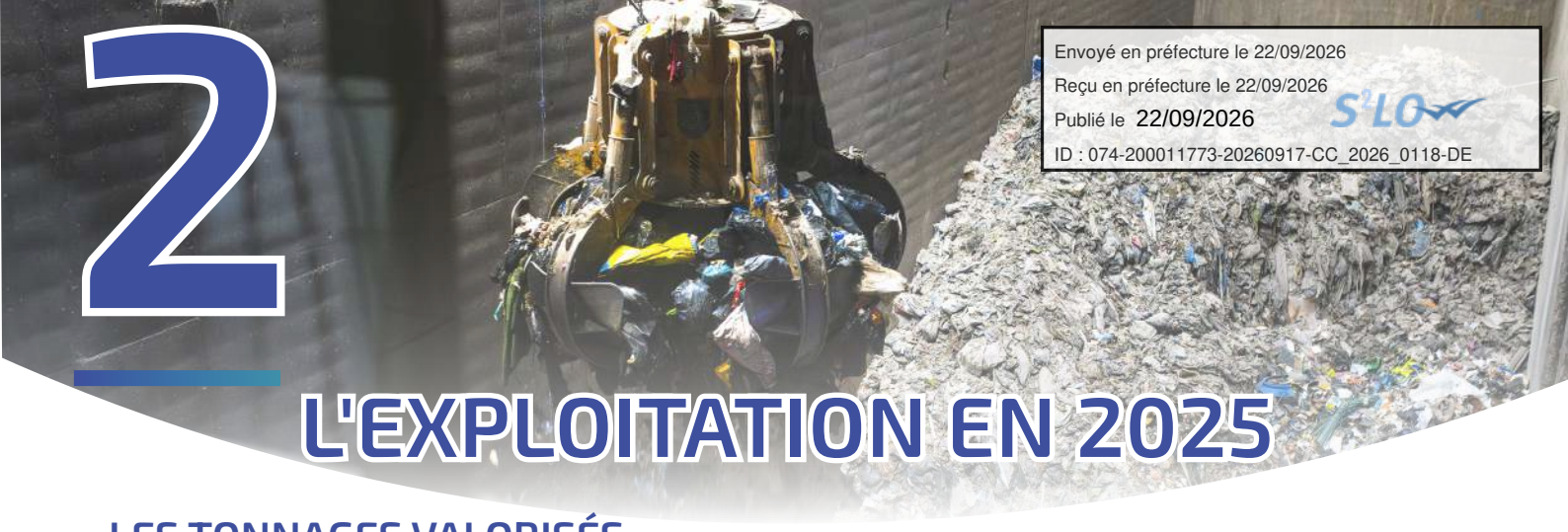

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

2 L'EXPLOITATION EN 2025

LES TONNAGES VALORISÉS

	TOTAL 2025 (en tonnes)				
	Ordures ménagères	Déchèteries	TOTAL	Rappel 2024 (en tonnes)	2025/2024
ANNEMASSE AGGLO	27 388,95	3 540,46	30 929,41	31 013,94	-0,27%
GENEVOIS	13 010,36	1 124,02	14 134,38	13 975,22	1,14%
ARVE ET SALÈVE	4 886,47	558,44	5 444,91	5 440,29	0,08%
PAYS ROCHOIS	6 430,57	460,34	6 890,91	6 714,52	2,63%
VALLÉE VERTE	1 625,27	443,36	2 068,63	2 046,19	1,10%
USSES ET RHÔNE	4 257,18	1 210,72	5 467,90	5 526,40	-1,06%
RUMILLY TERRE DE SAVOIE	7 020,54	780,06	7 800,60	7 785,44	0,19%
Divers (EMMAÜS, DDT, ATMB)	11,86	118,48	130,34	168,22	-22,52%
Sous-total PÉRIMÈTRE 74	**64 631,20**	**8 235,88**	**72 867,08**	**72 670,22**	**0,27%**
PAYS DE GEX AGGLO	18 752,81	4 355,04	23 107,85	23 004,46	0,45%
TERRE VALSERHÔNE	4 628,42	1 069,16	5 697,58	5 469,06	4,18%
HAUT-BUGEY AGGLO	10 498,13	631,60	11 129,73	11 278,43	-1,32%
Divers				0,84	
Sous-total PÉRIMÈTRE 01	**33 879,36**	**6 055,80**	**39 935,16**	**39 752,79**	**0,46%**
Sous-total TERRITOIRE	**98 510,56**	**14 291,68**	**112 802,24**	**112 423,01**	**0,34%**
STOC THONON	258,64		258,64	148,68	
SMET 71	34,94		34,94		
SAVOIE DÉCHETS	259,36		259,36	391,14	
SITOM VALLÉE DU MONT BLANC	-1 034,00		-1 034,00		
NEOVALY	252,14		252,14	284,16	
Sous-total INTERDÉPANNAGES	**-228,92**	**0,00**	**-228,92**	**432,84**	
TOTAL UVE SIVALOR	**98 281,64**	**14 291,68**	**112 573,32**	**112 855,85**	**-0,25%**

Déchets Non Dangereux des Activités Économiques (DNDAE)	Total DNDAE 2025 (en tonnes)	Rappel 2024 (en tonnes)
EXCOFFIER	4 366,36	4 921,80
ONYX DIB	242,74	398,98
COUPAT GLOBAL SERVICES	2 108,92	2 012,19
SME (TRILOGIE DIB)	891,30	570,06
SUEZ RV CENTRE EST VALORISATION	555,08	1 081,44
SERRAND	844,04	806,06
Sous-total APPORTEURS	9 008,44	9 790,53
Divers 01	1 620,82	1 573,78
Divers VALSERHÔNE	664,40	483,48
Divers ÉTREMBIERES	11,89	11,41
Divers GROISSIAT	104,72	134,74
COVED SYPROVAL	925,34	1 911,52
SUEZ LAVILLEDIEU	1 861,56	932,30
Sous-total Entreprises	5 188,73	5 047,27
TOTAL GÉNÉRAL	**14 197,17**	**14 837,80**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Répartition des déchets pris en charge par le SIVALOR en 2025 à l'UVE de Valserhône

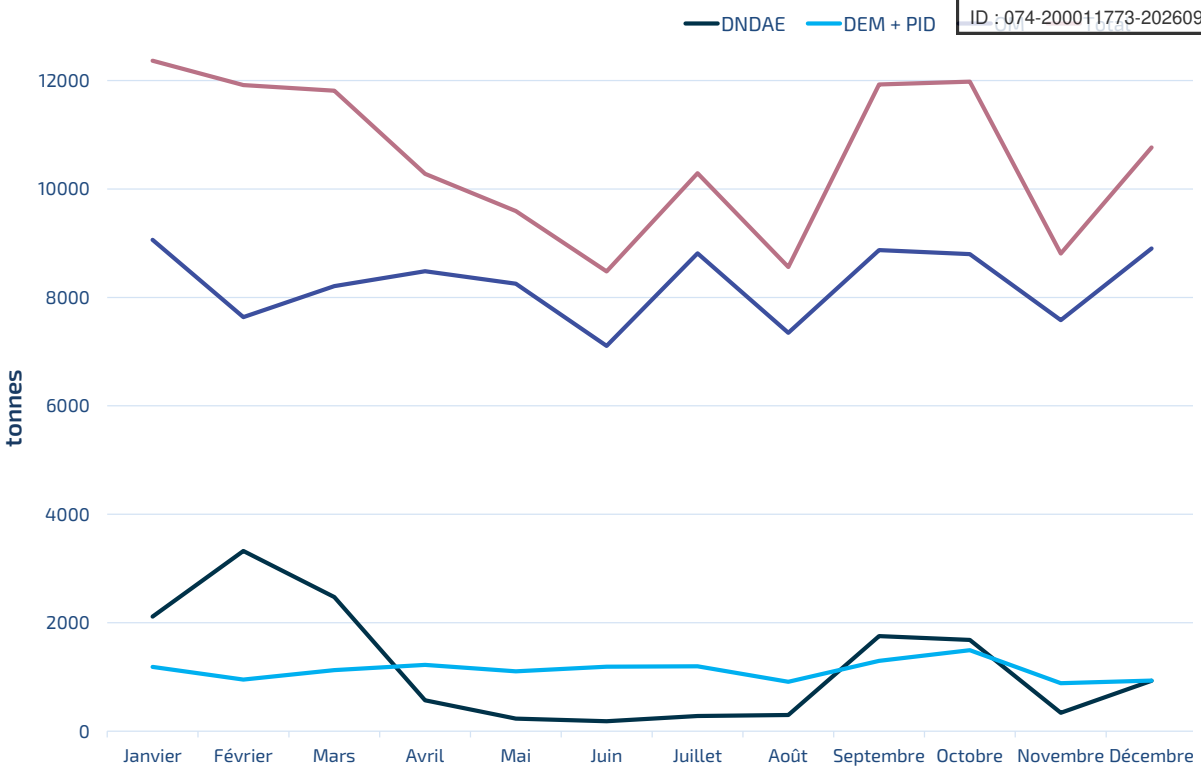

DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Économiques

DEM + PID : Déchets Encombrants Ménagers + Petits Incinérables de Déchèteries

OM : Ordures Ménagères

Valorisation énergétique de 2015 à 2025

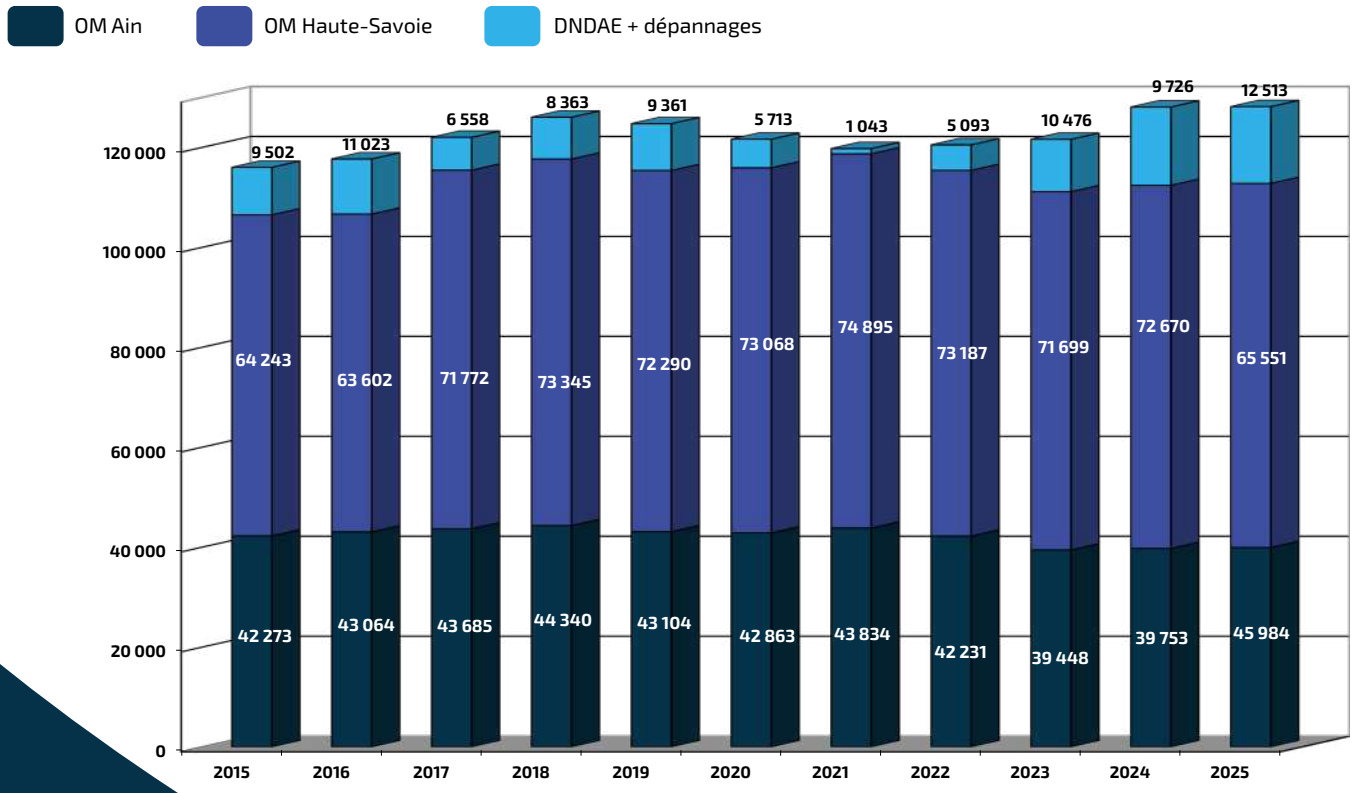

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Évolution des tonnages par secteur de 2015 à 2025

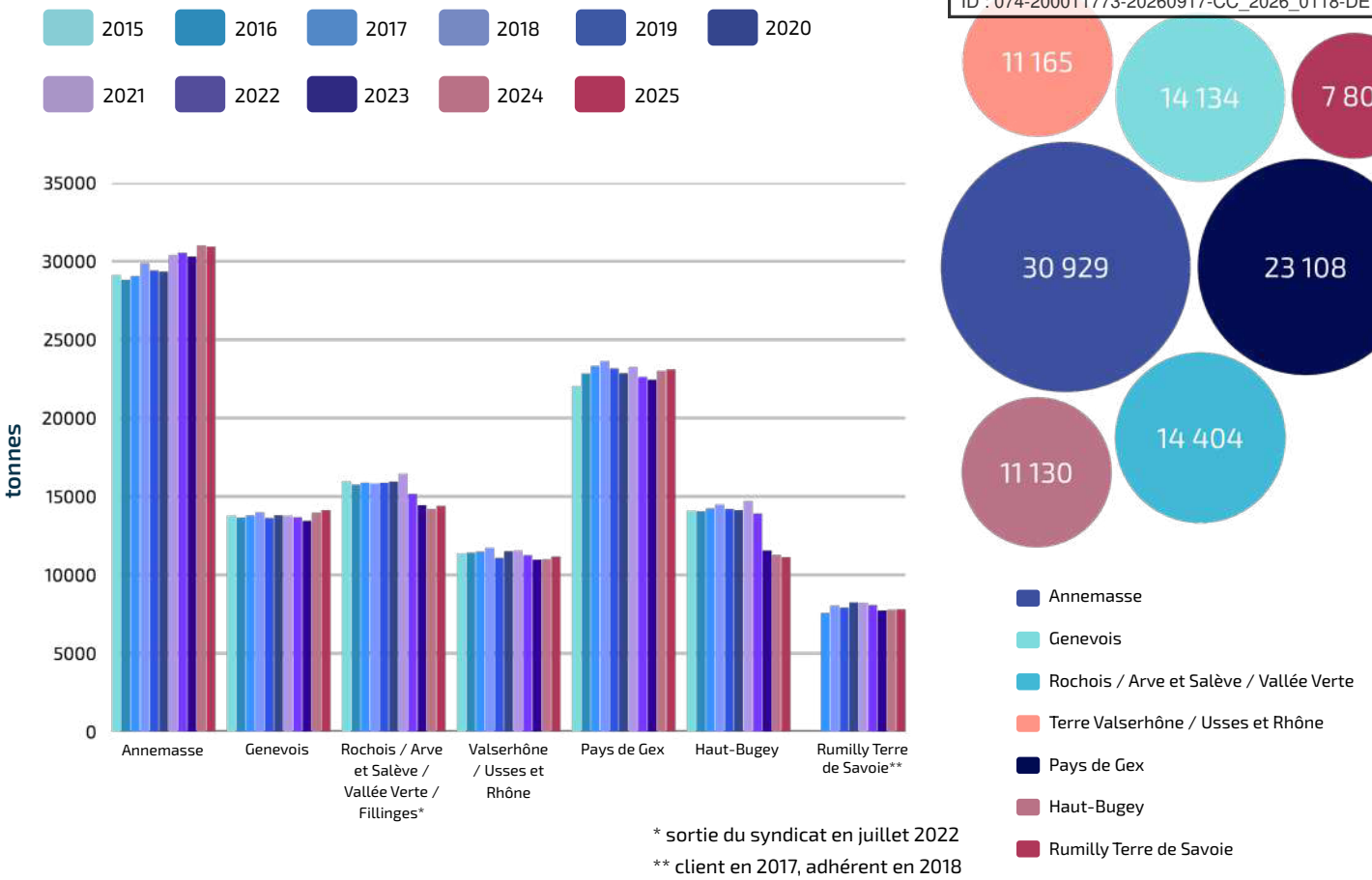

* sortie du syndicat en juillet 2022

** client en 2017, adhérent en 2018

Déchets pris en charge par EPCI : ordures ménagères résiduelles et encombrants /incinérables issus de déchèteries en kg par habitant en 2025

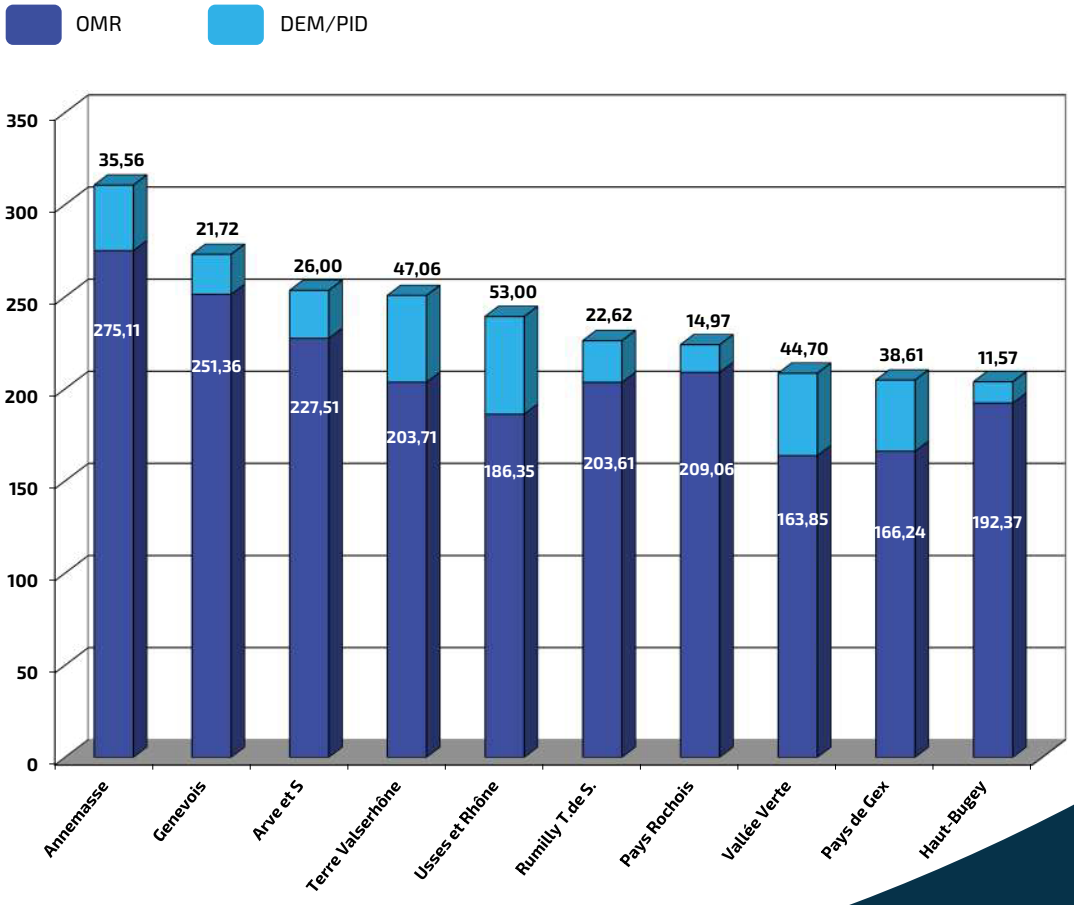

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Prise en charge des déchets par quai de transfert ou en direct à l'UVE de 2015 à 2025

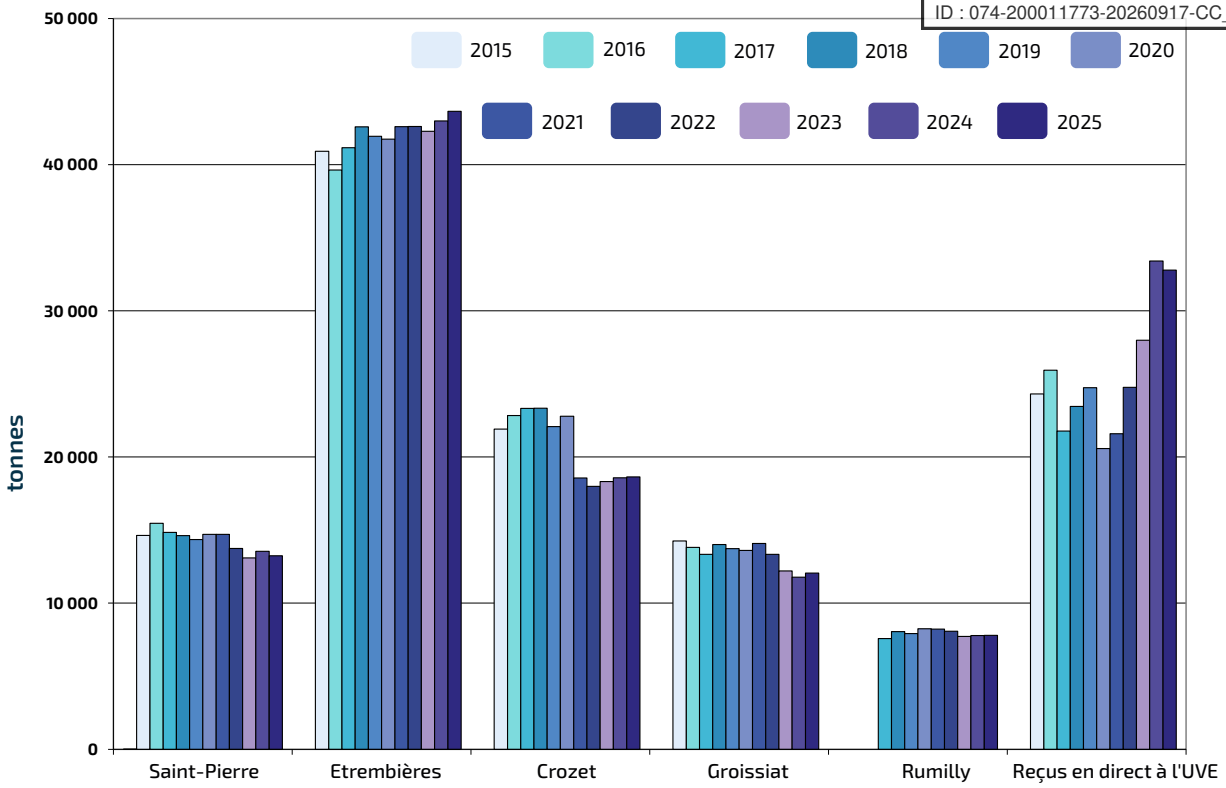

Focus année 2025

95 385 t
issues d'un quai de transfert

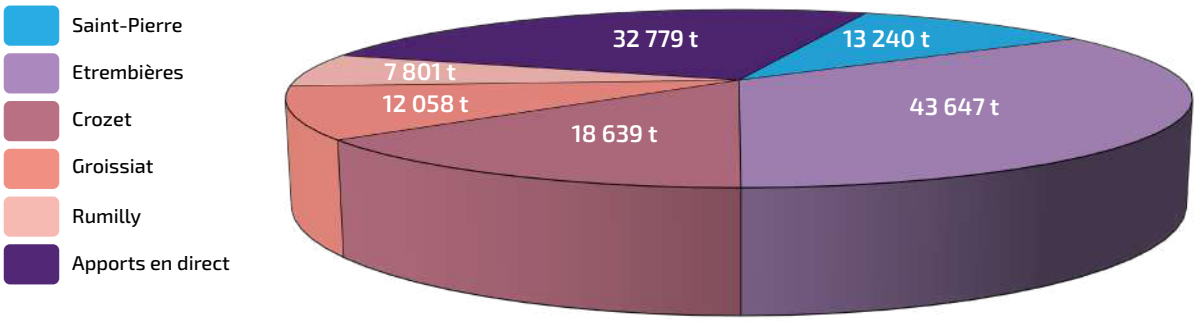

Interdépannages 2025

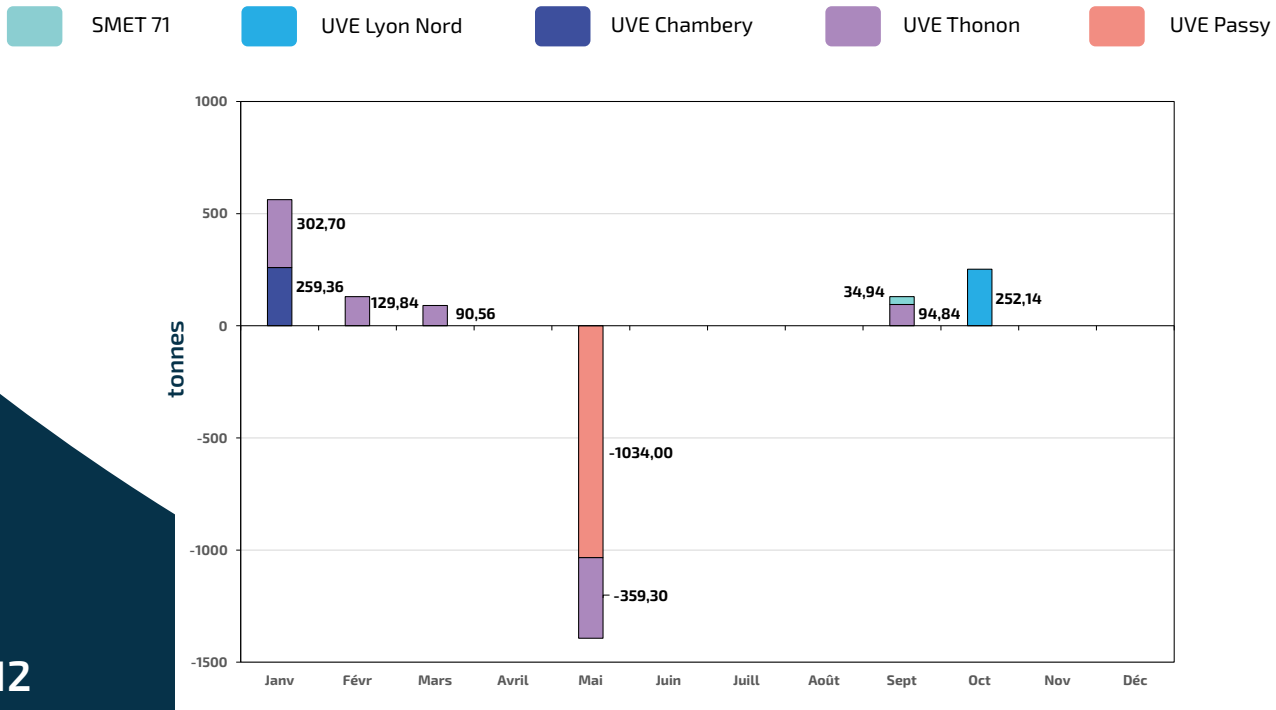

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LE TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE

Tonnages

Compactés à Saint-Pierre en Faucigny (74) :	13 239,87 tonnes
Compactés à Étrembières (74) :	43 647,40 tonnes
TOTAL livraisons sur les quais de transfert	**56 887,27 tonnes**
TOTAL tonnages confiés à Forwardis	**53 857,75 tonnes**

(dont 1 163,72 tonnes par route)

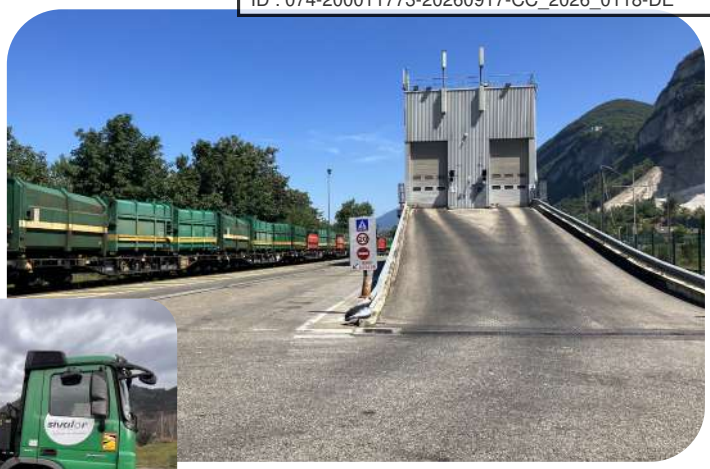



Part des déchets transportés par voie ferroviaire en 2025

Le tonnage pris en charge par Forwardis est de 53 857,75 tonnes dont 52 694,03 tonnes acheminées par le train, soit 41,1 % du total des déchets pris en charge par le SIVALOR.

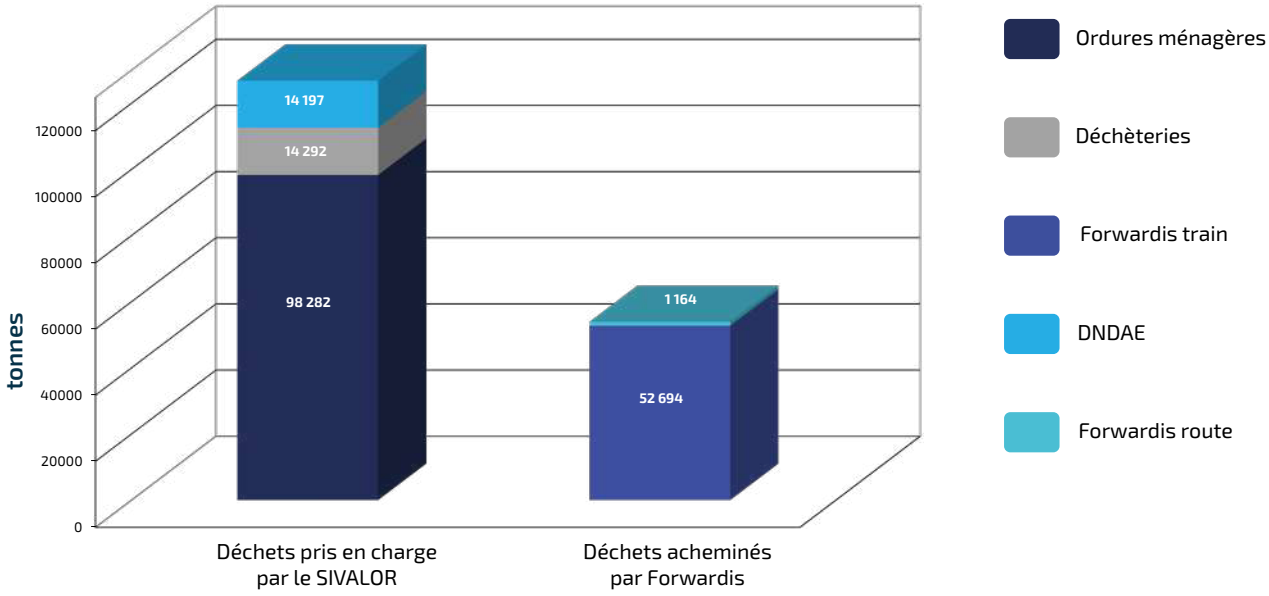



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE L'UVE EN 2025

La performance énergétique de l'installation se calcule suivant la formule ci-dessous :

$$Pe = 1{,}089 \times [(2{,}6 \times Ee.p + 1{,}1 \times Eth.p) - (2{,}6 \times Ee.a + 1{,}1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2{,}3 \times t)$$

Avec :

Pe Performance énergétique de l'installation

Ee.p Électricité produite par l'installation (MWh/an)

Eth.p Chaleur valorisée dans l'installation (MWh/an)

Eth.a Énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)

Ec.a Énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (Propane MWh/an)

Ee.a Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)

2,3 Facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t

t Tonnage de déchets traité dans l'année par l'UVE

En 2025, les facteurs ci-dessus ont été les suivants :

$$Pe = 1{,}089 \times [(2.6 \times 70\,683 + 1{,}1 \times 48\,309) - (2{,}6 \times 841 + 1{,}1 \times 0 + 5\,252)] / (2.3 \times 124\,829)$$
$$Pe = 0{,}870$$

Le résultat étant supérieur à 0,65, l'installation est considérée comme présentant une performance énergétique de niveau élevé.

L'indice de performance énergétique R1 suivant le mode de calcul européen est de 0,800.

	Résultats 2025	Unité
Ee.p	70 683	MWh
Eth.p	48 309	MWh
Eth.a	0	MWh
Ec.a	5 252	MWh
Ee.a	841	MWh
t	124 829	Tonnes

RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION DE L'UVE EN 2025

Bilan du temps de fonctionnement et Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) moyen

LIGNE 1 7 669 heures
LIGNE 2 7 765 heures

2 341 (kcal/kg)

Bilan des réactifs

Chaux (t)	147
Bicar (t)	1 335
Coke de lignite (t)	39
Eau ammoniacale (t)	130
Propane (MWh)	5 252

Bilan des déchets (tonnes)

Déchets incinérés	124 829
Déchets déroutés	1 393
Mâchefers valorisés	17 128
Ferrailles recyclées	3 547
Non ferreux Brut	300
Non ferreux Net	198
REFIOM	3 530

Bilan hydraulique (m^3)

Eau de ville prélevée	16 795
Eau du Rhône utilisée	25 752 727
Production eau filtrée	174 060
Production eau déminéralisée	8 985

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Bilan électrique

Vapeur produite (t)	371 977
Electricité produite (MWh)	70 683
Electricité consommée (MWh)	14 901
Electricité achetée (MWh)	841
Electricité vendue (MWh)	56 623

Bilan électrique (production et consommation en MWh) pour 2025

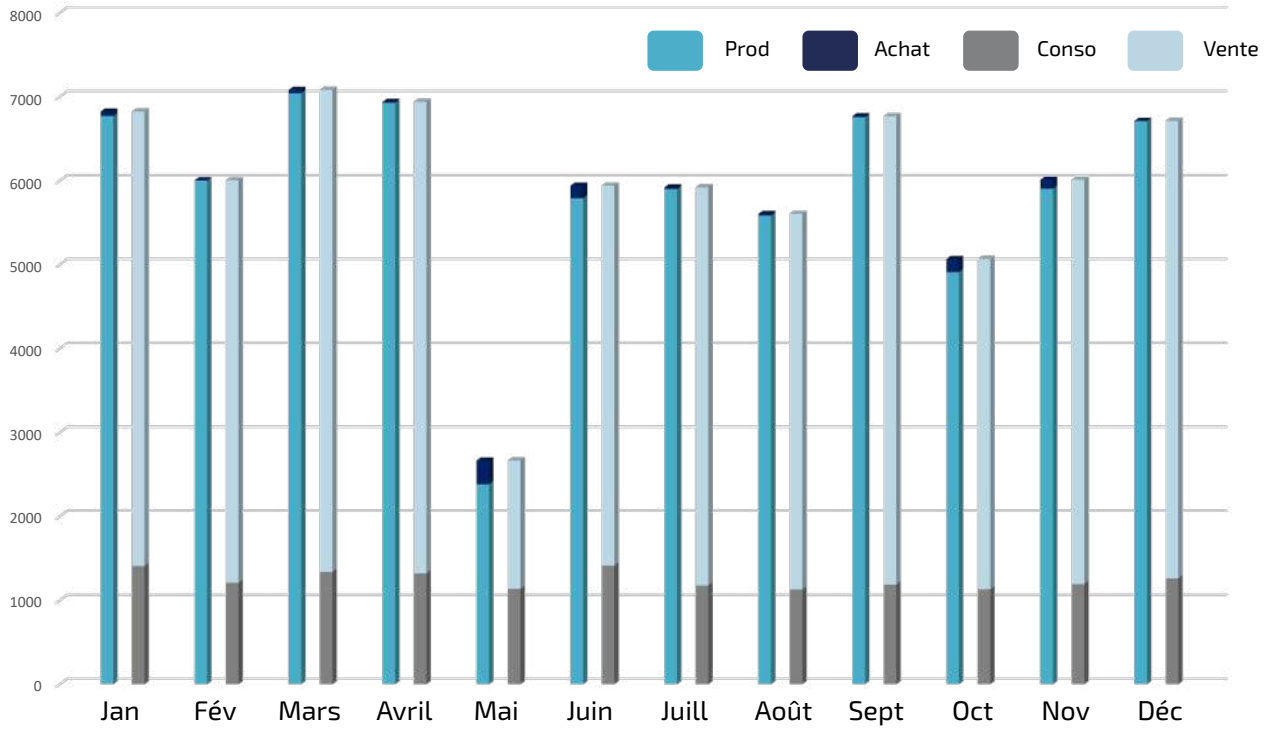

Maintenance annuelle 2025

Du 15 au 27 mai 2025, une opération de gestion sédimentaire a été réalisée sur le Rhône, avec un abaissement temporaire du niveau du fleuve afin de limiter l'accumulation des sédiments au pied des barrages.

Cette intervention a un impact direct sur l'activité de notre Unité de Valorisation Énergétique, qui utilise l'eau du Rhône pour condenser les vapeurs d'eau déminéralisée en sortie de turbine, avant leur réinjection dans les chaudières.

Afin d'anticiper cette contrainte, les équipes de notre opérateur, SET Faucigny, ont ajusté le calendrier de l'arrêt technique annuel pour le faire coïncider avec cette période.



Gestion sédimentaire du Rhône - Mai 2025

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



3 LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES EN 2025

En tant que site classé, l'unité de valorisation énergétique de Valserhône est soumise à une étroite surveillance quant à ses impacts environnementaux en sortie de site et sur l'air ambiant :

EN SORTIE DE CHEMINÉE

Suivant les dispositions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 16 avril 2024, des mesures en continu sont réalisées en sortie de cheminée.

	Valeur en moyenne journalière en mg/m³		Valeur en moyenne sur une demi-heure en mg/m³
Polluants	En conditions normales d'exploitation (NOC)	Hors conditions normales d'exploitation (OTNOC)	
Poussières (TSP)	5	10	30
Substances organiques à l'état de gaz ou de vapeur exprimées en carbone organique total (COVT)	10	10	20
Monoxyde de carbone (CO)	50	50	-
Chlorure d'hydrogène (HCl)	8	10	60
Fluorure d'hydrogène (HF)	1	1	4
Anhydride sulfureux / Dioxyde de soufre (SO_2)	40	50	200
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO_2) exprimés en dioxyde d'azote (NO_2)	80	80	400
Ammoniac (NH_3)	10	30	-
Mercure (Hg)	0.02	-	-

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Rejets des poussières à l'atmosphère en 2025 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

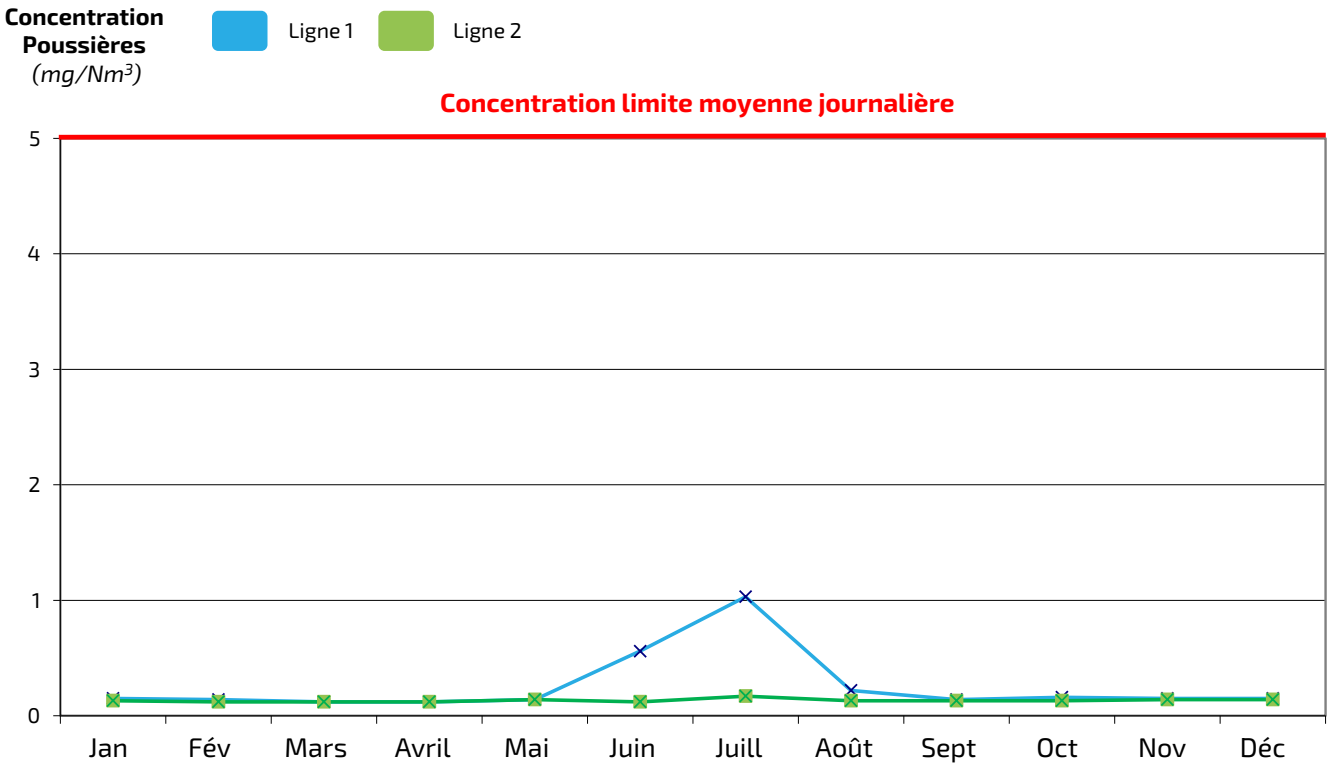

Rejets HCl à l'atmosphère en 2025 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

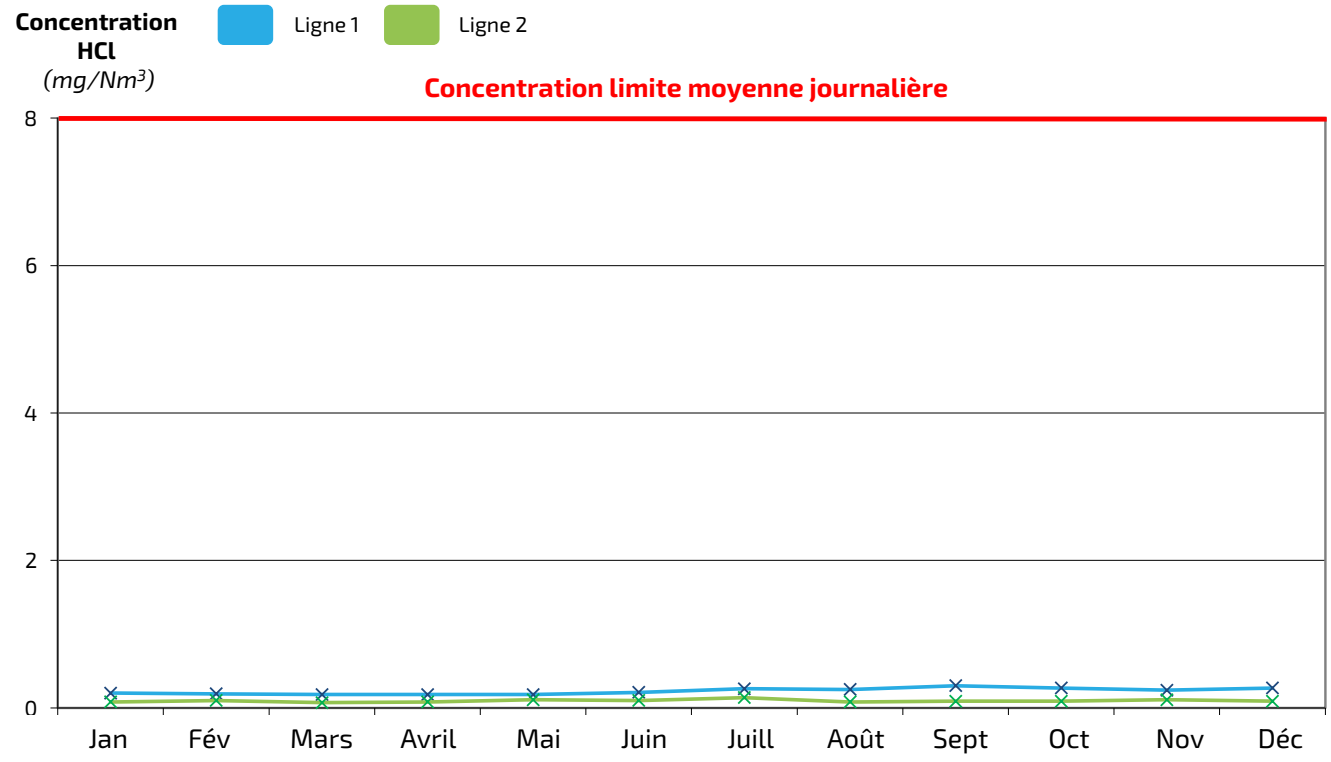

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Rejets SO_2 à l'atmosphère en 2025 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

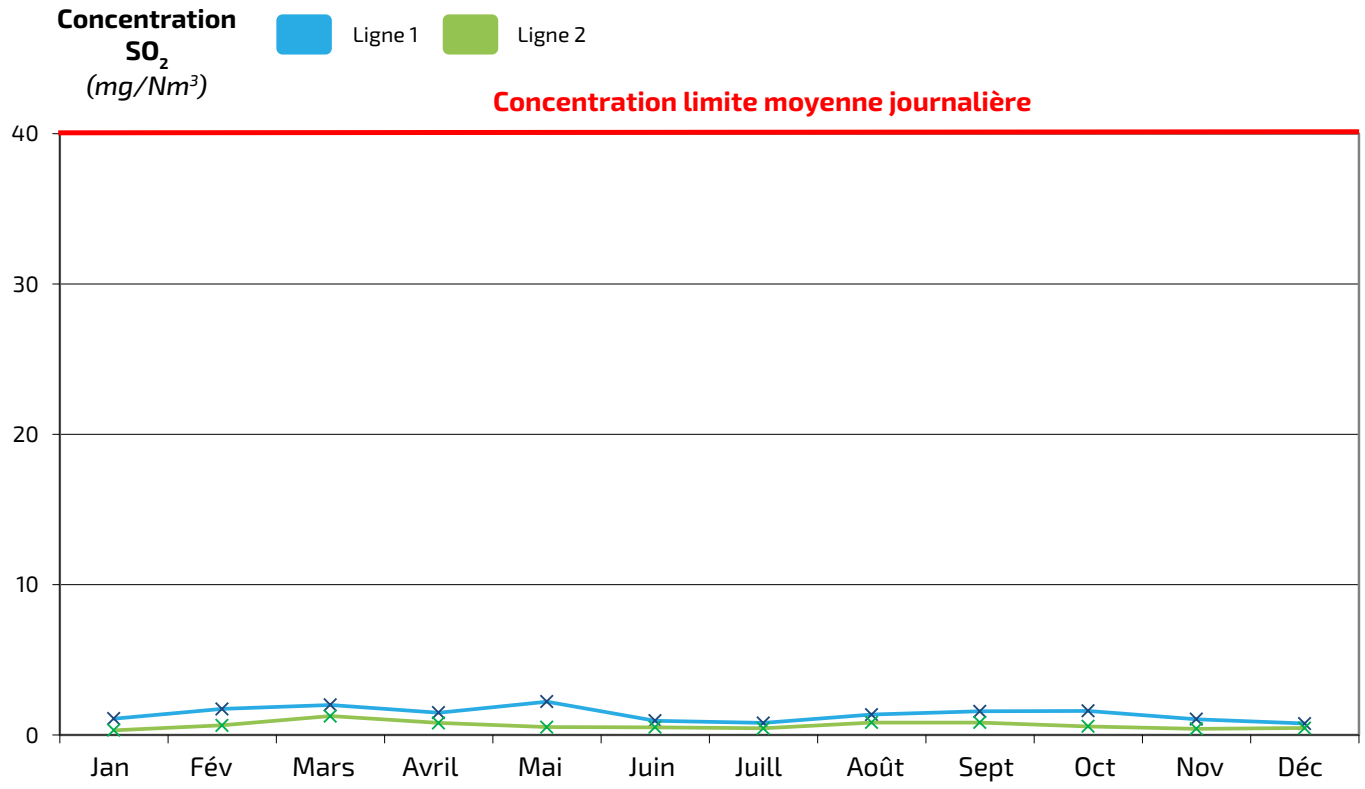

Rejets COT à l'atmosphère en 2025 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

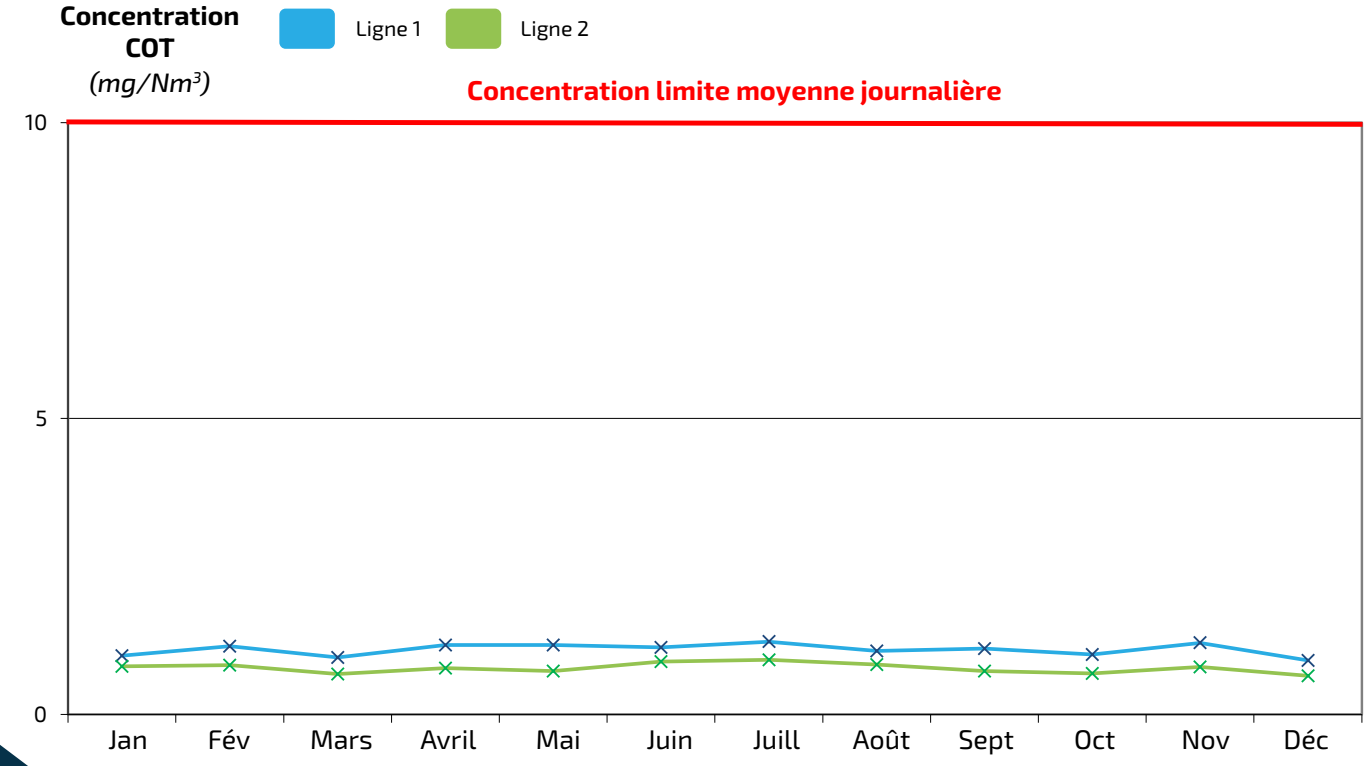

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Rejets NO_x à l'atmosphère en 2025 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

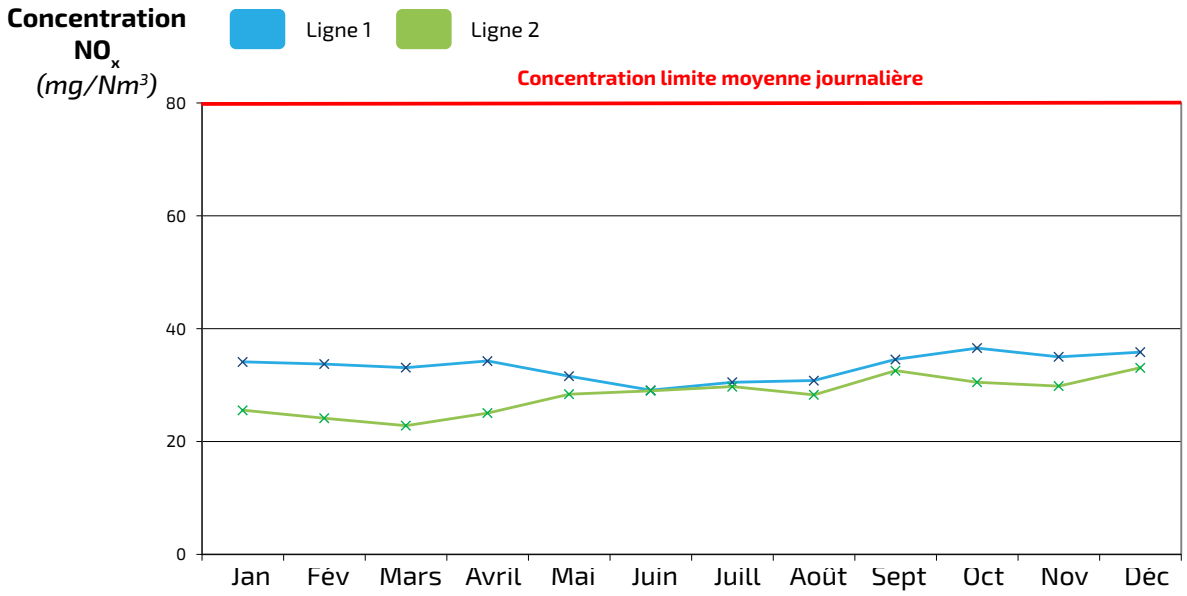

Rejets CO à l'atmosphère en 2025 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

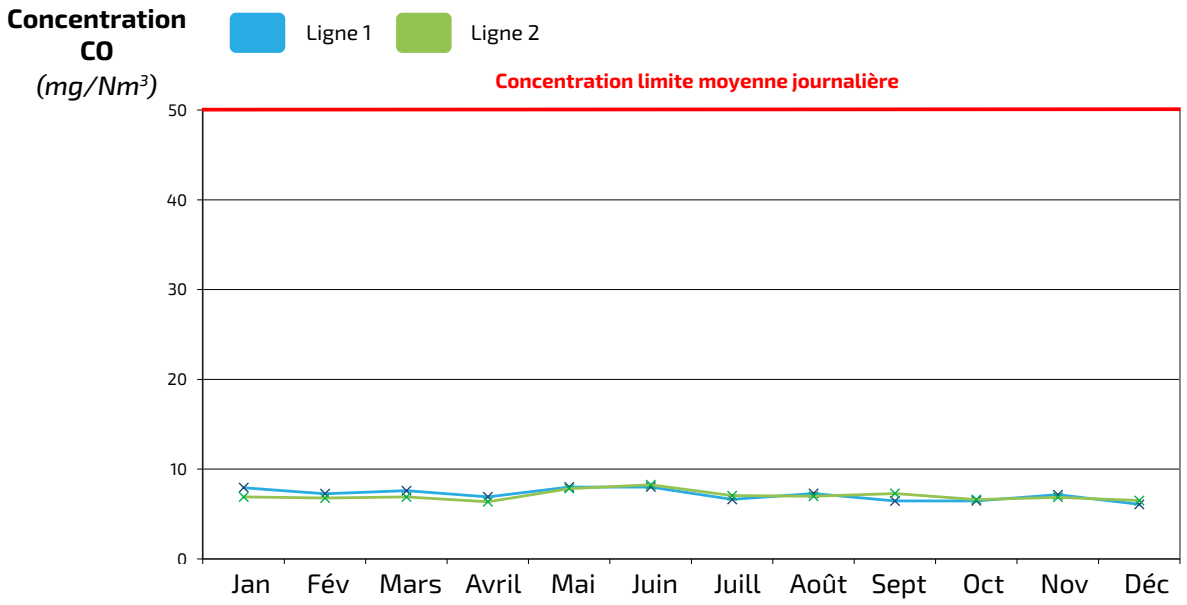

Rejets Hg à l'atmosphère en 2025 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

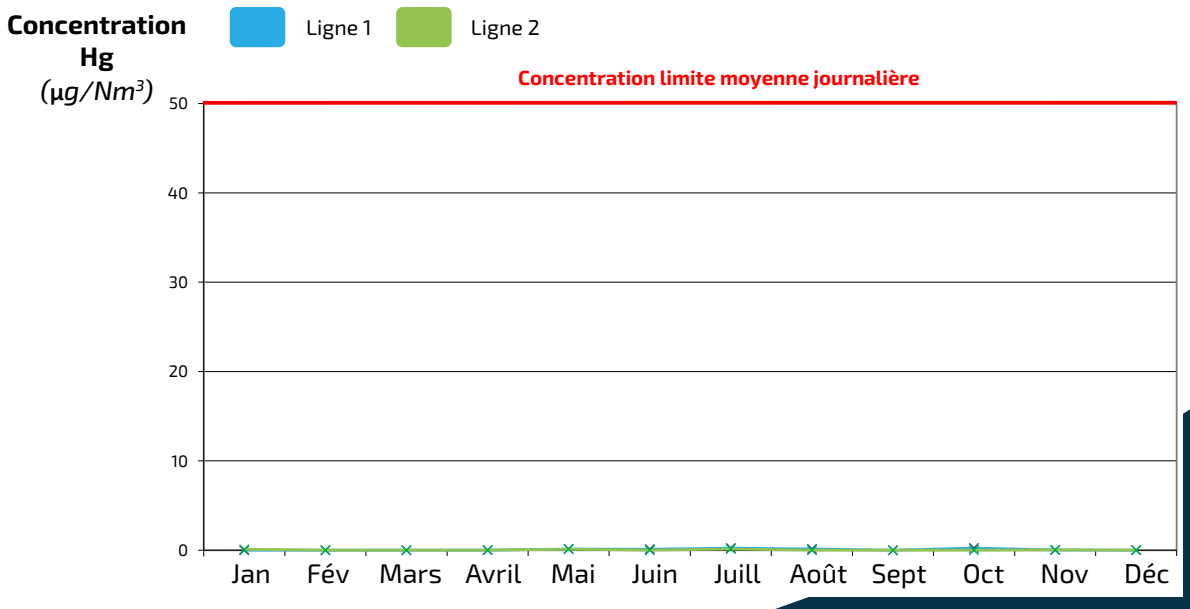

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Cumul annuel de dépassement / Indisponibilité

	CUMUL ANNUEL DE DÉPASSEMENT / INDISPONIBILITÉ - LIGNE 1						CUMUL ANNUEL DE DÉPASSEMENT / INDISPONIBILITÉ - LIGNE 2					
	Temps de dépassement (1)	Indisponibilité analyseur Multigaz (2)	Indisponibilité analyseur Poussières (2)	Indisponibilité analyseur Hg (3)	Invalidité journée (4)	Dépassement VLE jour (5)	Temps de dépassement (1)	Indisponibilité analyseur Multigaz (2)	Indisponibilité analyseur Poussières (2)	Indisponibilité analyseur Hg (3)	Invalidité journée (4)	Dépassement VLE jour (5)
Janvier	0,5 h	0,0 h	0,0 h	1,5 h	0	0	1,5 h	0,0 h	0,0 h	1,0 h	0	0
Février	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Mars	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Avril	2,0 h	0,0 h	0,0 h	1,0 h	0	0	0,0 h	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Mai	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	2,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	2
Juin	0,0 h	0,0 h	0,0 h	2,5 h	0	0	0,0 h	0,0 h	0,0 h	3,0 h	1	0
Juillet	1,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Août	2,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Septembre	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	2,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Octobre	0,0 h	0,0 h	0,0 h	1,0 h	0	0	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0	1
Novembre	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Décembre	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
TOTAL 2025	**8,0 h**	**0,0 h**	**0,0 h**	**6,0 h**	**0**	**0**	**8,0 h**	**0,5 h**	**0,0 h**	**4,5 h**	**1**	**3**

(1) Suivant la réglementation, la durée cumulée de dépassement des VLE sur une année doit être inférieure à 60 heures.
(2) Suivant la réglementation, la durée cumulée d'indisponibilité des analyseurs sur une année doit être inférieure à 60 heures.
(3) Suivant la réglementation, la durée cumulée d'indisponibilité des analyseurs sur une année doit être inférieure à 500 heures.
(4) Suivant la réglementation, le nombre de journée d'invalidité des moyennes journalières sur une année doit être inférieur ou égal à 10 jours.
(5) Suivant la réglementation, la durée cumulée de dépassement des VLE sur une année doit être inférieure à 10 jours.

Cumuls annuels (NOC/OTNOC)

	Ligne 1		Ligne 2	
	Dépassements VLE jour NOC*	Durée de OTNOC* (250h)	Dépassements VLE jour NOC	Durée de OTNOC (250h)
Janvier	0	05h15	0	04h15
Février	0	04h27	0	09h29
Mars	0	03h40	0	02h18
Avril	0	03h44	0	03h06
Mai	0	03h55	0	08h45
Juin	0	10h19	0	03h58
Juillet	0	09h37	0	11h15
Août	0	15h00	0	13h55
Septembre	0	02h31	0	01h06
Octobre	0	08h11	0	05h39
Novembre	0	06h17	0	06h56
Décembre	0	01h31	0	02h25
Total	**0**	**74h42**	**0**	**73h12**

*** NOC : normal operating conditions** *** OTNOC : other than normal operating conditions**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Résultats des contrôles ponctuels sur les rejets gazeux en 2025

Rejets gazeux en sortie de cheminée

	Prestataires	CME	SOCOTEC	
	Type campagne	Programmée	Inopinée	
REJETS GAZEUX Ligne 1	Valeurs limites de l'Arrêté mg/Nm³	13/03/2025 mg/Nm³	06/11/2025 mg/Nm³	Conformité
Poussières totales	5	0,22	0,4	Oui
Acide Chlorhydrique (HCl)	8	0,1	0,0	Oui
Acide Fluorhydrique (HF)	1	0,00	0,021	Oui
Dioxydes de soufre (SO_2)	40	0,89	0,08	Oui
Composés organiques totaux (COT)	10	0,52	1,4	Oui
Oxydes d'azote (NO_x)	80	44,5	38,2	Oui
Ammoniac (NH_3)	10	0,20	0,095	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	50	6,8	23,6	Oui
Métaux particulaires et gazeux :				
Cd + Tl	0,02	0,0000	0,00023	Oui
Hg	0,02	0,0000	0,00000	Oui
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0,3	0,0005	0,0037	Oui
Se	-	0,0000		-
Zn	-	0,0187		-

REJETS GAZEUX Ligne 2	Valeurs limites de l'Arrêté mg/Nm³	14/03/2025 mg/Nm³	05/11/2025 mg/Nm³	Conformité
Poussières totales	8	0,21	0,32	Oui
Acide Chlorhydrique (HCl)	8	0,04	0,103	Oui
Acide Fluorhydrique (HF)	1	0,00	0,014	Oui
Dioxydes de soufre (SO_2)	40	0,65	1,6	Oui
Composés organiques totaux (COT)	10	0,41	1,7	Oui
Oxydes d'azote (NO_x)	80	39,0	30,0	Oui
Ammoniac (NH_3)	10	0,19	0,17	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	50	8,3	6,2	Oui
Métaux particulaires et gazeux :				
Cd + Tl	0,02	0,0000	0,00035	Oui
Hg	0,02	0,0000	0,0018	Oui
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0,3	0,0008	0,0088	Oui
Se	-	0,0000		-
Zn	-	0,0423		-

Cd : Cadmium Tl : Thallium Hg : Mercure Sb : Antimoine As : Arsenic Pb : Plomb
Cr : Chrome Co : Cobalt Cu : Cuivre Mn : Manganèse Ni : Nickel V : Vanadium

En 2025, aucune non-conformité n'a été observée.



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Suivi des concentrations des dioxines en 2025 : mesures ponctuelles

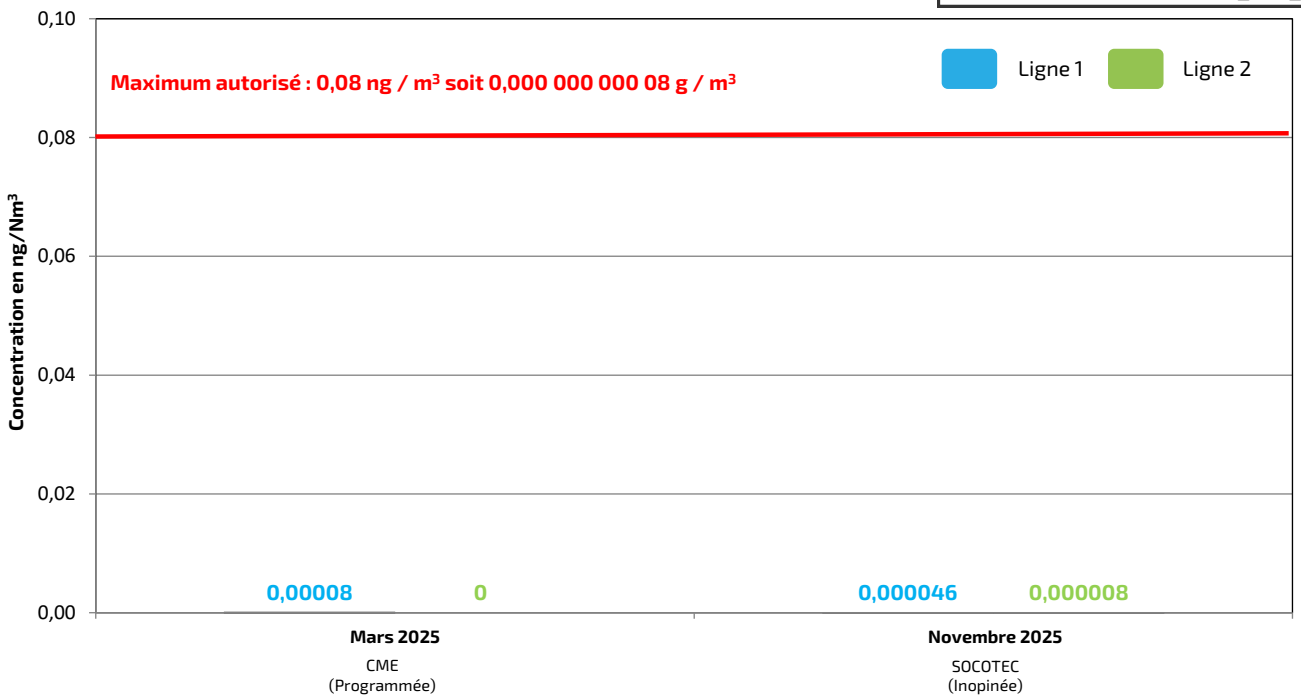

Suivi des concentrations des dioxines / furannes en 2025 : mesures en continu

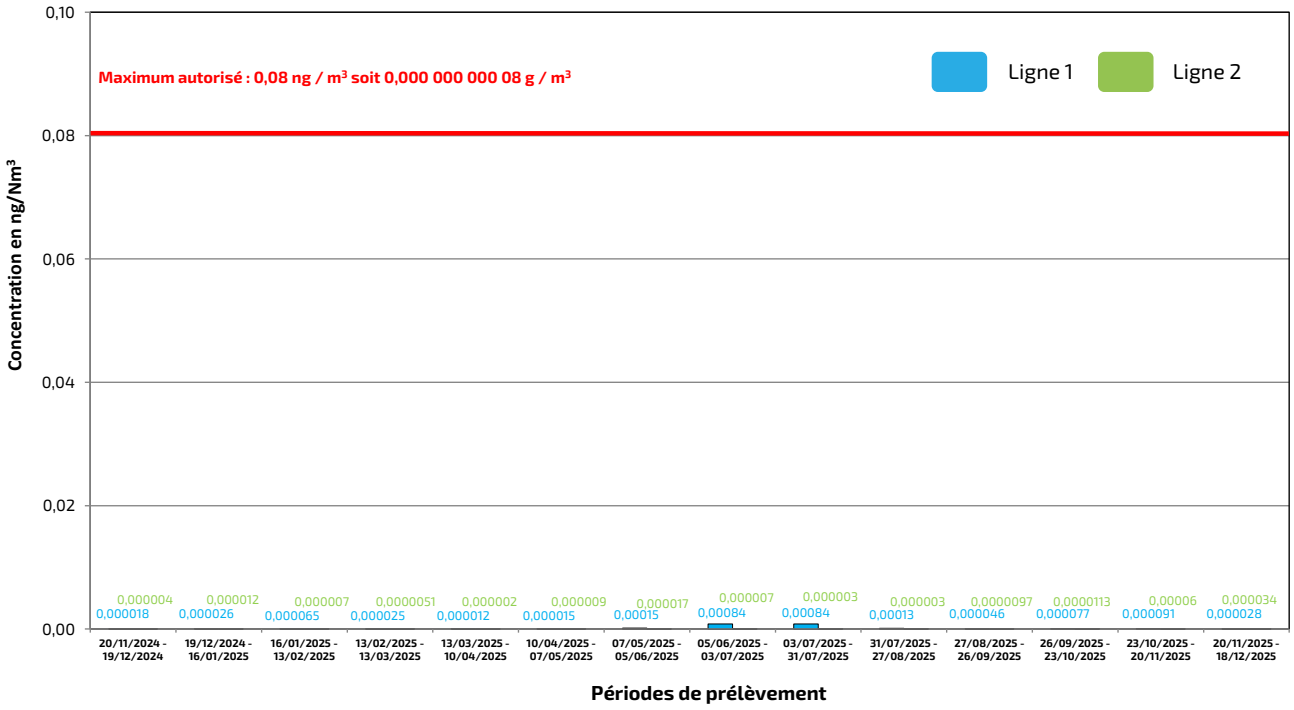

Rejets gazeux totaux au titre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P) en 2025

Polluants	SO_2 (t)	HCl (t)	NO_x (t)	N_2O (t)	Poussières (t)	COV (t)	NH_3 (t)	CO (t)
Ligne 1	0,388	0,065	9,650	3,869 (calculé à partir d'un facteur d'émission : 0,031 kg/tonne de déchet incinérée)	0,077	0,315	0,086	2,104
Ligne 2	0,192	0,028	8,316		0,039	0,231	0,081	2,100
Total	**0,580**	**0,093**	**17,966**		**0,116**	**0,546**	**0,167**	**4,204**

Polluants	As (kg)	Se (kg)	Hg (kg)	Pb (kg)	Zn (kg)	Cr (kg)	Cu (kg)	Ni (kg)	Cd (kg)	V (kg)
Ligne 1	0,01	0,00	0,04	0,13	5,41	0,10	0,13	0,05	0,03	0,02
Ligne 2	0,02	0,00	0,02	0,15	12,48	0,06	0,35	0,52	0,05	0,03
Total	**0,03**	**0,00**	**0,06**	**0,28**	**17,89**	**0,16**	**0,48**	**0,57**	**0,08**	**0,05**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

SUR L'AIR AMBIANT

Des mesures sur l'air ambiant sont réalisées en continu, grâce à la station d'analyses de l'air ambiant de Saint-Germain-sur-Rhône.
En complément, une campagne de mesures en trois points et en période hivernale est effectuée pendant une semaine.

Depuis le mois d'octobre 2002, la station d'analyse de l'air a été confiée à des professionnels. C'est l'association ATMO Auvergne Rhône-Alpes qui a, par convention, la charge de récolter les résultats et de les diffuser.

En France, la réglementation relative à la qualité de l'air ambiant est définie par deux textes législatifs :

> La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996,
> Le décret 2002-213 du 15 février 2002, adaptation en droit français d'une directive européenne.

Suivi des concentrations en SO_2 en continu à la station de Saint-Germain-sur-Rhône

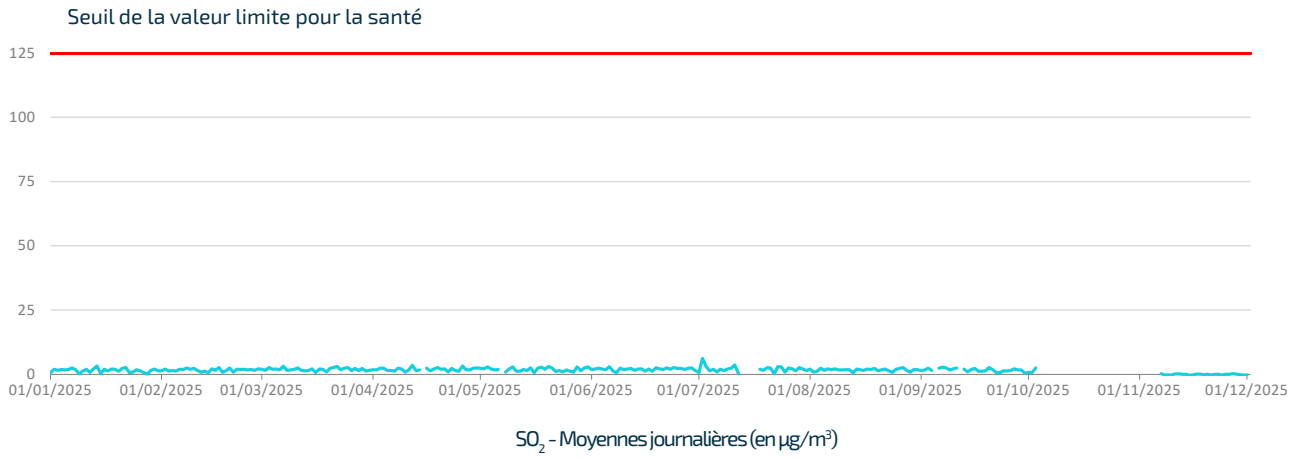

SO_2 - Moyennes journalières (en µg/m³)

Suivi des concentrations en NO_2 en continu à la station de Saint-Germain-sur-Rhône

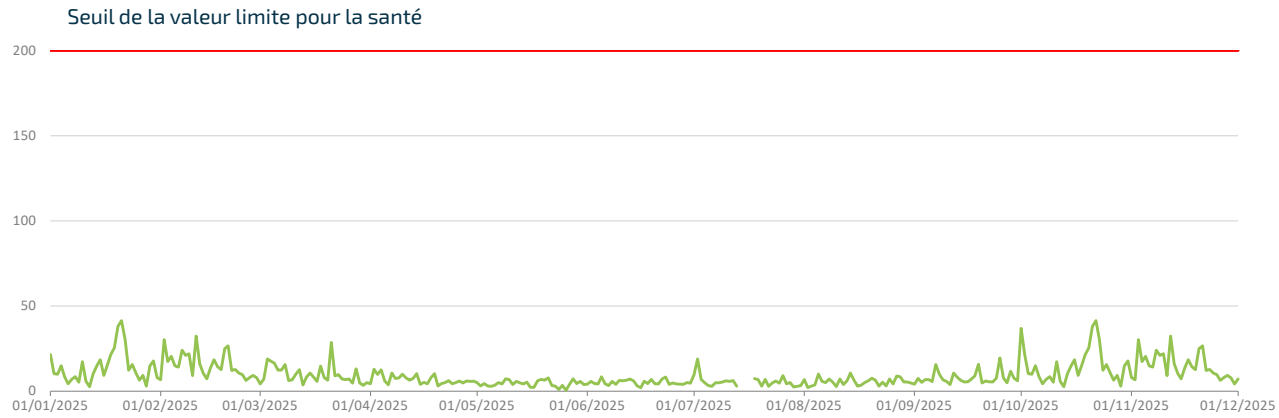

NO_2 - Maximums horaires journaliers (en µg/m³)

Suivi des concentrations en particules fines (PM10) en continu à la station de Saint-Germain-sur-Rhône

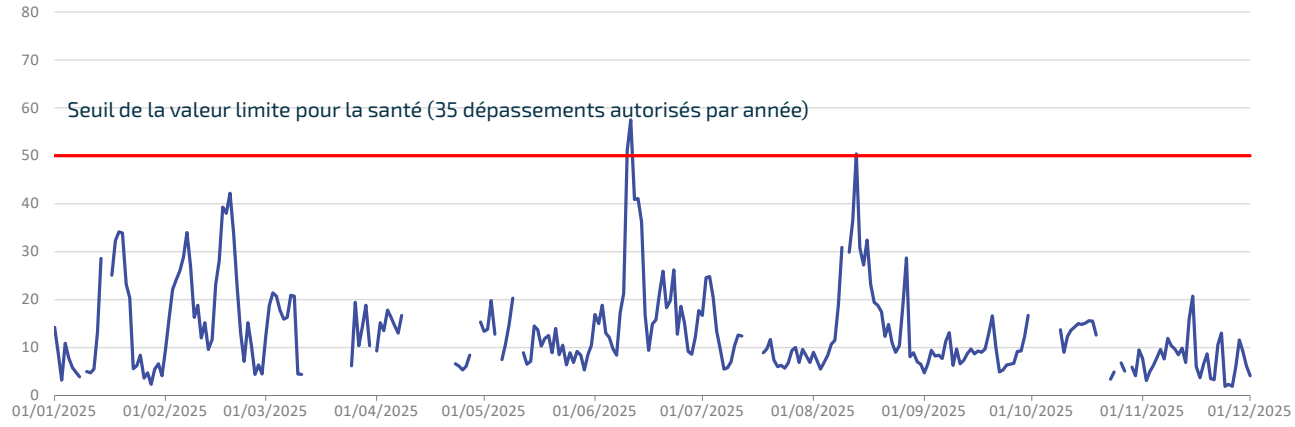

PM10 - Moyennes journalières (en µg/m³)

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Résultats de la campagne de mesure 2025 de l'air ambiant

La campagne 2025 de mesure de l'air ambiant a eu lieu du 30 décembre 2024 au 6 janvier 2026. Elle a été effectuée par ENEXCO. Les résultats sont les suivants (concentrations moyennes sur la période de mesure) :

	Moyenne Poussières	Moyenne NO_2	Moyenne SO_2
Station d'épuration	9,64	16,17	4,05
Villes	3,51	17,78	1,74
Bellegarde centre	25,46	22,52	1,12
Norme de référence	Objectif de qualité moyenne annuelle **30 µg/m³** Valeur limite Moyenne jour **50 µg/m³**	Objectif de qualité moyenne annuelle **40 µg/m³** Niveau d'information Max horaire **200 µg/m³**	Objectif de qualité moyenne annuelle **50 µg/m³** Valeur limite Moyenne jour **125 µg/m³**

Les analyses concernant le dioxyde d'azote (NO_2), le dioxyde de soufre (SO_2) et les particules de moins de 10 µm (PM10), menées sur cette campagne n'ont révélé ni un dépassement des valeurs limites horaires ou journalières ni le dépassement d'un seuil d'information ou critique. Pour tous les paramètres mesurés, les objectifs de qualité ont été atteints durant la période de mesure.

REJETS DANS LE RHÔNE (ENTRÉE/SORTIE DE L'HYDROCONDENSEUR)

	Arrêté Préfectoral	Février 2025		Novembre 2025	
		Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Température °C	Diff < 10°C	8,8	14,3	8,9	16,65
DBO5 mg / L	-	< 3,0	< 3,0	< 3,0	< 3,0
DCO mg / L	-	< 30	< 30	< 5,0	< 5,0
MEST mg / L	-	3,5	6,3	6,2	6,4
Hydrocarbures mg / L	-	< 0,10	< 0,10	0,7	0,19
pH	-	7,9	7,8	7,1	7,6

Les résultats ne présentent pas de non-conformité au niveau de la différence de température de l'eau du Rhône entre l'entrée et la sortie de l'hydrocondenseur, ni de différences significatives sur les autres paramètres chimiques mesurés.



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



4

LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR) est tenu, depuis 2006, d'assurer annuellement un programme de surveillance des retombées des émissions atmosphériques par réalisation de prélèvements dans l'environnement de l'usine d'incinération.

Suite à une consultation préalable, le SIVALOR a sollicité l'APAVE pour la réalisation des prélèvements et des analyses demandées par l'arrêté d'exploitation. Son intervention s'est déroulée du 21 au 24 juillet 2025.

Pour le sol, les végétaux et l'air ambiant, les prélèvements ont été réalisés en deux points choisis au nord et au sud du site.
Pour les sédiments du Rhône, un prélèvement a été effectué, à proximité de l'usine, vers la station de pompage.
Ces sites ont été préalablement validés par l'inspecteur des installations classées qui suit l'activité du site.

Le programme de surveillance

Prélèvements effectués en des points prédéfinis pour :

- > l'air ambiant ;
- > le sol ;
- > les végétaux ;
- > les sédiments du Rhône.

Paramètres analysés sur les prélèvements :

- > métaux lourds (Cd, Tl, Hg, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V, Zn, Se) ;
- > Dioxines et Furannes.

Zone	Nature	Distance à l'incinérateur	Matrice prélevée
Nord	Prairie fauchée	800 m	Sol, végétaux
Nord	Espace vert STEP	500 m	Air
Sud	Prairie fauchée	300 m	Air, sol, végétaux
Station de pompage	Berge du Rhône	100 m	Sédiments

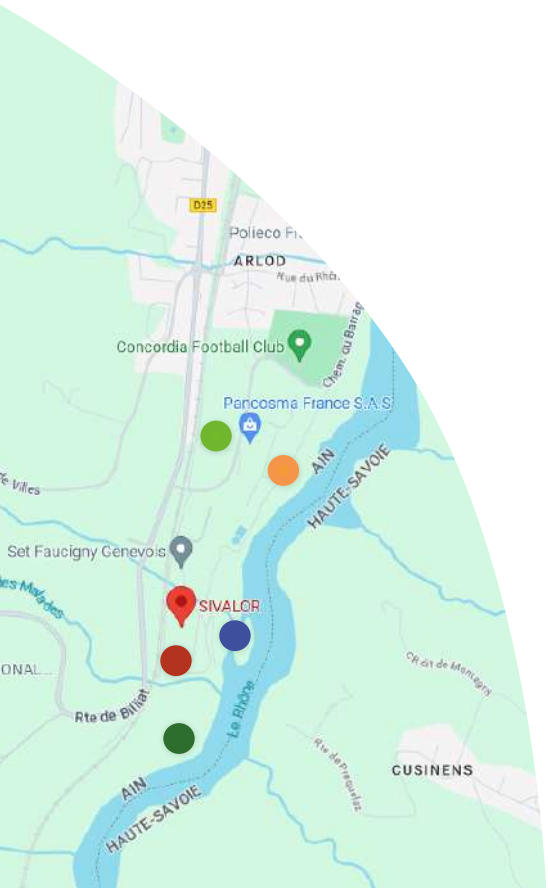

- Point de prélèvement d'air ambiant au nord de l'usine
- Point de prélèvement d'air ambiant au sud de l'usine
- Point de prélèvement de sols et de végétaux au nord de l'usine
- Point de prélèvement de sols et de végétaux au sud de l'usine
- Point de prélèvement des sédiments du Rhône, à proximité de la station de pompage

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES RÉSULTATS DANS L'AIR AMBIANT

Concentration en métaux lourds et dioxines dans l'air ambiant, de 2015 à 2025

2024 2025

Au nord de l'usine

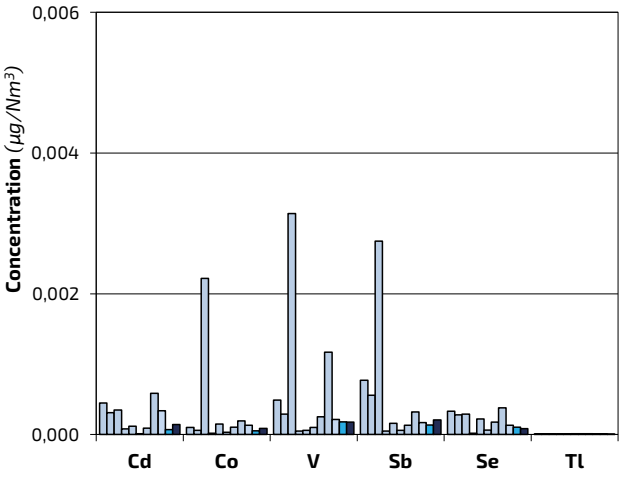

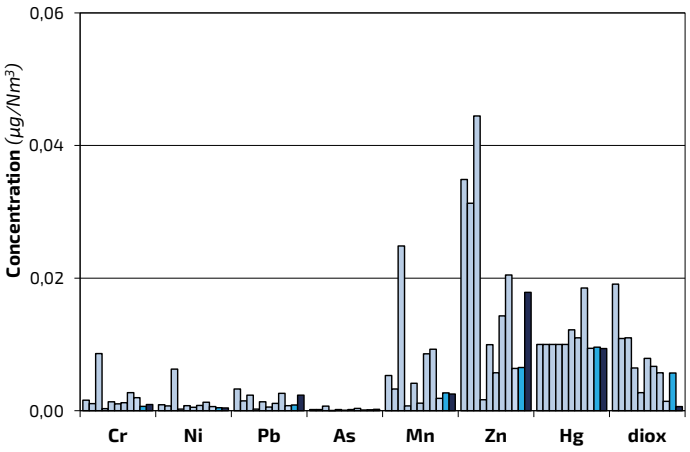

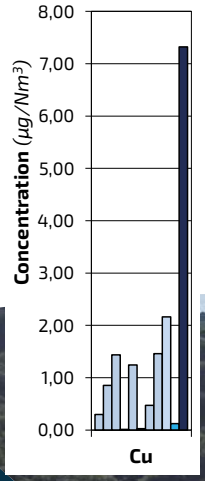

Au sud de l'usine

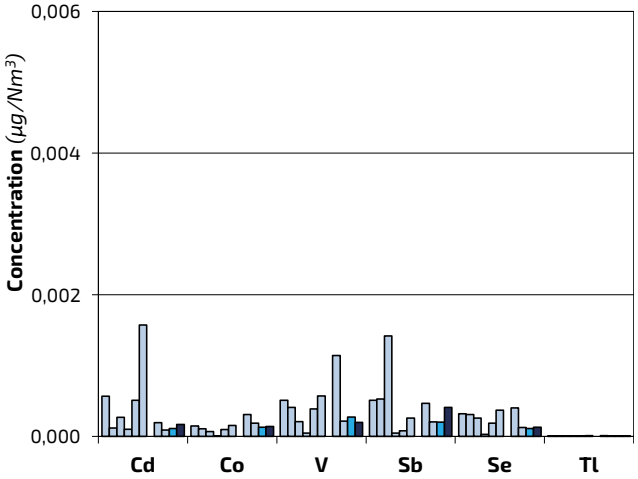

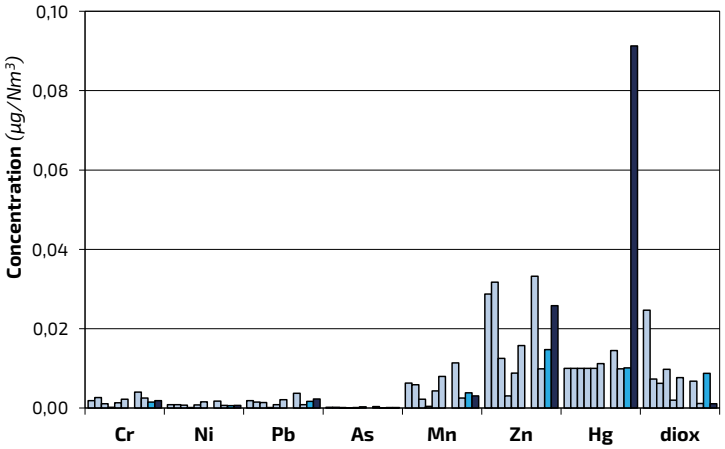

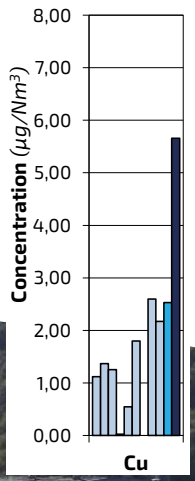



Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES RÉSULTATS POUR LES SOLS

Concentration en métaux lourds dans les sols, de 2015 à 2025

2024 2025

Au nord de l'usine

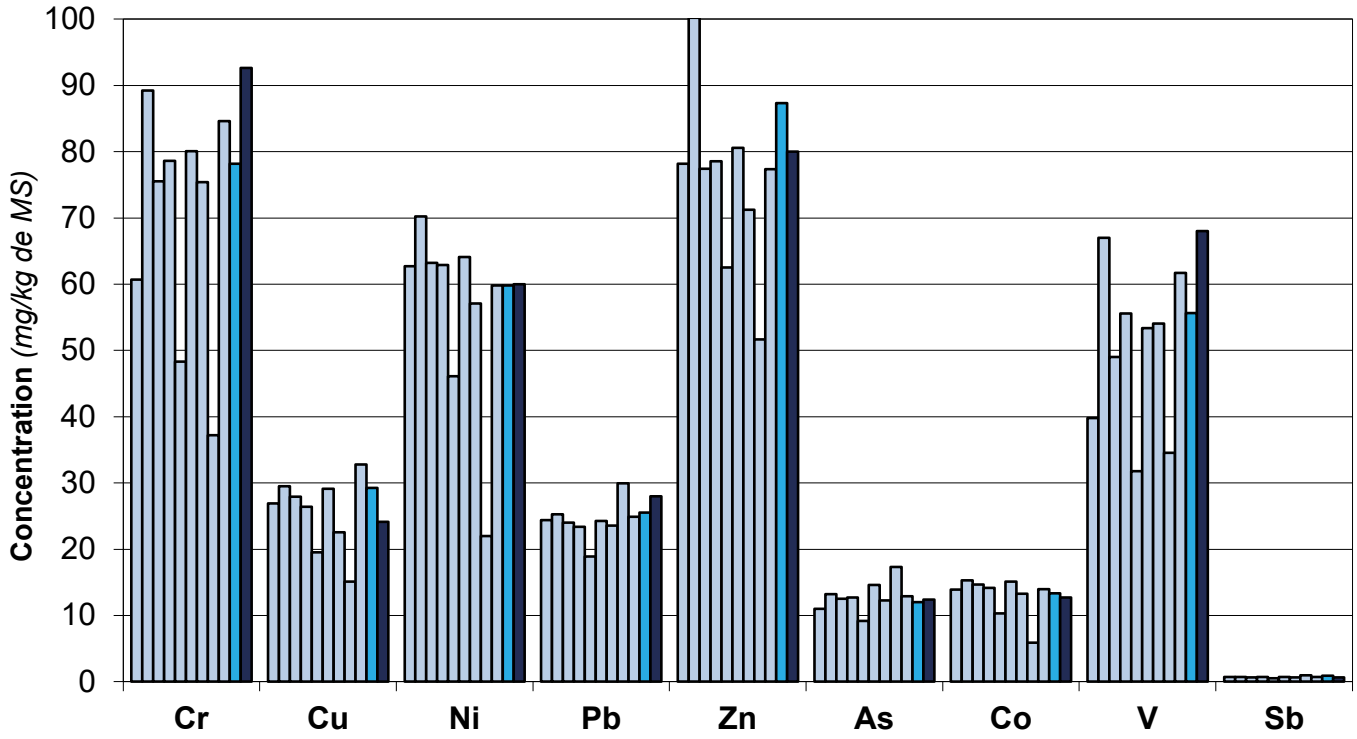

Au sud de l'usine

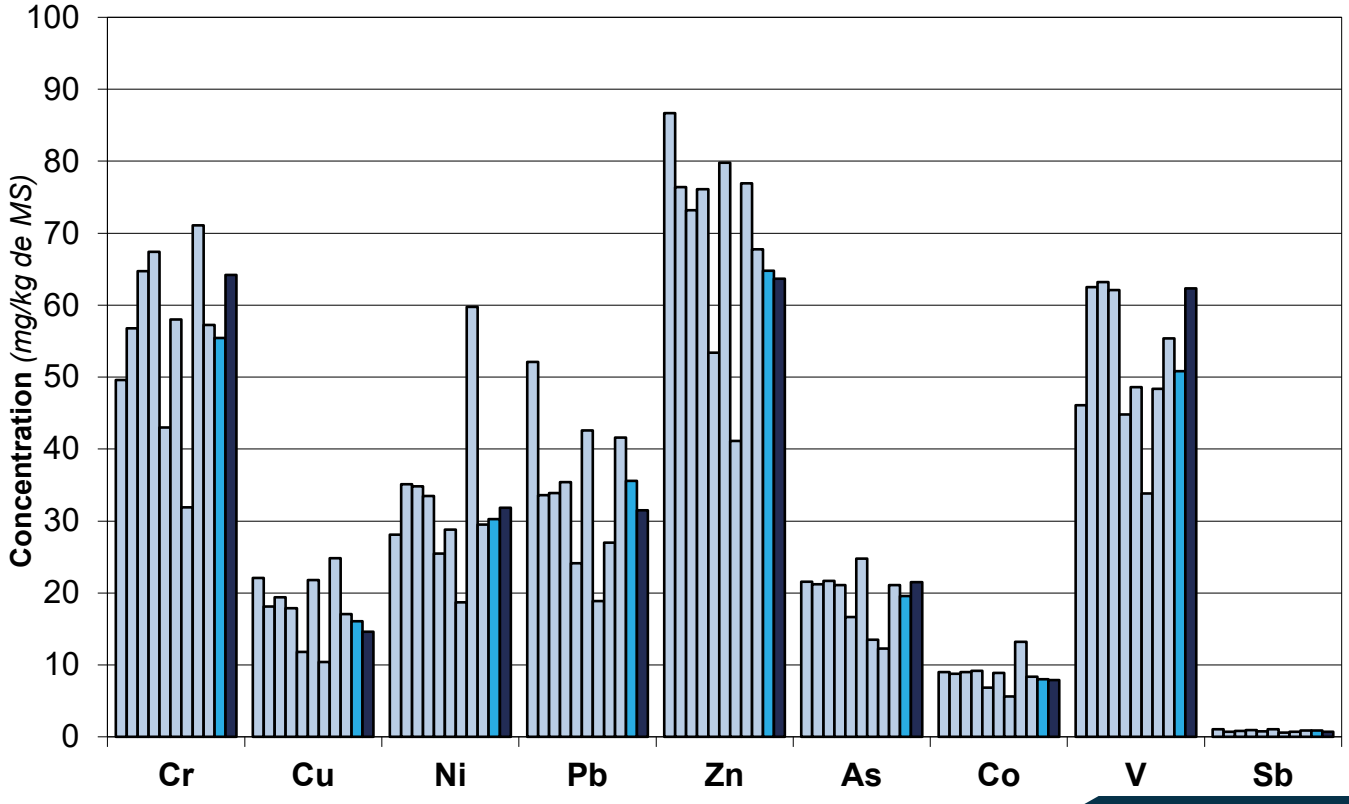

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

Concentration en autres métaux lourds et dioxines dans les sols de 2015 à 2025

2024 2025

Au nord de l'usine

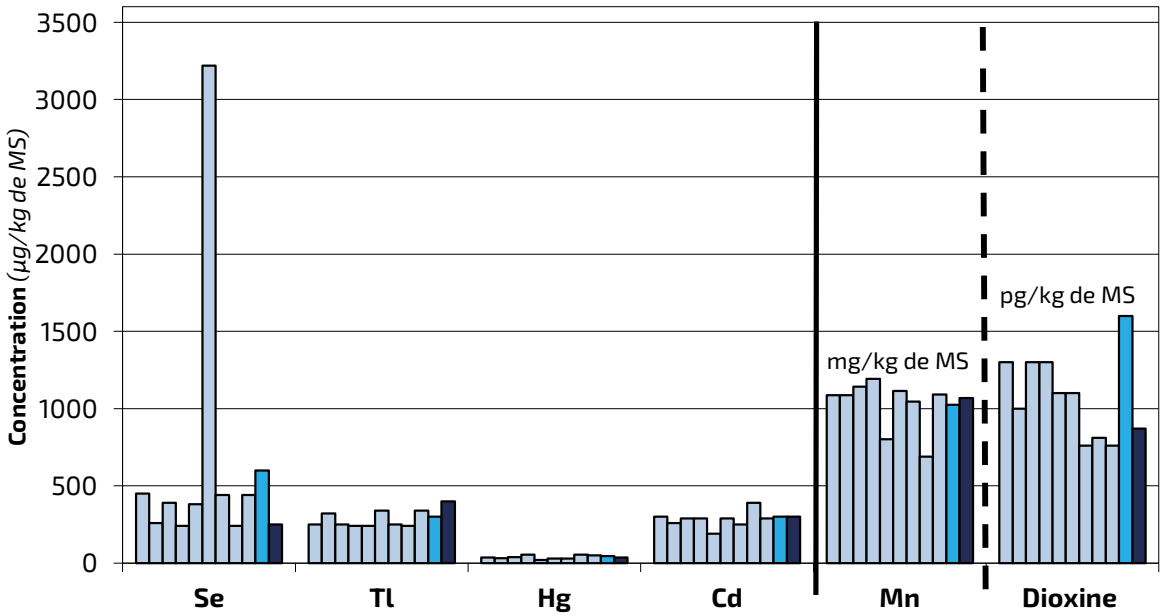

Au sud de l'usine

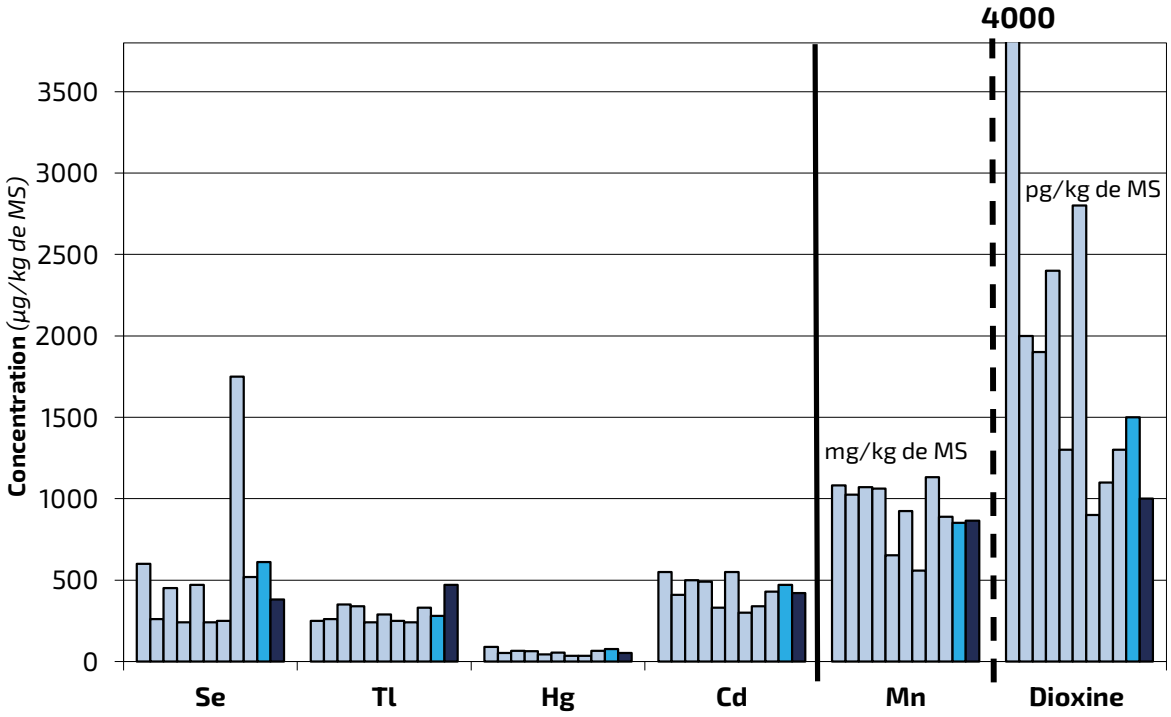

Utilisation des sols pour la culture des produits alimentaires (Allemagne)	Niveau dioxines (ng/kg de matière sèche)
Valeur cible	5
La culture de produits alimentaires n'est pas limitée. Cependant, la mise en culture de plantes sensibles au transfert des dioxines (pâturage…) devra être évitée si des niveaux croissants de dioxines sont détectés dans les produits issus de ces sols	5 à 40
Restriction de cultures à des produits à faible capacité de transfert des dioxines (maïs…)	> 40

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES RÉSULTATS POUR LES VÉGÉTAUX (MOUSSES)

Concentration en métaux lourds et dioxines dans les mousses de 2015 à 2025

2024 2025

Au nord de l'usine

Concentration (mg/kg de MS)

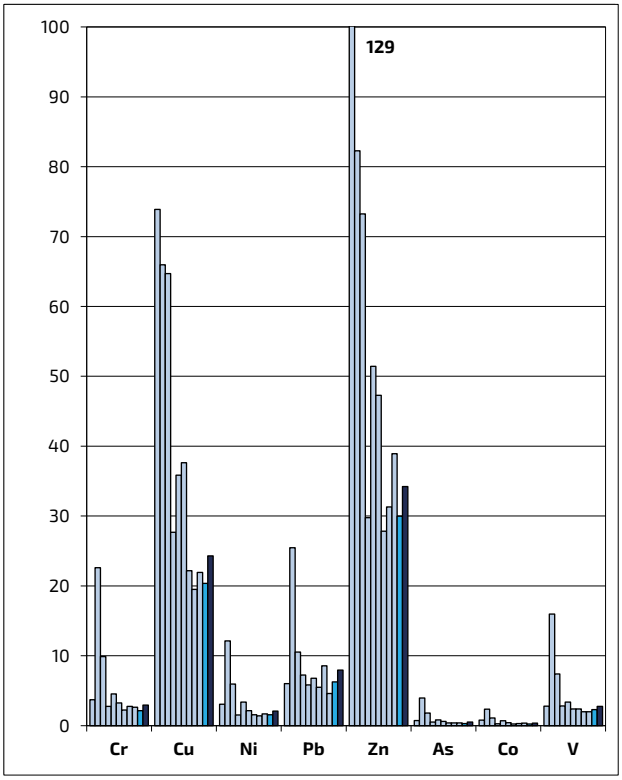

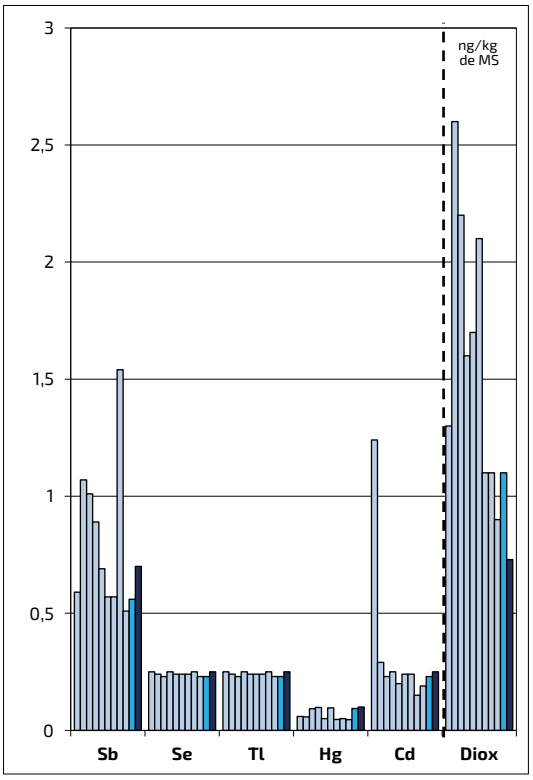

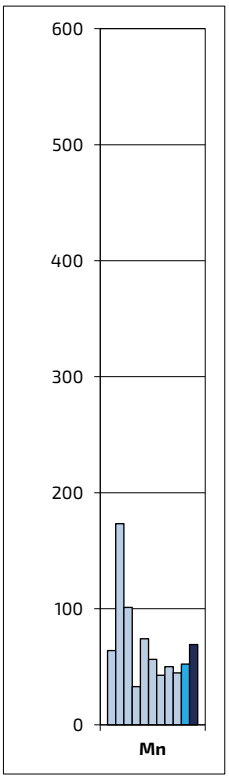

Au sud de l'usine

Concentration (mg/kg de MS)

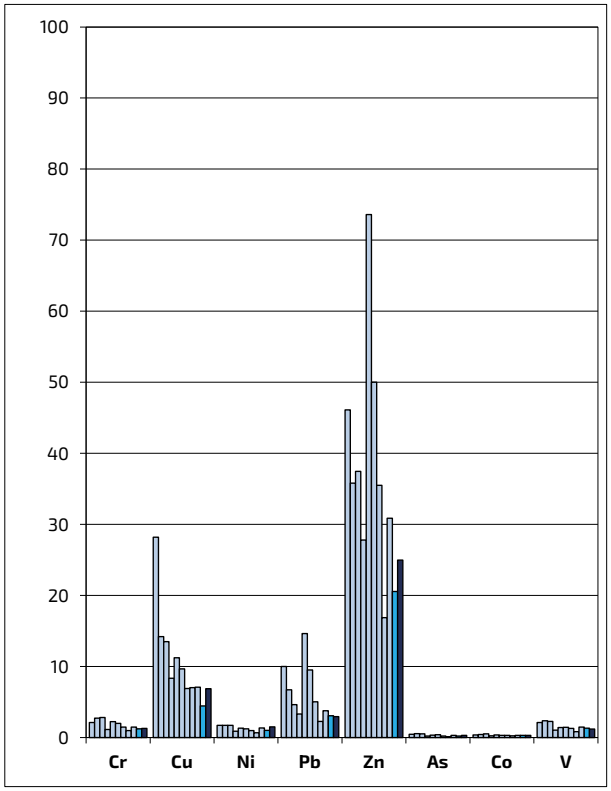

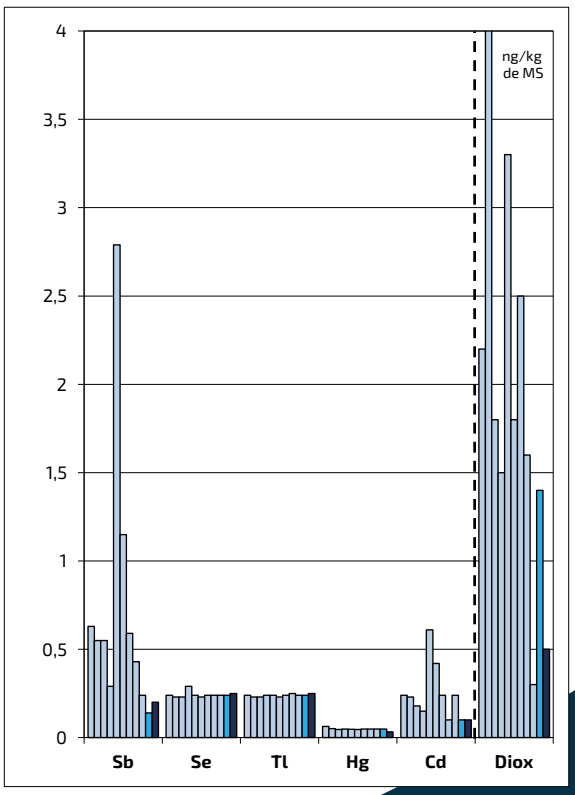

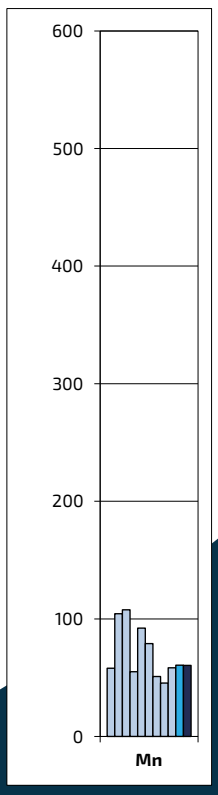

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

LES RÉSULTATS POUR LES SÉDIMENTS DU RHÔNE

Concentration en métaux lourds et dioxines dans les sédiments de 2015 à 2025

2024 2025

Au niveau de la station de pompage

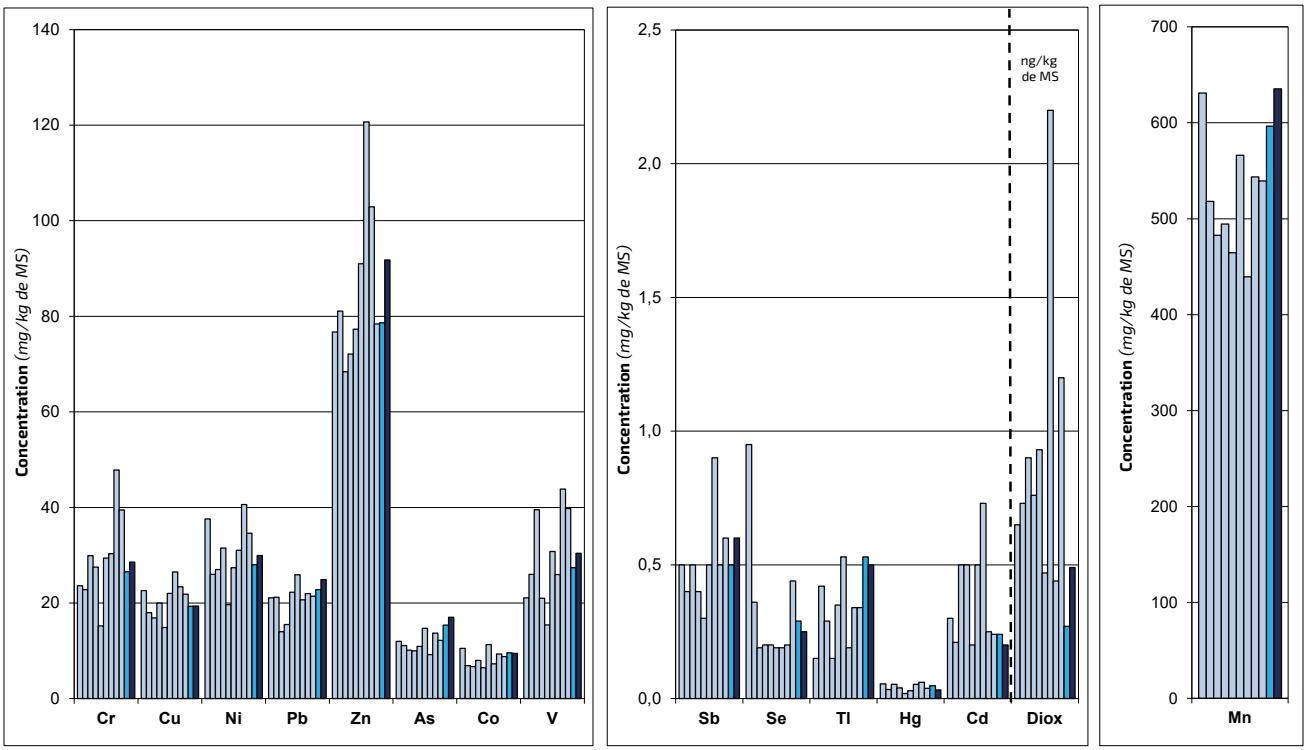

LES RÉSULTATS DANS LE LAIT

Suivi des concentrations de dioxines / furannes mesurées dans un échantillon de lait produit par la ferme Duclosson - Commune de Saint-Germain-sur-Rhône (74)

La qualité du lait fait également l'objet d'un suivi par le biais d'analyses de PCDD / PCDF sur un échantillon de lait produit par une ferme de Saint-Germain-sur-Rhône sur un secteur concerné par le panache de fumée de l'UVE.

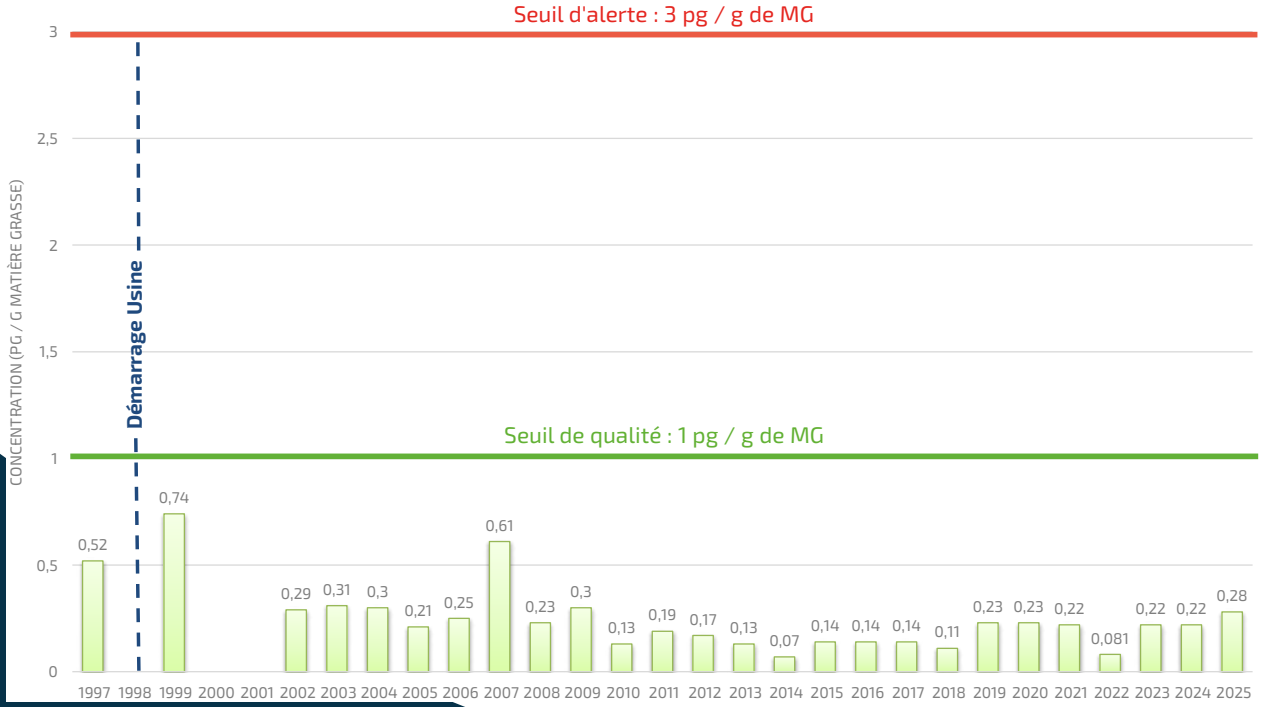

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

EN CONCLUSION

Air ambiant

Les concentrations en métaux lourds mesurées en 2025 dans l'air ambiant au Nord et au Sud de l'usine sont globalement du même ordre de grandeur pour l'ensemble des paramètres par rapport à 2024 en dehors du cuivre au niveau de la zone Nord et Sud qui est en forte augmentation ainsi que le Zn au Nord et Sud et le Hg au Sud. Concernant les dioxines / furannes, les concentrations sont plus faibles qu'en 2024 et que la plupart des concentrations observées les années précédentes. D'autre part, aucune valeur n'est supérieure aux valeurs guides existantes (Cd, Ni, As, mesurés pour les PM10). On rappelle qu'en 2021 l'usine était à l'arrêt pendant la prise d'échantillon (donc sans impact sur l'air).

Sols

Pour les métaux lourds, globalement les concentrations mesurées au Nord et au Sud sont du même ordre de grandeur que celles des campagnes précédentes. Pour autant nous remarquons par rapport à 2024 des petites hausses pour le chrome et le vanadium au niveau de la zone Nord et Sud, et pour le thallium au niveau de la zone Sud. Les autres métaux lourds sont stables voire en baisse. Pour les dioxines / furannes, la concentration est en baisse par rapport à 2024. Les concentrations restent très inférieures à la valeur cible fixant l'utilisation des sols pour la culture des produits alimentaires (normes Allemandes).

usine respectueuse de l'environnement

Mousses

En 2025, les concentrations en métaux lourds mesurées dans les mousses au niveau des zones Nord et Sud sont du même ordre de grandeur que 2024 et l'ensemble des valeurs restent très inférieures à celles déjà observées par le passé. Concernant les dioxines / furannes, il est constaté une baisse de la concentration au Nord et au Sud par rapport à 2024, et là encore les valeurs restent très inférieures à celles observées les années précédentes.

Sédiments du Rhône

Les concentrations en métaux lourds mesurées dans les sédiments du Rhône en 2025, affichent une stagnation par rapport à 2024 voire une très légère hausse pour certains métaux. Pour autant ces concentrations restent inférieures à celles déjà observées depuis le début des campagnes de mesure. La concentration en dioxines affiche quant à elle une hausse par rapport à 2024 mais reste très inférieure à celles des campagnes plus anciennes. D'autre part, les concentrations montrent toujours le respect des valeurs sols de la norme NFU 044, valeurs limites de concentrations en éléments traces dans les sols récepteurs de boues fixées dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Lait de vache

Les concentrations 2025 en dioxines / furanes mesurées dans le lait de vache sont toujours très inférieures au seuil de qualité.

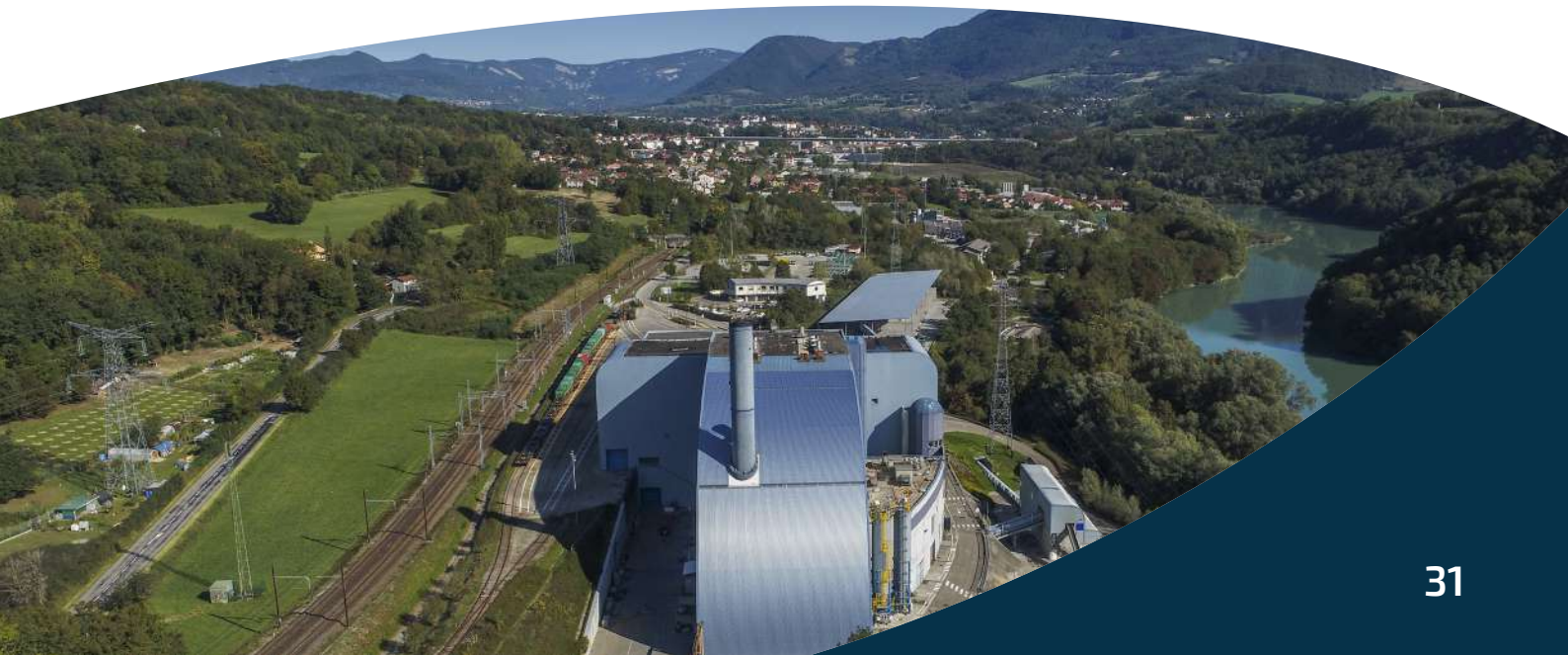

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



5

LES RÉSULTATS DE LA PLATEFORME DES MÂCHEFERS

				Arrêté du 18 Nov 2011 - MIDND («Mâchefers»)		Seuils	
				SET Faucigny		V - Type 2	V - Type 1	Non Valorisable
2025				Date échantillon				
				Référence échantillon				
Teneur Intrinsèque	COT	Carbone Organique total	g/kg MS			30	30	30
		Benzène	µg/kg MS					
		Toluène	µg/kg MS					
		Ethylbenzène	µg/kg MS					
		m+p-Xylène	µg/kg MS					
		o-Xylène	µg/kg MS					
		Xylènes	µg/kg MS					
	BTEX	Total	mg/kg MS			6	6	6
		Polychlorobyphnéyls	mg/kg MS					
		7 congénères	mg/kg MS			1	1	1
		C10 à C40	mg/kg MS			500	500	500
	HAP	Hydrocarbures Polycycliques	mg/kg MS			50	50	50
	Dioxines et Furannes		ng I-TEQ oms 2005 / kg MS			10	10	10
Lixiviation	As		mg/kg MS			0,60	0,60	0,60
	Ba		mg/kg MS			28	56	56
	Cd		mg/kg MS			0,05	0,05	0,05
	Cr total		mg/kg MS			1	2	2
	Cu		mg/kg MS			50	50	50
	Hg		mg/kg MS			0,01	0,01	0,01
	Mo		mg/kg MS			2,80	5,60	5,60
	Ni		mg/kg MS			0,50	0,50	0,50
	Pb		mg/kg MS			1	1,60	1,60
	Sb		mg/kg MS			0,60	0,70	0,70
	Se		mg/kg MS			0,10	0,10	0,10
	Zn		mg/kg MS			50	50	50
	Fluorures		mg/kg MS			30	60	60
	Chlorures		mg/kg MS			5000	10000	10000
	Sulfates		mg/kg MS			5000	10000	10000
	Chlorures + Sulfates		mg/kg MS			10000	20000	20000
	Fraction soluble		mg/kg MS			10000	20000	20000
	Catégorie environnementale du mâchefer du mois							

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE





L'arrêté préfectoral du 26 décembre 2013 intègre la plateforme de stockage et de maturation des mâchefers dans l'autorisation d'exploiter accordée au SIVALOR. Le bilan d'activité présente donc, comme le veut la législation, l'ensemble des résultats d'analyses effectuées en cours d'année 2025.

Il existe trois types de qualité de mâchefer :

- Valorisable Type 2 (tout type de valorisation en technique routière)
- Valorisable Type 1 (utilisation en sous-couche de route ou parking)
- Non valorisable (élimination en installation de stockage de déchets non dangereux)

Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Août 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025
										En cours d'analyse	En cours d'analyse
06/05/2025	10/04/2025	05/03/2025	12/06/2025	10/07/2025	16/10/2025	05/09/2025	16/10/2025	20/11/2025	15/12/2025		
SOC2505-1096	SOC2504-2076	SOC2503-1270	SOC2506-1689	SOC2507-1709	SOC2510-2982	SOC2509-751	SOC2510-2984	SOC2511-2984	SOC2512-2483		
14/05/2025	14/04/2025	11/03/2025	17/06/2025	11/07/2025	17/10/2025	08/09/2025	17/10/2025	24/11/2025	17/12/2025		
25,5	6,50	8,60	7,20	6,90	8,40	4,90	6,70	4,10	5,70		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
										Analyses en cours	Analyses en cours
0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60		
0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,70	0,70	0,70		
157	25	25	25	38	46	25	25	30	25		
1,01	0,80	0,82	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80		
1,20	1,32	1,31	1,40	2,83	1,36	1,59	1,30	1,02	1,11		
0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010		
1,320	2,310	1,650	2,740	1,450	0,990	0,770	1,190	1,740	1,960		
0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005		
0,070	0,080	0,120	0,070	0,050	0,100	0,060	0,100	0,080	0,130		
7,140	4,020	9,260	1,970	1,230	2,020	1,160	1,550	0,950	2,790		
0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001		
0,390	0,280	0,480	0,310	0,220	0,520	0,230	0,280	0,220	0,430		
0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050		
0,070	0,060	0,050	0,600	0,050	0,050	0,070	0,050	0,050	0,170		
0,460	0,270	0,560	0,250	0,470	0,500	0,590	0,570	0,250	0,220		
0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010		
0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,640		
1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		
3 479,0	3 075,1	2 226,9	3 641,3	2 005,5	3 372,5	2 336,3	3 573,0	2 653,6	3 382,0		
1 153	903	937	637	913	1 726	1 011	1 332	1 332	571		
4 632	3 978	3 164	4 278	2 919	5 099	3 347	4 905	3 986	3 953		
16 320	16 360	12 430	19 780	13 010	15 660	13 490	14 880	13 660	13 200		
V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2		

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

BILAN DE LA VALORISATION DES MÂCHEFERS EN 2025

À la fin du processus de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, il subsiste un résidu de matière de l'ordre de 20 % du tonnage entrant : les mâchefers.

Ils se présentent sous la forme de granules de couleur grise, mélange de métaux, de verre, de silice, d'alumine, de chaux, de carbone et d'eau.

Après une première opération de criblage, les métaux ferreux et non ferreux sont retirés des mâchefers, principalement l'acier, l'aluminium et le cuivre.

Cette grave de mâchefers est stockée dans des alvéoles afin de suivre une étape de maturation de près de trois mois. Elle vit alors une série de contrôles par l'exploitant de l'incinérateur et par des laboratoires indépendants. Sa conformité aux seuils réglementaires permettra sa valorisation, selon les règles environnementales en vigueur, principalement dans des ouvrages de voirie. En effet, elle constitue une excellente alternative aux matières minérales extraites des carrières ou des rivières qui sont habituellement utilisées pour les sous-couches de forme des routes et les plateformes de soutien des parkings.



Quantités produites > 21 221 t
Quantités valorisées > 17 128 t

La différence entre les quantités produites et les quantités valorisées correspond au stock présent au niveau de la plateforme mâchefers prêt à être utilisé sur des chantiers.

Nom du chantier	SMAG	SARL ABAT	CALISTO SA	DALKIA / FAMY TP	EARL de Villaroux
Description	Création d'une voirie	Création d'une plateforme	Construction parking et voirie	Construction parking et voirie	Création d'une plateforme
Lieu	ARCHAMPS (74)	CHAVANNES (01)	SAINT JUST (01)	VALSERHÔNE (01)	ROMENAY (71)
Date	Janvier et février 2025	Mars, avril et mai 2025	Août 2025	Novembre 2025	Janvier, février, juin, juillet, août et décembre 2025
Quantité valorisée sur le chantier	1 195 t	924 t	1 057 t	2 098 t	11 853 t
Lots de production valorisés	Juin 2024 : 752 t	Novembre 2024 : 59 t	Mars 2025 : 546 t	Avril 2025 : 1 440 t	Octobre 2024 : 1 684 t
				Mai 2025 : 433 t	Novembre 2024 : 1 217 t
				Juillet 2025 : 225 t	Décembre 2024 : 705 t
	Novembre 2024 : 443 t	Décembre 2024 : 866 t	Avril 2025 : 511 t		Janvier 2025 : 2 123 t
					Février 2025 : 1 598 t
					Mars 2025 : 1 429 t
					Juin 2025 : 1 484 t
					Juillet 2025 : 1 614 t

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE

CAMPAGNE DE MESURE DES REJETS AQUEUX DE LA PLATEFORME DES MÂCHEFERS

L'entreprise CME Environnement est intervenue le 13/02/2025 et le 22/12/2025 pour réaliser des échantillons des effluents liquides pour analyse.

Paramètres	Concentration maximale (mg/L)	Campagne de mesure du 13/02/2025	Campagne de mesure du 22/12/2025
MES	**100**	15	140
DCO	**125**	< 30	40
Hydrocarbures totaux	**10**	< 0,10	< 0,10
Métaux lourds totaux	**10**	< 0,216	< 1,422
Chrome hexavalent	**0,1**	< 0,005	< 0,005
Cd	**0,2**	< 0,001	< 0,001
Pb	**0,5**	< 0,002	< 0,013
Hg	**0,05**	< 0,00005	< 0,00005
Phénol	**0,5**	< 0,10	< 0,10
CN libre	**0,1**	< 0,01	< 0,01
As	**0,1**	< 0,004	< 0,004
Fluorures	**15**	< 0,5	< 0,5

Détails des métaux

Paramètres (concentration exprimées en mg/L)	**Campagne de mesure du 13/02/2025**	**Campagne de mesure du 22/12/2025**
Aluminium	0,069	1,021
Arsenic	< 0,004	< 0,004
Cadmium	< 0,001	< 0,001
Chrome	< 0,005	< 0,005
Cobalt	< 0,003	< 0,003
Cuivre	0,008	0,042
Etain	< 0,005	< 0,005
Mercure	< 0,00005	< 0,00005
Fer	< 0,033	0,155
Manganèse	< 0,005	0,011
Nickel	< 0,004	< 0,004
Plomb	< 0,002	0,013
Thallium	< 0,002	< 0,002
Zinc	0,080	0,173
Métaux lourds totaux	**< 0,216**	**< 1,422**



Une non-conformité a été observée pour les matières en suspension (140 mg/L pour une concentration maximale de 100 mg/L) lors de la campagne de décembre 2025. Le laboratoire a mis en évidence la présence de sable dans l'échantillon, susceptible d'expliquer cette valeur élevée.

Retrouvez toute notre actualité :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0118-DE



Impression : Kalistene - papier certifié 100% PEFC

5 chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
Tél. 04 50 56 67 30
www.sivalor.org

sivalor
AIN HAUTE-SAVOIE

Accélérateurs de valorisation !